Emploi et Développement social Canada | Employment and Social Development Canada

Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons

Évaluation des ententes sur le développement du marché du travail

Rapport de synthèse

Le 7 février 2017

Direction générale des politiques stratégiques et de service

SP-1151-09-17

Canada

Évaluation des ententes sur le développement du marché du travail – Rapport de synthèse

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site **canada.ca/publicentre-EDSC**.

Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur DC, fichiers de texte sur DC ou DAISY) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2017

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : **droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca**

PDF
Nº de cat. : Em20-72/2017F-PDF
ISBN : 978-0-660-09303-1

EDSC
Nº de cat. : SP-1151-09-17

Évaluation des ententes sur le développement du marché du travail

Rapport de synthèse

Direction de l'évaluation
Direction générale des politiques stratégiques et de service
Emploi et Développement social Canada

Le 7 février 2017

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES ..... **IV**

RÉSUMÉ ..... **VI**

RÉPONSE DE LA DIRECTION ..... **XIV**

1. PRÉSENTATION **1**

1.1 CONTEXTE DES ENTENTES SUR LE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL 1
1.2 MÉTHODOLOGIE 3
1.3 APERÇU DES ÉTUDES PRÉSENTÉES DANS CE RAPPORT 6

2. CONSTATATIONS DE L'ÉVALUATION **7**

2.1 JUSTIFICATION ET SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL 7
2.2 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 9
2.2.1 Description du programme *9*
2.2.2 Exécution du programme *10*
2.2.3 Profil des participants au programme de développement des compétences *11*
2.2.4 Impacts différentiels *11*
2.2.5 Résultats de l'analyse coûts-avantages *14*
2.2.6 Difficultés rencontrées et leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme de développement des compétences *14*
2.3 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES – APPRENTIS 17
2.3.1 Description du programme *17*
2.3.2 Exécution du programme *17*
2.3.3 Profil des participants au programme de développement des compétences – Apprentis *18*
2.3.4 Résultats sur le marché du travail *18*
2.3.5 Difficultés rencontrées et leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme de développement des compétences – Apprentis *20*
2.4 SUBVENTIONS SALARIALES CIBLÉES 22
2.4.1 Description du programme *22*
2.4.2 Exécution du programme *22*
2.4.3 Profil des participants au programme de subventions salariales ciblées *23*
2.4.4 Impacts différentiels *24*
2.4.5 Résultats de l'analyse coûts-avantages *27*
2.4.6 Difficultés rencontrées et leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme de subventions salariales ciblées *27*
2.5 AIDE AU TRAVAIL INDÉPENDANT 29
2.5.1 Description du programme *29*
2.5.2 Profil des participants au programme d'aide au travail indépendant *29*
2.5.3 Difficultés liées à la mesure des impacts différentiels du programme de travail autonome *30*
2.6 PARTENARIATS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS 31
2.6.1 Description du programme *31*
2.6.2 Profil des participants au programme de partenariats pour la création d'emplois. *31*

2.6.3 Impacts différentiels ... *31*
2.6.4 Résultats de l'analyse coûts-avantages ... *34*
2.7 SERVICES D'AIDE À L'EMPLOI ... 35
2.7.1 Description du programme ... *35*
2.7.2 Exécution du programme ... *37*
2.7.3 Profil des participants au programme de services d'aide à l'emploi ... *37*
2.7.4 Impacts différentiels ... *39*
2.7.5 Résultats de l'analyse coûts-avantages ... *42*
2.7.6 Difficultés rencontrées et leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme de services d'aide à l'emploi ... *42*

3. COMPARAISON DES PRINCIPALES CONCLUSIONS PAR TYPE DE PROGRAMME ... 45

4. CONCLUSIONS ... 51

5. RECOMMANDATIONS ... 54

RÉFÉRENCES ... 57

ACRONYMES ... 59

ANNEXE A – MÉTHODOLOGIE ... 60

ANNEXE B – RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ... 65

ANNEXE C – RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES – APPRENTIS ... 69

ANNEXE D – RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS SALARIALES CIBLÉES ... 72

ANNEXE E – RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PROGRAMME D'AIDE AU TRAVAIL INDÉPENDANT ... 76

ANNEXE F – RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU PROGRAMME DE PARTENARIATS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS ... 79

ANNEXE G – RÉSULTATS DÉTAILLÉS – SERVICES D'AIDE À L'EMPLOI SEULEMENT ... 83

ANNEXE H. LISTE DES NEUF ÉTUDES PRÉSENTÉES DANS LE RAPPORT DE SYNTHÈSE ... 87

Liste des tableaux et des graphiques

Tableau 1. Part de financement des EDMT et coût moyen par participant vii
Graphique i. Changement dans la probabilité d'avoir un emploi chez les participants par rapport aux non-participants viii
Graphique ii. Augmentation des revenus cumulatifs des participants par rapport aux non-participants ix
Tableau 2. Nombre d'années pour que les avantages dépassent les coûts des programmes ix
Tableau 3. Part de financement des EDMT et coût moyen par participant 3
Graphique 1. Exemple de calcul de l'impact différentiel 4
Graphique 2. Nombre de Canadiens sans emploi et de participants aux EDMT 8
Graphique 3. Augmentation des revenus des prestataires actifs et des anciens prestataires participant au développement des compétences par rapport aux non-participants 12
Graphique 4. Revenus moyens des prestataires actifs qui ont participé au programme de développement des compétences – Apprentis (en dollars courants) 19
Graphique 5. Revenus moyens des anciens prestataires qui ont participé au programme de développement des compétences – Apprentis (en dollars courants) 20
Graphique 6. Processus de demande — Subventions salariales ciblées 23
Graphique7. Augmentation des revenus des prestataires actifs et des anciens prestataires ayant participé au programme de subventions salariales ciblées par rapport aux non-participants 25
Graphique 8. Augmentation des revenus des prestataires actifs et anciens prestataires ayant participé au programme de partenariats pour la création d'emplois par rapport aux non-participants 32
Graphique 9. Incidence d'emploi des prestataires actifs participant au programme de services d'aide à l'emploi 39
Graphique 10. Impacts différentiels cumulatifs sur les revenus selon le moment de la participation au programme de services d'aide à l'emploi 41
Graphique 11. Changement dans la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants 46
Graphique 12. Revenus cumulatifs plus élevés chez les participants par rapport aux non-participants 47
Graphique 13. Gains de revenus cumulatifs chez les jeunes participants par rapport aux jeunes non participants 48
Graphique 14. Gains cumulatifs de revenus d'emploi chez les travailleurs âgés participant aux programmes par rapport aux travailleurs âgés non participants 48
Graphique 15. Changements relatifs à l'utilisation cumulative de l'assurance-emploi et de l'aide sociale chez les prestataires actifs par rapport aux non-participants 49
Graphique 16. Changements relatifs à l'utilisation cumulative de l'assurance-emploi et de l'aide sociale chez les anciens prestataires par rapport aux non-participants 50
Tableau 4. Nombre d'années requises pour que les avantages du programme dépassent les coûts engendrés 50
Tableau A1. Nombre d'entrevues réalisées par les informateurs clés et provinces et territoires compris dans les études sur les EDMT 60
Tableau B1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de développement des compétences 65

Tableau B2. Impacts différentiels du programme de développement des compétences – Prestataires actifs 66
Tableau B3. Impacts différentiels du programme de développement des compétences – Anciens prestataires 67
Tableau B4. Résultats de l'analyse coûts-avantages dans une perspective sociale – Programme de développement des compétences 68
Tableau C1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché des participants au programme de développement des compétences − Apprentis 69
Tableau C2. Résultats sur le marché du travail des prestataires actifs qui ont commencé le programme de développement des compétences−Apprentis en 2003-2005 70
Tableau C3. Résultats sur le marché du travail des anciens prestataires qui ont commencé le programme de développement des compétences−Apprentis en 2003-2005 71
Tableau D1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de subventions salariales ciblées 72
Tableau D2. Impacts différentiels du programme de subventions salariales ciblées – Prestataires actifs 73
Tableau D3. Impacts différentiels du programme de subventions salariales ciblées – Anciens prestataires 74
Tableau D4. Résultats de l'analyse coûts-avantages dans une perspective sociale – Subventions salariales ciblées 75
Tableau E1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme d'aide au travail indépendant 76
Tableau E2. Impacts différentiels du programme d'aide au travail indépendant – Prestataires actifs 77
Tableau E3. Impacts différentiels du programme d'aide au travail indépendant – Anciens prestataires 78
Tableau F1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de partenariats pour la création d'emplois 79
Tableau F2. Impacts différentiels du programme de partenariats pour la création d'emplois – Prestataires actifs 80
Tableau F3. Impacts différentiels du programme de partenariats pour la création d'emplois – Anciens prestataires 81
Tableau F4. Résultats de l'analyse coûts-avantages dans une perspective sociale – Partenariats pour la création d'emplois 82
Tableau G1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de services d'aide à l'emploi seulement 83
Tableau G2. Impacts différentiels du programme de services d'aide à l'emploi seulement 84
Tableau G3. Impacts différentiels liés au moment de la participation au programme de services d'aide à l'emploi 85
Tableau G4. Impacts différentiels sur le moment du retour au travail des participants au programme de services d'aide à l'emploi seulement 85
Tableau G5. Résultats de l'analyse coûts-avantages dans une perspective sociale – Services d'aide à l'emploi seulement 86
Tableau H1. Aperçu des études présentées dans ce rapport 87

Résumé

1. Présentation

Emploi et Développement social Canada (EDSC) a travaillé conjointement avec douze provinces et territoires pour réaliser le second cycle de l'évaluation des ententes sur le développement du marché du travail (EDMT), de 2012 à 2017. Le premier cycle de l'évaluation des EDMT a été réalisé entre 1998 et 2012, il comprenait notamment des évaluations formatives et des évaluations sommatives bilatérales pour chaque province et territoire. Dans le cadre du second cycle, le travail d'évaluation consistait à réaliser de deux à trois études par année sur les programmes semblables aux prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS) exécutées en vertu de ces ententes. Ces études ont permis d'apporter des preuves quant à l'efficacité, l'efficience et la conception/prestation des PEMS pour l'ensemble du Canada de façon générale et pour les douze provinces et territoires qui ont choisi de participer à un processus d'évaluation conjoint avec le Canada.[1].

En vertu des EDMT, le Canada transfère aux provinces et territoires 2,14 G$ en fonds d'assurance-emploi au titre de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* pour la conception et la prestation de programmes et services visant à aider les chômeurs, la plupart étant admissibles à l'assurance-emploi, à trouver un emploi et à le conserver. Nous présentons ci-dessous une brève description des cinq programmes et services visés par la présente évaluation :

- Le **programme de développement des compétences (y compris l'apprentissage)** aide les participants à acquérir des compétences professionnelles en leur octroyant une aide financière afin qu'ils participent à des formations en classe.
- Le **programme de subventions salariales ciblées** aide les participants à acquérir une expérience en milieu de travail en offrant aux employeurs une aide financière couvrant leur salaire.
- Le **programme d'aide au travail indépendant** offre aux participants un soutien financier et des conseils en matière de planification des affaires, pour les aider à lancer leur propre entreprise.
- Le **programme de partenariats pour la création d'emplois** offre aux participants l'occasion d'acquérir une expérience de travail qui les mènera à un emploi permanent. Les emplois proposés dans le cadre des projets favorisent le développement de la collectivité et la croissance de l'économie locale.
- Le **programme de services d'aide à l'emploi** comprennent notamment le counselling, les techniques de recherche d'emploi, les services de placement, la communication de renseignements sur le marché du travail et la gestion de cas.

Trois autres programmes sont offerts dans le cadre des EDMT, soit ceux des partenariats du marché du travail, de la recherche et de l'innovation et des suppléments de rémunération ciblés. Ils n'ont pas été examinés dans le cadre de cette évaluation puisqu'une seule province a recours

[1] Bien que le Québec effectue ses propres évaluations, les données du Québec ont été incluses dans les analyses au niveau national.

aux suppléments de rémunération ciblés, et que les programmes de partenariats du marché du travail et de la recherche et de l'innovation seront évalués ultérieurement.

Le tableau 1 présente un aperçu de la part de financement attribuée aux cinq PEMS examinées dans le cadre du second cycle d'évaluation des PEMS et le coût moyen par participant.

Tableau 1. Part de financement des EDMT et coût moyen par participant

Programmes et services	Part de financement 2014-2015	Coût moyen par participant 2002-2005
Développement des compétences	51 %	7 150 $
Services d'aide à l'emploi	35 %	700 $
Subventions salariales ciblées	6 %	4 700 $
Aide au travail indépendant	6 %	11 100 $
Partenariats pour la création d'emplois	2 %	8 400 $
Total	**100 %**	**–**

Sources : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, de 2002-2003 à 2014-2015.

Le présent rapport présente un résumé des conclusions de neuf études réalisées à l'échelle nationale. Des rapports semblables seront disponibles pour chaque province et territoire en 2017 et en 2018. Les résultats sont présentés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi, les travailleurs de longue date[2], les jeunes (âgés de moins de 30 ans) et les travailleurs âgés (55 ans et plus). Les prestataires actifs de l'assurance-emploi étaient les personnes dont la demande de prestations était active au moment de leur participation aux PEMS. Les anciens prestataires de l'assurance-emploi ont reçu des prestations jusqu'à trois ans avant le début de leur participation aux PEMS.

2. Principales conclusions

2.1 Efficacité et efficience des PEMS

Les analyses d'impacts différentiels et les analyses coûts-avantages se sont penchées sur l'efficacité et l'efficience des PEMS. Dans l'ensemble, les impacts différentiels démontrent que les programmes et services offerts en vertu des EDMT améliorent la participation au marché du travail chez les participants qui sont d'anciens prestataires et des prestataires actifs de l'assurance-emploi, y compris les jeunes et les travailleurs âgés. De plus, pour la plupart des interventions, les avantages de la participation dans une perspective sociale dépassaient le coût

[2] Les travailleurs de longue date qui ont fait l'objet de cette étude sont des personnes qui ont établi des liens durables avec le marché du travail, mais qui n'ont pas nécessairement eu un emploi de longue durée auprès d'un même employeur.

des investissements au fil du temps. Enfin, le fait d'offrir des services d'aide à l'emploi plus tôt lors d'une période de prestations d'assurance-emploi (au cours des quatre premières semaines) a eu des répercussions plus importantes sur les revenus et l'emploi des participants, et a facilité leur retour plus rapide au travail. Cela démontre l'importance de cibler une participation précoce des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

Le graphique i présente les impacts différentiels sur l'incidence d'emploi chez les anciens prestataires et les prestataires actifs selon le type de programme. Les estimations peuvent être interprétées comme étant un changement de la probabilité d'occuper un emploi à la suite de la participation. Par exemple, la participation au programme de développement des compétences augmente de 4 points de pourcentage la probabilité d'occuper un emploi chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi par rapport aux non-participants au chômage.

Graphique i. Changement dans la probabilité d'avoir un emploi chez les participants par rapport aux non-participants

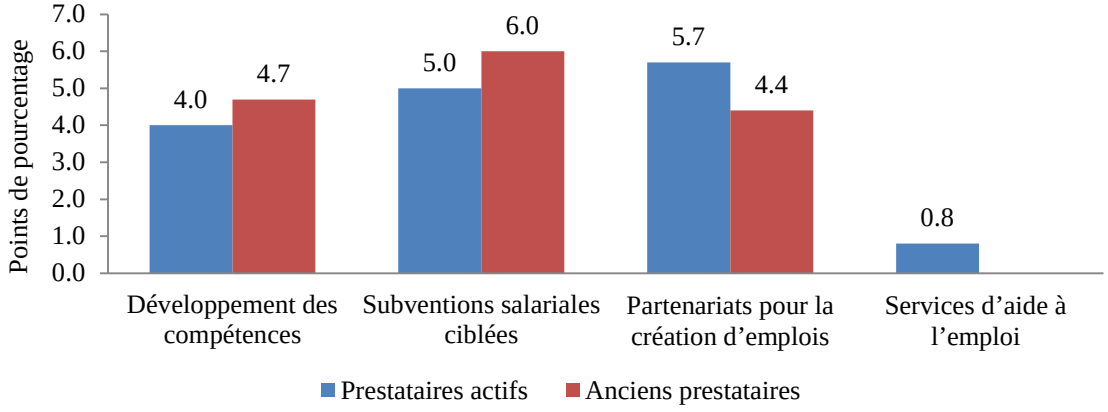

Le graphique ii présente l'augmentation cumulative des revenus d'emploi des prestataires actifs et des anciens prestataires au cours des cinq années qui ont suivi leur participation. Il convient de noter que les services d'aide à l'emploi sont des activités relativement modestes et qu'elles ne sont pas susceptibles, à elles seules, d'avoir des effets substantiels sur la situation des participants sur le marché du travail. Autrement dit, ces services ont pour but d'appuyer les participants sans emploi à réintégrer le marché du travail, et non nécessairement de les aider à obtenir un emploi mieux rémunéré qu'avant leur participation. Toutefois, comme il sera démontré plus loin dans ce rapport, le fait d'offrir des services d'aide à l'emploi plus tôt lors d'une période de prestations d'assurance-emploi (au cours des quatre premières semaines) a eu des répercussions plus importantes sur les revenus et l'emploi des participants, et a facilité leur retour plus rapide au travail.

Graphique ii. Augmentation des revenus cumulatifs des participants par rapport aux non-participants

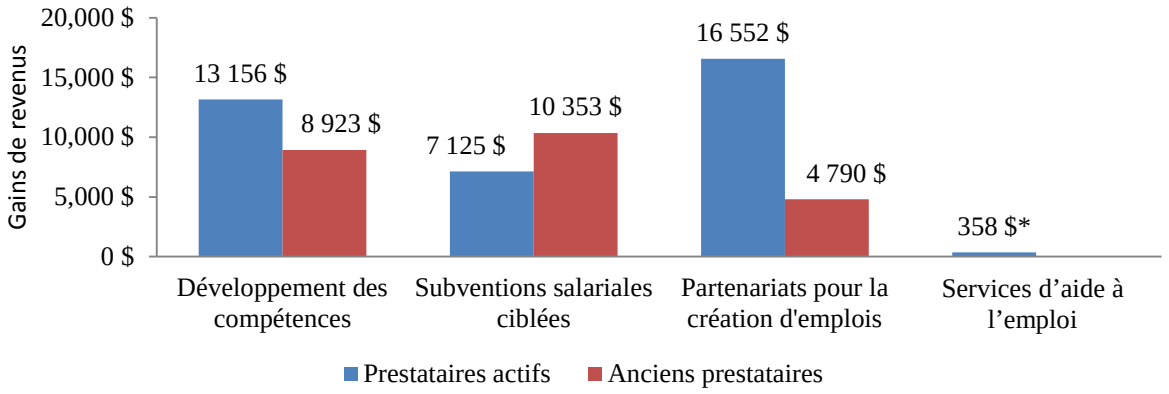

* L'impact différentiel sur les revenus des participants ayant bénéficié de services d'aide à l'emploi n'est pas statistiquement significatif au seuil de 95 %.

Le tableau 2 présente le nombre d'années requises pour que les avantages des programmes dépassent les coûts engendrés sur le plan social. Les avantages découlant de la participation sur le plan social ont dépassé les montants des investissements sur une période allant de la deuxième année de participation au programme jusqu'à dix ans après celle-ci. Cette conclusion exclut les anciens prestataires qui ont participé au programme de partenariats pour la création d'emplois, dont le coût des investissements ne pourra vraisemblablement pas être récupéré avant 25 ans. Toutefois, ce groupe représentait uniquement 0,3 % des nouvelles interventions liées aux PEMS en 2014-2015

Tableau 2. Nombre d'années pour que les avantages dépassent les coûts des programmes

	Développement des compétences	Subventions salariales ciblées	Partenariats pour la création d'emplois	Services d'aide à l'emploi
Prestataires actifs	7,4	5,9	5,9	10,9
Anciens prestataires	8,6	2e année de participation	Plus de 25 ans	S. o.

2.2 Leçons tirées relativement à la conception et à l'exécution des programmes

Les entrevues réalisées auprès des informateurs clés, des fournisseurs de services et des gestionnaires de projets ainsi que la revue de la littérature et les questionnaires remplis par les représentants des provinces et territoires ont permis de tirer certains enseignements quant à la conception et à l'exécution des programmes :

Développement des compétences

- Les informateurs clés ont confirmé que la plupart des provinces et territoires prennent des mesures pour orienter le financement accordé au perfectionnement des compétences vers des professions en demande sur le marché du travail. Plus particulièrement, dans le cadre du processus de demande, les participants potentiels doivent justifier le programme de formation qu'ils ont choisi en démontrant qu'une demande existe réellement sur le marché du travail. Dans cinq provinces et territoires, il arrive que les demandes de formation menant à des emplois faisant l'objet d'une faible demande ne soient pas approuvées.

- Selon les informateurs clés, les principaux défis liés au perfectionnement des compétences sont les suivants :
  - Manque de capacité permettant d'assurer la gestion de cas des personnes qui font face à de multiples obstacles à l'emploi et d'effectuer un suivi auprès d'elles.
  - L'accès au programme est limité en raison des critères d'admissibilité de l'assurance-emploi.
  - La capacité des participants à accéder à la formation et à terminer celle-ci est fréquemment limitée en raison d'un manque de compétences de base, de troubles d'apprentissage, de difficultés d'alphabétisation et d'autres facteurs tels que le fait d'habiter en région éloignée et l'absence de moyens de transport.
  - Les personnes sans emploi sont peu informées du programme, et la participation précoce des prestataires de l'assurance-emploi est difficile, puisque Service Canada ne dirige pas les prestataires récents aux provinces et territoires.

Développement des compétences – Apprentis

- Les études canadiennes pertinentes font état d'un taux de non-achèvement relativement élevé parmi les apprentis (40 % à 50 %)[3]. De plus, la documentation sur ce thème révèle que malgré la hausse du taux d'inscription des apprentis au Canada, on ne constate pas d'augmentation correspondante du taux d'achèvement[4]. Bien que les données disponibles à l'heure actuelle ne permettent pas de fournir une estimation fiable du taux d'achèvement du programme de développement des compétences parmi les participants qui sont des apprentis, les informateurs clés qui participent à la prestation de programmes auprès des apprentis ont confirmé une stagnation des taux d'achèvement.
- Selon les informateurs clés, l'abandon du programme par les apprentis est attribuable à des facteurs tels qu'un faible niveau de compétences de base, des difficultés financières (p. ex., ne pas être en mesure de vivre uniquement des prestations d'assurance-emploi pendant la période de formation) et des délais d'obtention des prestations d'assurance-emploi (p. ex., l'admissibilité à l'assurance-emploi n'est pas confirmée avant que la formation ne soit terminée).

---

[3] Sceau rouge. *Réussite et résultats d'un programme d'apprentissage et reconnaissance professionnelle*. Ottawa, Sceau rouge, 2014.
[4] Coe, Patrick. « Apprenticeship programme requirements and apprenticeship completion rates in Canada », *Journal of Vocational Education and Training*, 2013, 65(4), p. 575-605.

Subventions salariales ciblées

- Les informateurs clés ont confirmé que la participation au programme de subventions salariales ciblées peut être amorcée par des personnes sans emploi ou des employeurs cherchant à pourvoir à un nouveau poste. Les informateurs clés ont également confirmé que dans la plupart des provinces et territoires visés par cette évaluation, les employeurs subventionnés embauchent généralement des personnes qu'ils n'auraient pas autrement embauchées sans l'aide du programme.

- Bien que les résultats de l'évaluation aient démontré l'efficacité du programme de subventions salariales ciblées, son utilisation a diminué au cours des dernières années. Selon les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, la proportion de nouvelles interventions de subventions salariales ciblées est passée de 3 % à 1 % de toutes les interventions entre 2002-2003 et 2014-2015. Parmi les raisons invoquées par les informateurs clés pour expliquer ce déclin, notons :
  - La fréquence et l'aspect coûteux en temps des exigences relatives à la production de rapports pour les employeurs.
  - La méconnaissance du programme parmi les employeurs.
  - La perception négative des employeurs à l'égard des compétences des candidats.
  - La difficulté d'arrimer les besoins des employeurs aux compétences des candidats disponibles.

Services d'aide à l'emploi

- Selon les informateurs clés, les difficultés liées à la conception et à l'exécution du programme de services d'aide à l'emploi comprennent notamment les facteurs suivants :
  - méconnaissance des services d'aide à l'emploi chez les participants potentiels;
  - les allocations budgétaires actuelles sont insuffisantes pour assurer l'exécution des services d'aide à l'emploi et ont incité certains fournisseurs à éliminer des services;
  - les fournisseurs de services ne sont pas en mesure d'offrir tous les services dont ont besoin les participants qui font face à de nombreux obstacles à l'emploi. Ils doivent orienter ces personnes vers d'autres organismes.

3. Recommandations

Les résultats de l'évaluation ont mené à la formulation de neuf recommandations, soit :

- L'étude sur le moment de la participation au programme de services d'aide à l'emploi a montré que le fait de recevoir de l'aide rapidement après avoir présenté une demande de prestations d'assurance-emploi peut avoir de meilleures répercussions sur le marché du travail. Toutefois, les informateurs clés ont signalé à maintes reprises une méconnaissance du programme.

  - *Recommandation 1 :* Il faudrait envisager de fournir aux provinces et territoires un accès rapide aux données concernant les nouveaux bénéficiaires de l'assurance-emploi afin d'appuyer le ciblage des participants et d'accroître la sensibilisation à l'égard du programme.

- *Recommandation 2 :* Puisque EDSC a accès aux relevés d'emploi et aux données relatives à l'assurance-emploi, il devrait se pencher sur le rôle actif qu'il pourrait jouer en vue de mieux faire connaître le programme auprès des nouveaux bénéficiaires de l'assurance-emploi.

- Les informateurs clés ont signalé que le manque de compétences de base, les troubles d'apprentissage et les difficultés d'alphabétisation constituaient des obstacles courants pour accéder à la formation et terminer celle-ci.

  - *Recommandation 3 :* Il faudrait envisager d'éliminer les obstacles qui empêchent les participants d'accéder à des programmes de formation et de les terminer, notamment les formations en alphabétisation ou visant l'acquisition de compétences essentielles ainsi que les évaluations portant sur les difficultés d'apprentissage. Ces mesures aideraient les personnes confrontées à de multiples obstacles à se préparer à suivre une formation professionnelle ou à réintégrer le marché du travail. Il conviendrait de consigner ces mesures séparément des autres interventions portant sur le développement des compétences, compte tenu de leurs objectifs particuliers.

- Les résultats d'analyses des impacts différentiels indiquent que les subventions salariales ciblées mènent à une amélioration des revenus et de l'emploi des participants. Toutefois, son utilisation a diminué au fil des ans. Selon les informateurs clés, cette baisse est attribuable au fait que les employeurs n'ont pas recours au programme en raison des processus administratifs, d'une méconnaissance du programme et de la difficulté de trouver des candidats appropriés.

  - *Recommandation 4 :* Les provinces et territoires devraient envisager différents moyens d'éliminer les obstacles à la participation des employeurs au programme de subventions salariales ciblées.

- Les informateurs clés ont confirmé la nécessité d'avoir accès à l'information sur le marché du travail en vue d'appuyer la prestation de services d'aide à l'emploi. Ils ont cependant souligné la difficulté d'accéder à l'information sur le marché du travail à l'échelle régionale ou locale, ou encore de produire de telles données.

  - *Recommandation 5 :* Il faudrait envisager d'accroître la capacité des fournisseurs de service d'accéder à l'information pertinente sur le marché du travail, au besoin, ou de produire celle-ci.

- L'évaluation n'a pas permis d'évaluer de façon concluante l'efficacité et l'efficience du programme d'aide au travail indépendant puisque les données utilisées pour évaluer les impacts sur les revenus ne constituent pas la meilleure source d'information disponible pour rendre compte du bien-être financier des participants. Il convient également de noter que l'on en sait très peu sur la conception et l'exécution de ce programme. Dans l'ensemble, les données n'indiquent pas avec certitude si l'amélioration de l'attachement des participants au milieu du travail au moyen du travail indépendant est associée plus étroitement à leur idée entrepreneuriale et à leur esprit d'entreprise qu'à l'aide fournie en vertu du programme d'aide au travail indépendant.

- *Recommandation 6 :* Il faudrait envisager de procéder à un examen plus détaillé de la conception et de l'exécution du programme d'aide au travail indépendant, et déterminer si les indicateurs de rendement de ce programme sont adéquats.

- Le programme de partenariats pour la création d'emplois s'est révélé particulièrement efficace en ce qui concerne l'amélioration des revenus et de l'incidence d'emploi des prestataires actifs. La conception et l'exécution de ce programme n'ont cependant pas encore fait l'objet d'une évaluation. Par conséquent, il reste beaucoup à apprendre sur le fonctionnement de ce programme et sur les facteurs qui contribuent à son efficacité.

  - *Recommandation 7 :* Il faudrait envisager d'examiner la conception et l'exécution du programme de partenariats pour la création d'emplois afin de mieux comprendre le fonctionnement de ce programme.

- Dans l'ensemble, l'évaluation des EDMT a permis de procéder à un examen rigoureux de l'efficacité et de l'efficience des PEMS puisque l'équipe chargée de l'évaluation avait accès aux riches données sur les prestataires de l'assurance-emploi et a été en mesure d'établir des liens entre ces données et les données de participation aux PEMS ainsi qu'aux fichiers d'impôt de l'Agence du revenu du Canada. Toutefois, certaines données manquantes ont limité la capacité d'évaluer le mode de fonctionnement des PEMS.

  - *Recommandation 8 :* Il est recommandé d'améliorer la collecte des données afin de répondre aux questions qui intéressent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux/territoriaux concernant les programmes et politiques, plus précisément :

    - Déclaration obligatoire du niveau de scolarité le plus élevé dans le cadre des demandes de prestations d'assurance-emploi.
    - Cueillette de données permettant de déterminer si les participants font partie des groupes désignés, notamment les Autochtones, les personnes handicapées et les immigrants récents.
    - Cueillette de données sur les types de formations financées en vertu du programme de développement des compétences et sur le type d'aide offerte dans le cadre du programme de services d'aide à l'emploi. EDSC devrait collaborer avec les provinces et territoires en vue de définir des catégories communes pour ces deux PEMS.
    - Cueillette de données détaillées sur le coût des interventions.
    - EDSC devrait envisager d'obtenir l'accès aux dossiers d'aide sociale à l'échelle des provinces et territoires en vue d'enrichir les données administratives en y intégrant les schémas de recours à l'aide sociale pour les participants et les non-participants.

- Le processus d'évaluation des données a révélé certaines lacunes concernant la qualité et l'intégrité des données. Il serait possible de remédier à ces lacunes documentées en définissant clairement les rôles et responsabilités.

  - *Recommandation 9 :* Il faudrait envisager d'attribuer à une unité distincte au sein d'EDSC la responsabilité de gérer l'intégrité des données, notamment la validation des données téléversées et la documentation des changements au fil du temps.

Réponse de la direction

1. Présentation

La Direction générale des compétences et de l'emploi a travaillé en étroite collaboration avec la Direction de l'évaluation d'EDSC et les provinces et territoires lors de la planification et de la mise en œuvre du second cycle d'évaluation des EDMT. La Direction générale des compétences et de l'emploi souhaite remercier tous les membres du Comité directeur de l'évaluation pour leur dévouement et leur engagement à l'égard de la réussite du processus d'évaluation; elle accepte les recommandations découlant de l'évaluation et est heureuse de soumettre la réponse de sa direction. Ces résultats constituent une importante source de conseils au moment où les gouvernements collaborent en vue de renouveler les ententes de transfert relatives au marché du travail.

2. Contexte

Le principal objectif de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* est de maintenir un système d'assurance-emploi viable en permettant aux clients de retourner rapidement au travail. La partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* permet au gouvernement fédéral de signer des ententes (p. ex., les EDMT) avec les provinces et territoires afin que ces derniers conçoivent, mettent en œuvre et gèrent leurs propres programmes à l'intention des Canadiens sans emploi, plus particulièrement les personnes admissibles à l'assurance-emploi. En vertu des EDMT, 2,14 G$ sont transférés sur une base annuelle (1,95 G$ pour le financement de programmes et 190 M$ en financement administratif) aux provinces et territoires pour la conception et la gestion de programmes destinés aux Canadiens sans emploi.

En s'appuyant sur les enseignements et les pratiques exemplaires tirés d'évaluations antérieures des EDMT, le second cycle de l'évaluation des EDMT a permis de produire des données de haute qualité sur l'efficacité et l'efficience des programmes semblables aux PEMS conçus et exécutés par les provinces et territoires. Les évaluations se sont révélées plus opportunes et pertinentes quant à l'élaboration de programmes et de politiques, tout en utilisant une approche rentable.

Le deuxième cycle de l'évaluation a permis de confirmer ce qui suit :

- les participants aux programmes des EDMT ont vu leur situation sur le marché du travail s'améliorer, notamment par l'augmentation de leurs revenus et de leur incidence d'emploi, ainsi que par la diminution de leur dépendance à l'égard de l'assurance-emploi et de l'aide sociale;
- le fait d'offrir des services d'aide à l'emploi, notamment des services de counselling et d'aide à la recherche d'emploi plus tôt (au cours des quatre premières semaines) lors d'une période de prestations d'assurance-emploi a également eu des répercussions plus importantes sur les revenus et l'emploi des participants, tout en facilitant leur retour plus rapide au travail;
- en outre, une analyse coûts-avantages a démontré que d'un point de vue social, les avantages pour les participants étaient supérieurs aux coûts liés aux investissements pour la plupart des interventions.

3. Réponse d'Emploi et Développement social Canada

La Direction générale des compétences et de l'emploi a ciblé les mesures suivantes en ce qui a trait aux recommandations découlant de l'évaluation :

- **Recommandation 1** : *Il faudrait envisager de fournir aux provinces et aux territoires un accès rapide aux données concernant les nouveaux bénéficiaires de l'assurance-emploi afin d'appuyer le ciblage des participants et d'accroître la sensibilisation à l'égard du programme.*
- **Recommandation 2** : *Puisque EDSC a accès aux relevés d'emploi et aux données relatives à l'assurance-emploi, il devrait se pencher sur le rôle actif qu'il pourrait jouer en vue de mieux faire connaître le programme auprès des nouveaux bénéficiaires de l'assurance-emploi*.

Réponse : Cette évaluation montre que des interventions auprès des clients de l'assurance-emploi au cours des quatre premières semaines d'une période de prestations d'assurance-emploi en vertu de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi* donnent lieu à d'importants impacts positifs sur les revenus et l'emploi. Depuis 1999, EDSC partage avec le Québec les données sur les clients de l'assurance-emploi afin de favoriser des interventions précoces dans cette province; avec l'arrivée des demandes de prestations d'assurance-emploi par voie électronique, un système de repérage, référence et rétroaction a été créé en 2006 à cette fin. Grâce au système de repérage, référence et rétroaction, les provinces et territoires peuvent cibler de façon stratégique les demandeurs de prestations d'assurance-emploi afin de les orienter vers un emploi ou de leur offrir des programmes et services d'emploi plus tôt dans le cadre de leur demande de prestations.

Des projets pilotes ont été menés en Colombie-Britannique et au Manitoba afin de tester l'impact d'interventions précoces dans l'exécution de mesures actives auprès des prestataires de l'assurance-emploi. La Colombie-Britannique a par la suite lancé sa propre initiative de repérage, référence et rétroaction à l'échelle de la province à l'automne 2016. Dans ce contexte, EDSC continue de travailler avec les provinces intéressées à la mise en œuvre et à l'utilisation de systèmes de repérage, référence et rétroaction en vue de faciliter l'offre de mesures d'aide à l'emploi aux demandeurs de prestations d'assurance-emploi et d'étudier les impacts de ces mesures.

EDSC et Service Canada continueront de travailler en étroite collaboration afin de mieux faire connaître les programmes et services offerts aux demandeurs de prestations de l'assurance-emploi.

EDSC appuiera également la mise en commun de l'information et les pratiques exemplaires émanant des provinces, des territoires et des divers intervenants qui participent à l'exécution de mesures actives d'emploi.

- **Recommandation 3** : *Il faudrait envisager d'éliminer les obstacles qui empêchent les participants d'accéder à des programmes de formation et de les terminer, notamment les formations en alphabétisation ou visant l'acquisition de compétences essentielles ainsi que les évaluations portant sur les difficultés d'apprentissage. Ces mesures aideraient les*

personnes confrontées à de multiples obstacles à se préparer à suivre une formation professionnelle ou à réintégrer le marché du travail. Il conviendrait de consigner ces mesures séparément des autres interventions portant sur le développement des compétences, compte tenu de leurs objectifs particuliers.

Réponse : Conformément à l'engagement du gouvernement du Canada de moderniser les ententes de transfert relatives au marché du travail, EDSC s'emploie à doter les provinces et territoires d'une plus grande flexibilité dans le cadre des EDMT afin de mieux cibler les Canadiens sans emploi qui doivent avoir accès aux programmes de développement des compétences et de formation. EDSC étudiera également avec les provinces et territoires la possibilité de recueillir des types d'interventions plus détaillés dans le cadre du programme de développement des compétences.

- **Recommandation 4** : *Les provinces et territoires devraient explorer différents moyens d'éliminer les obstacles à la participation des employeurs au programme de subventions salariales ciblées.*

Réponse : La Direction générale des compétences et de l'emploi discutera de la conception et de l'exécution du programme de subventions salariales ciblées dans le cadre du renouvellement des ententes de transfert relatives au marché du travail.

- **Recommandation 5** : *Il faudrait envisager d'accroître la capacité des fournisseurs de service d'accéder à l'information pertinente sur le marché du travail, au besoin, ou de produire celle-ci.*

Réponse : Reconnaissant qu'il est essentiel de disposer d'information sur le marché du travail en temps opportun, fiable, complète et facilement accessible pour déterminer les besoins du marché du travail et continuer à y répondre, les ministres du Travail de partout au Canada ont appuyé en juillet 2015 la création d'un nouveau Conseil de l'information sur le marché du travail ainsi qu'un nouveau groupe consultatif pancanadien des intervenants. Grâce à cette approche, les gouvernements et les intervenants travailleront ensemble pour veiller à ce que tous les Canadiens, y compris les étudiants, les entreprises, les travailleurs et les éducateurs, aient accès aux informations objectives dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

De plus, EDSC continue de consolider la fonction de service de placement par l'intermédiaire de la Banque nationale d'emplois et appuie la création de nouvelles données plus granulaires sur le marché du travail susceptibles d'aider les provinces et territoires à calibrer leurs programmes liés au marché du travail.

- **Recommandation 6** : *Il faudrait envisager de procéder à un examen plus détaillé de la conception et de l'exécution du programme d'aide au travail indépendant, et déterminer si les indicateurs de rendement de ce programme sont adéquats.*
- **Recommandation 7** : *Il faudrait envisager d'examiner la conception et l'exécution du programme de partenariats pour la création d'emplois afin de mieux comprendre le fonctionnement de ce programme.*

Réponse : EDSC collaborera étroitement avec les provinces et territoires, par le truchement du comité directeur d'évaluation des EDMT, afin de réaliser des études portant spécifiquement sur la conception et l'exécution de ces deux programmes.

- **Recommandation 8** : *Il est recommandé d'améliorer la collecte des données afin de répondre aux questions qui intéressent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux/territoriaux concernant les programmes et politiques.*
- **Recommandation 9** : *Il faudrait envisager d'attribuer à une unité distincte au sein d'EDSC la responsabilité de gérer l'intégrité des données, notamment la validation des données téléversées et la documentation des changements au fil du temps.*

Réponse : EDSC travaillera avec les provinces et territoires, en vertu du renouvellement des ententes de transfert relatives au marché du travail, afin d'améliorer la mesure du rendement et de mettre à jour les accords d'échange de données, ce qui inclura l'amélioration de la collecte de données. Plus précisément, des efforts seront déployés en vue d'améliorer l'intégrité et la granularité des données administratives des EDMT sur les caractéristiques des clients, les interventions et les coûts, conformément aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation. L'amélioration des données des EDMT entraînera une amélioration de la conception, de la gestion et de l'exécution des programmes offerts en vertu des EDMT ainsi qu'une meilleure comparabilité pour l'ensemble des provinces et territoires.

1. Présentation

Emploi et Développement social Canada (EDSC) a travaillé conjointement avec douze provinces et territoires pour réaliser le second cycle de l'évaluation des ententes sur le développement du marché du travail (EDMT), de 2012 à 2017. Le premier cycle de l'évaluation des EDMT a été réalisé entre 1998 et 2012, il comprenait notamment des évaluations formatives et des évaluations sommatives bilatérales pour chaque province et territoire. Dans le cadre du second cycle, le travail d'évaluation consistait à réaliser de deux à trois études par année sur les programmes semblables aux prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS) exécutées en vertu de ces ententes. Ces études ont permis d'apporter des preuves quant à l'efficacité, l'efficience et la conception/prestation des PEMS pour le Canada en général et pour les douze provinces et territoires qui ont choisi de participer à un processus d'évaluation conjoint avec le Canada. Bien que le Québec effectue ses propres évaluations, les données du Québec ont été incluses dans les analyses de niveau national.

Le présent rapport présente un résumé des conclusions de neuf études menées à l'échelle nationale. Des rapports semblables seront disponibles pour chaque province et territoire en 2017 et en 2018. Le rapport est structuré comme suit :

- introduction présentant un aperçu des études résumées dans ce rapport, notamment leur portée et leur méthodologie, ainsi que des informations contextuelles sur les EDMT;
- section présentant les conclusions ainsi qu'une discussion sur la justification de la nécessité d'investir dans des programmes liés au marché du travail;
- conclusions et enseignements tirés;
- recommandations émanant des conclusions de l'évaluation.

1.1 Contexte des ententes sur le développement du marché du travail

Les EDMT sont des ententes bilatérales établies en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* de 1996 et conclues entre le Canada et chaque province ou territoire. En vertu des EDMT, le Canada transfère 2,14 G $ en fonds d'assurance-emploi au titre de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* aux provinces et territoires pour la conception et la prestation de programmes et services visant à aider les personnes sans emploi à se préparer à travailler, à trouver un emploi et à le conserver. L'exécution des programmes était déléguée ou cogérée jusqu'en 2010, lorsque ce programme a été entièrement transféré aux provinces et territoires. Les programmes et services financés peuvent être classés en deux catégories : 1) prestations d'emploi et 2) mesures de soutien.

Prestations d'emploi

Les prestations d'emploi financées en vertu des EDMT sont offertes aux personnes sans emploi qui 1) bénéficient activement de l'assurance-emploi (p. ex., prestataires actifs); 2) ont terminé leur période de prestations dans les trois années précédant leur participation (p. ex., anciens prestataires); ou 3) ont présenté une demande de prestations de maternité ou de prestations

parentales au cours des cinq dernières années et retournent sur le marché du travail pour la première fois (p. ex., anciens prestataires)[5]. Les prestations d'emploi comprennent ce qui suit :

- **Développement des compétences**. Aider les participants à acquérir des compétences liées à l'emploi en leur octroyant une aide financière qui leur permet de sélectionner une formation, de prendre des arrangements pour la suivre et de payer les frais qui y sont associés.
- **Subventions salariales ciblées**. Aider les participants à acquérir une expérience de travail en en milieu de travail en offrant aux employeurs une aide financière en vue de contribuer au paiement des salaires des participants.
- **Aide au travail indépendant**. Les prestations offrent un soutien financier et des conseils en matière de planification des affaires, pour aider les participants à lancer leur propre entreprise.
- **Partenariats pour la création d'emplois**. Offrir aux participants l'occasion d'acquérir une expérience de travail qui conduira à un emploi permanent. Les activités réalisées dans le cadre des projets favorisent le développement de la collectivité et la croissance de l'économie locale.
- **Suppléments de rémunération ciblés.** Offrir des incitatifs financiers afin d'encourager les personnes sans emploi à accepter un emploi. Ce programme n'était pas visé par l'évaluation puisqu'il est uniquement offert dans une province.

Mesures de soutien

Les mesures de soutien sont offertes à toutes les personnes sans emploi, y compris celles qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi, elles comprennent notamment ce qui suit :

- **Services d'aide à l'emploi**, notamment le counselling individuel, l'établissement de plans d'action, les techniques de recherche d'emploi, les clubs de recherche d'emploi, les services de placement, la communication de renseignements sur le marché du travail ainsi que la gestion des cas et le suivi.
- **Partenariats sur le marché du travail**. Aide financière accordée dans le but d'aider les employeurs, les employés, les associations d'employeurs et les collectivités à améliorer leur capacité de faire face aux exigences en matière de ressources humaines et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation de la main-d'œuvre. Ces partenariats portent notamment sur l'élaboration de plans et de stratégies, ainsi que sur la mise en œuvre de mesures d'adaptation de la main-d'œuvre. Cette mesure de soutien n'a pas été étudiée dans le cadre de la présente évaluation.
- **Recherche et innovation**. Cette mesure soutient des activités qui visent à déterminer les meilleurs moyens à envisager pour aider les personnes à se préparer en vue d'un emploi ou pour les aider à conserver un emploi et faire partie de la population active. Des fonds sont fournis aux bénéficiaires admissibles pour leur permettre de réaliser des projets de démonstration et de recherche à cette fin. Cette mesure de soutien n'a pas été étudiée dans le cadre de la présente évaluation.

[5] Les anciens prestataires qui ont reçu des prestations de maternité ou des prestations parentales n'ont pas été inclus dans l'évaluation, compte tenu de la difficulté de trouver un groupe témoin adéquat.

Le tableau 2 présente un aperçu de la part de financement accordée aux cinq programmes et services étudiés dans le cadre du second cycle d'évaluation des EDMT ainsi que le coût moyen par participant. Il convient de noter que le coût moyen par participant a été calculé à partir des données de 2002-2005 publiées dans les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi. La période de 2002-2005 correspond à la cohorte de participants sélectionnés pour l'analyse des impacts différentiels et l'analyse coûts-avantages dans le cadre de l'évaluation des EDMT.

Tableau 3. Part de financement des EDMT et coût moyen par participant

Programme et service	Part du financement 2014-2015	Coût moyen par participant 2002-2005
Développement des compétences	51 %	7 150 $
Services d'aide à l'emploi	35 %	700 $
Subventions salariales ciblées	6 %	4 700 $
Travail autonome	6 %	11 100 $
Partenariats pour la création d'emplois	2 %	8 400 $
Total	**100 %**	**–**

Sources : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, 2002-2003 à 2014-2015.

1.2 Méthodologie

Cette section présente les principaux aspects des analyses quantitatives réalisées dans le cadre des évaluations des EDMT; une description plus détaillée est présentée à l'Annexe A.

L'ensemble des analyses quantitatives se sont basées sur les données administratives provenant de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi* (données sur les demandes de prestation de l'assurance-emploi) et les données de la partie II (données de participation aux PEMS) liées aux fichiers d'impôt T1 et T4 de l'Agence du revenu du Canada. Les analyses portant sur les impacts différentiels et les analyses coûts-avantages ont visé la totalité des participants pour la période de référence sélectionnée.

Analyse des impacts différentiels

Cinq études ont évalué l'efficacité des programmes en estimant les impacts différentiels de la participation aux PEMS sur l'expérience des participants sur le marché du travail (p. ex., revenus d'emploi ou d'un travail indépendant, Incidence d'emploi, utilisation de l'assurance-emploi ou de l'aide sociale et dépendance au soutien du revenu) après la participation. Le but de l'analyse des impacts différentiels est d'isoler les effets engendrés par la participation et d'autres facteurs tels que le cycle économique. Pour ce faire, l'analyse des impacts différentiels a comparé l'expérience des participants sur le marché du travail, avant et après leur participation, à celle des non-participants (voir l'exemple de calcul des impacts différentiels au graphique 1).

L'appariement des participants et des membres du groupe témoin a été réalisé à l'aide de 75 variables sociodémographiques et liées au marché du travail observées cinq ans avant la participation au programme. Deux groupes témoins différents ont été utilisés pour mesurer les impacts auprès des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi. En ce qui concerne les prestataires actifs, les impacts différentiels ont été mesurés par rapport à un groupe témoin composé de prestataires actifs qui répondaient aux conditions nécessaires pour participer aux PEMS pendant la période de référence, mais qui n'y ont pas participé.

Les anciens prestataires peuvent être des personnes sous-employées ou n'étant pas en mesure de redevenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi, des personnes qui se retrouvent hors du marché du travail pour diverses raisons ou des bénéficiaires de l'aide sociale. Sur la base des méthodes d'évaluation antérieures, des conseils d'experts et en raison de la difficulté de former un groupe témoin adéquat pour les anciens prestataires uniquement à l'aide de données administratives, le groupe témoin pour les anciens bénéficiaires a été composé de personnes qui avaient participé au programme de services d'aide à l'emploi uniquement pendant la période de référence. Il s'agit d'une approche prudente étant donné que la participation au programme de services d'aide à l'emploi peut avoir une incidence limitée sur le marché du travail. Autrement dit, l'expérience des anciens bénéficiaires qui avaient reçu des prestations d'emploi (p. ex., développement des compétences, subventions salariales ciblées, aide au travail indépendant et partenariats pour la création d'emplois) a été comparée à celle d'anciens prestataires qui avaient reçu des services d'emploi de faible intensité (p. ex., uniquement des services d'aide à l'emploi). En raison de cette différence de mesure, les impacts différentiels estimés pour les participants qui étaient des bénéficiaires actifs ne devraient pas être directement comparés à ceux des participants qui étaient d'anciens participants prestataires[6].

Graphique 1. Exemple de calcul de l'impact différentiel

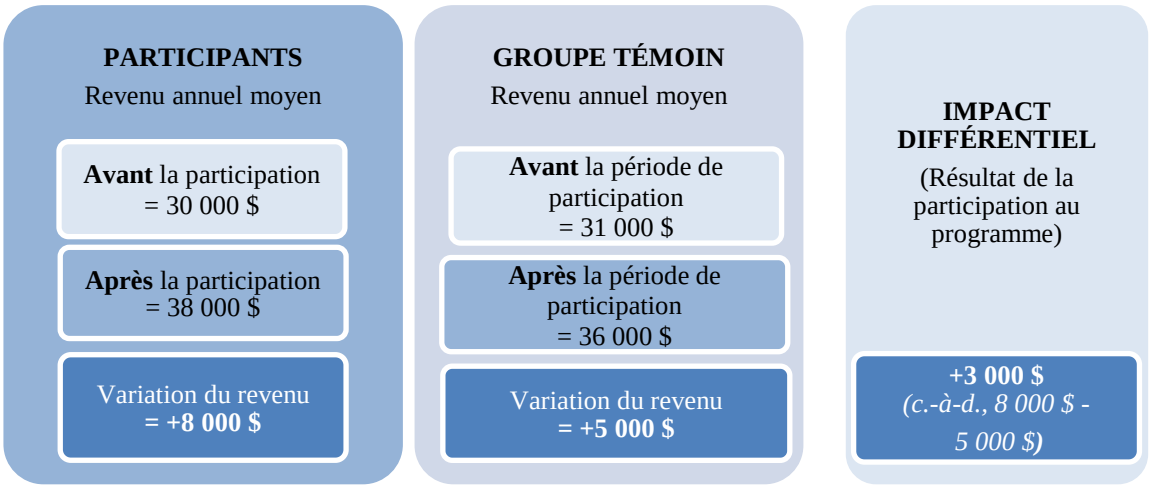

[6]Le rapport suivant présente les détails de la méthodologie relative au calcul des impacts différentiels : Étude de 2013-2014 – Volet 1 : analyse des impacts différentiels des PEMS à l'échelle nationale. Rapport sur la méthodologie, Direction générale de l'évaluation, EDSC. 16 septembre 2013.

Facteurs considérés dans l'analyse coûts-avantages

L'efficience du programme a été évaluée au moyen d'une analyse coûts-avantages comparant le coût de la participation au programme pour les participants et le coût de réalisation du programme pour le gouvernement aux avantages générés par le programme. De façon générale, cette analyse a permis de comprendre l'étendue de l'efficience de ce programme pour la société (c.-à-d. pour les participants et pour le gouvernement). Les coûts et avantages suivants ont été pris en compte dans le calcul (voir les définitions à l'annexe A) :

- Coût du programme : comprend le coût du programme et les frais administratifs payés par le gouvernement.
- Coût marginal social des fonds publics : représente la perte subie par la société en raison du recouvrement de recettes supplémentaires comme les impôts afin de financer les dépenses gouvernementales.
- Revenus d'emploi : correspondent aux impacts différentiels sur les revenus des participants pendant et après la participation. Le calcul tient compte des revenus auxquels les participants ont renoncé pendant leur participation (coût de renonciation). Les revenus d'emploi ont également été augmentés de 15 % afin de tenir compte de certains avantages sociaux comme les régimes d'assurance maladie et d'assurance-vie payés par l'employeur ainsi que les cotisations au régime de retraite

Forces et limites des études

L'une des principales forces des études réside dans le fait que l'ensemble des analyses quantitatives a été basé sur des données administratives plutôt que sur des réponses à des enquêtes. Par rapport aux données d'enquêtes, les données administratives ne peuvent être entachées par des erreurs de rappel ou des biais de réponses.

Les modèles de score de propension utilisés pour apparier les participants et les non-participants dans le cadre des analyses d'impacts différentiels sont jugés robustes, notamment parce qu'ils étaient basés sur des données de cinq ans préalables à la participation et sur un large éventail de variables telles que les caractéristiques sociodémographiques, l'emplacement, le niveau de compétences lié au dernier emploi occupé ainsi que des indicateurs de participation au marché du travail. Une analyse de sensibilité et l'utilisation de méthodes alternatives d'estimation ont permis de relever le seuil de confiance à l'égard des estimations d'impacts différentiels. Toutefois, les techniques d'appariement par score de propension comportaient une limite attribuable au fait qu'on ne peut être pleinement assuré que les impacts n'étaient pas influencés par des facteurs qui n'avaient pas été saisis dans les données.

L'analyse coûts-avantages a tenu compte de tous les coûts et avantages quantifiables directement attribuables aux PEMS et qui pouvaient être estimés à l'aide des données administratives disponibles. L'analyse n'a pas tenu compte des avantages non quantifiables tels que l'amélioration du bien-être des participants ou l'effet multiplicateur de l'augmentation des dépenses sur l'économie.

Le nombre d'informateurs clés interrogés dans le cadre de certaines études basées sur l'utilisation de méthodes de collecte de données qualitatives était relativement peu élevé dans

certaines provinces ou certains territoires. Par ailleurs, les réponses fournies par les informateurs clés sont le reflet de leur propre expérience et de leur région; il est donc possible qu'elles ne soient pas représentatives de l'ensemble de la province ou du territoire.

1.3 Aperçu des études présentées dans ce rapport

Les conclusions présentées dans le présent rapport sont tirées de neuf études distinctes menées à l'échelle nationale. Ces études se sont penchées sur des questions liées à l'efficacité, à l'efficience, à la conception et à l'exécution des programmes, et ont utilisé une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives. Chaque étude s'est penchée sur des facteurs permettant d'évaluer des prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi.

Le tableau H1 présenté à l'annexe H donne un aperçu de ces études, notamment le type de données probantes obtenues, les méthodes utilisées, la période de référence et la durée de la période postérieure au programme sur laquelle les effets du programme ont été observés.

2. Constatations de l'évaluation

2.1 Justification et situation du marché du travail

Les investissements des EDMT sont cohérents avec les priorités du gouvernement du Canada

Les programmes actifs du marché du travail sont relativement semblables pour l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique et comprennent des formations structurées offertes en classe et visant l'acquisition de compétences, l'expérience de travail auprès d'employeurs (souvent subventionnée) ou au sein du secteur public/non lucratif, l'aide pour le retour à l'emploi et l'aide au travail indépendant. Au Canada, les EDMT constituent le plus important investissement dans le domaine du marché du travail actif; elles visent principalement les personnes sans emploi admissibles aux prestations d'assurance-emploi. Un investissement additionnel de 500 M$ est réalisé dans le cadre des ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, celles-ci ciblant principalement les travailleurs peu qualifiés et les Canadiens sans emploi qui ne sont pas admissibles aux prestations de l'assurance-emploi. De plus, certains programmes distincts visent spécifiquement les jeunes (Stratégie emploi jeunesse), les travailleurs âgés (Initiative ciblée pour les travailleurs âgés), les Autochtones (Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones) et les personnes handicapées (ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées).

Le Rapport sur les plans et les priorités ministériels 2016-2017 établit un lien entre les investissements au chapitre des EDMT et le résultat stratégique consistant à disposer d'*une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace*. Ce rapport associe ce résultat stratégique au domaine de résultats du cadre pangouvernemental consistant à assurer *la sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens*.

Les investissements réalisés dans le cadre des EDMT répondent aux besoins des Canadiens sans emploi

Comme le montre le graphique 2, de 2004-2005 à 2014-2015, le nombre de Canadiens sans emploi oscillait entre 1 077 000 et 1 523 000 par année. Le graphique 2 présente également le nombre de participants aux PEMS qui étaient admissibles à l'assurance-emploi ainsi que le nombre total de participants aux PEMS, y compris ceux qui n'étaient pas admissibles à l'assurance-emploi.

Dans l'ensemble, ces données mettent en lumière l'importante contribution des EDMT au cours de la dernière décennie pour aider les Canadiens sans emploi à trouver un emploi et à le conserver. Les Canadiens sans emploi comprenaient les personnes admissibles et non admissibles à l'assurance-emploi :

- le nombre de participants admissibles à l'assurance-emploi variait entre 405 000 et 550 000 par année;
- le nombre total de participants admissibles et non admissibles à l'assurance-emploi par année variait entre 602 000 et 760 000.

Les Canadiens sans emploi qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi et qui ont besoin d'assistance peuvent en obtenir par le truchement d'autres programmes et services financés par les provinces et territoires ou le gouvernement fédéral, comme le Fonds canadien pour l'emploi, qui a suivi la mise en place des Ententes sur le marché du travail en 2008.

Les sous-sections 2.2 à 2.7 du présent rapport fourniront des preuves démontrant que, dans l'ensemble, les PEMS permettent d'augmenter l'incidence d'emploi et les revenus des participants, et de réduire la dépendance au soutien du revenu de source gouvernementale. Ainsi, les PEMS répondent aux besoins réels des participants aux EDMT et renforcent leurs liens avec le marché du travail.

Graphique 2. Nombre de Canadiens sans emploi et de participants aux EDMT

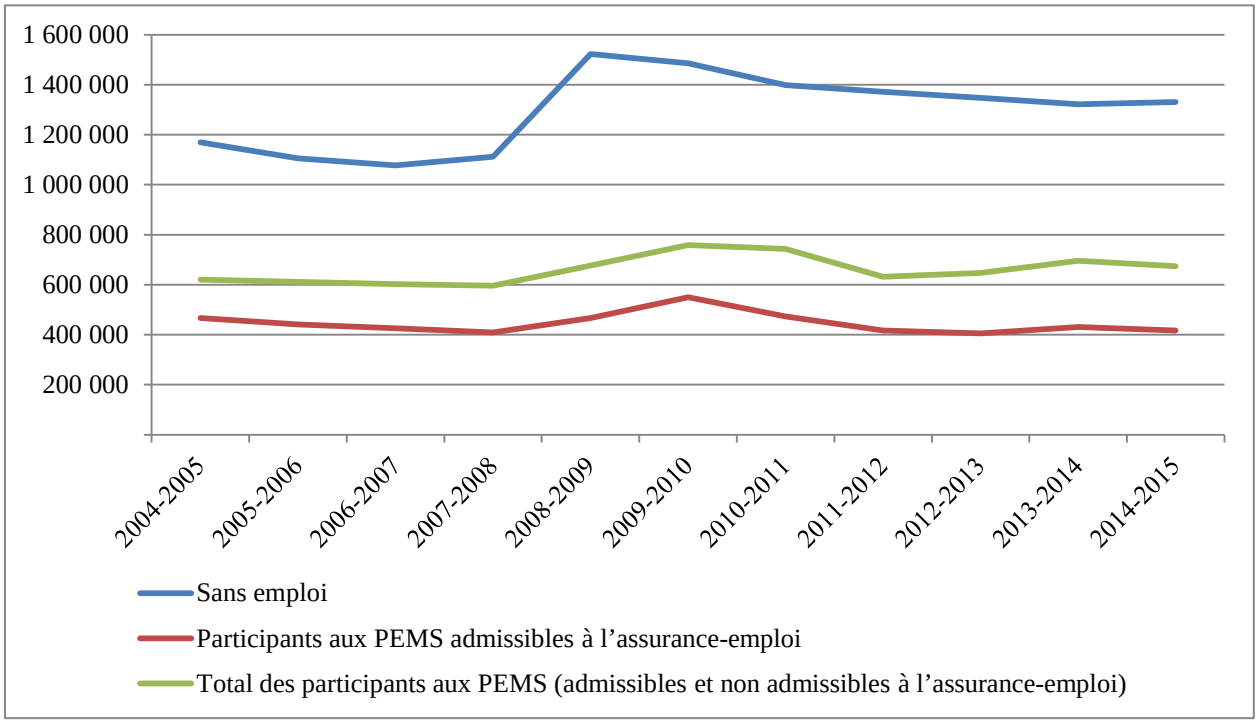

Sources : Statistique Canada, CANSIM, Tableau 282-0002 et Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi (2004-2015)

Remarque : Pour la période 2008-2010, il n'est pas surprenant de constater le délai entre la participation aux PEMS et l'augmentation du nombre de chômeurs. Cela est dû au fait que la participation aux PEMS est consignée sur une base annuelle et que pour la plupart des interventions, un délai normal existe entre le début de la période de chômage et le début des interventions (programmes de développement des compétences, de subventions salariales ciblées, d'aide au travail indépendant et de partenariats pour la création d'emplois). De plus, l'augmentation du financement dans le cadre du budget de 2009 a eu une incidence sur le nombre de participants aux PEMS.

2.2 Développement des compétences

2.2.1 Description du programme

Sur la base d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès d'informateurs clés dans neuf provinces et territoires au cours de l'été de 2015

L'objectif du programme de développement des compétences est d'aider les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi à acquérir les compétences dont ils ont besoin en vue d'un emploi, celles-ci pouvant être des compétences de base ou spécialisée. La proportion des dépenses totales engagées au titre des PEMS et consacrées à ce programme a varié de 51 % à 54 % entre 2002-2003 et 2014-2015. Le programme offre une aide financière afin de couvrir les dépenses suivantes :

- Droits de scolarité (neuf provinces/territoires))
- Allocation de subsistance destinée à couvrir les dépenses telles que le loyer ou l'hypothèque, la nourriture et les services publics (neuf provinces/territoires)
- Garde d'enfants et garde des personnes à charge (neuf provinces/territoires)
- Transports (neuf provinces/territoires)
- Livres et autres matériels (neuf provinces/territoires).
- Mesures de soutien visant les personnes handicapées (six provinces/territoires)
- Allocation pour séjour à l'extérieur du lieu de résidence (logement temporaire) pendant la formation (six provinces/territoires)
- Cotisations étudiantes (cinq provinces/territoires)
- Équipement spécial, vêtements et outils (quatre provinces/territoires)
- Tutorat (trois provinces/territoires)
- Frais de réinstallation (trois provinces/territoires)
- Soins de santé et soins dentaires (trois provinces/territoires)
- Indemnité pour l'obtention de certification ou de licences (deux provinces/territoires)
- Évaluations spécialisées (p. ex., évaluations psychopédagogiques et ergonomiques) (deux provinces/territoires)

Le niveau de soutien financier accordé en vertu du programme est déterminé par une évaluation des besoins du participant. Une aide financière est habituellement accordée aux personnes qui suivent une formation en vue d'acquérir des compétences essentielles ou une formation de base destinée aux adultes, un cours d'anglais ou de français langue seconde, ou une formation professionnelle spécialisée. Dans certains cas, les compétences professionnelles peuvent inclure une formation collégiale ou universitaire (quatre provinces et territoires). Cinq provinces et territoires ont communiqué des renseignements sur la proportion d'interventions de développement des compétences dont le but était d'appuyer des participants à chaque type de formation en 2014-2015. L'utilisation de l'aide financière attribuée au développement des compétences a varié selon la province ou le territoire :

Dans trois provinces/territoires sur cinq :

- La formation professionnelle spécialisée représentait entre 51 % et 88 % des interventions.
- La formation de base destinée aux adultes ou la formation en vue d'acquérir des compétences essentielles représentait de 12 % à 26 % des interventions.
- Dans une province ou un territoire, 32 % des interventions portaient sur les formations telles que le préapprentissage.

Dans deux provinces/territoires sur cinq :

- L'accent était principalement mis sur la formation de base destinée aux adultes ou la formation en vue d'acquérir des compétences essentielles (51 % et 56 % des interventions).
- La formation professionnelle spécialisée représentait entre 13 % et 44 % des interventions.
- Dans une province ou un territoire, 36 % des interventions portaient sur les cours d'anglais ou de français langue seconde.

2.2.2 Exécution du programme

Sur la base d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès d'informateurs clés dans neuf provinces et territoires au cours de l'été de 2015

L'exécution du programme était différente au sein des neuf provinces et territoires examinés dans le cadre de l'étude sur le programme de développement des compétences. Les participants ont fait l'objet d'une gestion de cas et ont été entièrement pris en charge par le personnel du gouvernement dans trois provinces et territoires, et pris en charge exclusivement par des tiers fournisseurs de services dans trois autres provinces et territoires. Dans les trois provinces et territoires restants, les participants ont fait l'objet d'une gestion de cas assurée par des fournisseurs de services, tandis que le personnel du gouvernement était chargé de négocier le niveau de soutien financier auprès des participants. Le processus de demande de participation au programme commence habituellement par une évaluation des besoins permettant de cibler le niveau de qualification, les titres de compétence, la scolarité, l'expérience de travail et les objectifs de la personne (neuf provinces et territoires). D'autres facteurs tels que l'aptitude au travail (cinq provinces et territoires) et la durée des prestations d'assurance-emploi ou le temps consacré à la recherche d'emploi (deux provinces et territoires) peuvent également être examinés dans le cadre de l'évaluation.

Lorsque la personne est jugée admissible au programme, elle travaille avec un agent chargé de cas en vue d'établir un plan de retour au travail et de présenter une demande. Dans le cadre de ce processus, la personne doit justifier le programme de formation choisi en démontrant qu'une demande pour des emplois liés à ce type de formation existe sur le marché du travail (neuf provinces et territoires). Elle pourrait devoir mener des entrevues auprès d'éventuels employeurs (neuf provinces et territoires), trouver des offres d'emploi pertinentes ou avoir recours à d'autres sources d'information sur le marché du travail (huit provinces et territoires) Dans cinq provinces et territoires, les demandes de formations menant à des emplois dans des secteurs caractérisés par une faible demande peuvent être refusées. Dans deux autres provinces et territoires, les formations menant à des emplois dans des secteurs caractérisés par une faible demande peuvent être financées si le plan d'action du participant démontre de quelle façon la formation améliorera son employabilité.

Le processus de demande peut également comporter une évaluation des besoins financiers, celle-ci servant à déterminer les types de soutien et le financement requis. Deux provinces et territoires offrent également des conseils en planification budgétaire afin d'aider les participants à gérer leurs dépenses tout au long de la formation (deux provinces et territoires). Dans l'ensemble, les processus de demande et d'approbation peuvent prendre entre deux semaines et six mois, selon le temps que prend le participant pour élaborer un plan de retour au travail et terminer les étapes du processus de demande.

2.2.3 Profil des participants au programme de développement des compétences

Comme le montre le tableau B1 de l'annexe B, plus de la moitié des prestataires actifs qui ont commencé leurs interventions de développement des compétences au cours des périodes de 2002-2005 et 2007-2008 étaient des hommes (54 % et 52 % respectivement) et la majorité était âgée entre 25 et 44 ans (60 % et 56 % respectivement). La plupart occupaient un emploi exigeant des études secondaires ou une formation professionnelle avant leur participation (40 % des participants de chaque cohorte). Les participants de 2002-2005 avaient des revenus légèrement moins élevés avant leur participation au programme (19 206 $) comparativement aux participants de 2007-2008 (20 024 $).

Les anciens prestataires qui ont commencé leurs interventions de développement des compétences au cours des périodes 2002-2005 et 2007-2008 étaient principalement des femmes (53 % et 56 % respectivement) et la majorité était âgée entre 25 et 44 ans (61 % et 58 % respectivement). La plupart occupaient un emploi exigeant des études secondaires ou une formation professionnelle avant leur participation (41 % des participants de chaque cohorte), et les membres des deux cohortes avaient des revenus d'emploi très similaires pendant l'année précédant leur participation au programme (8 280 $ et 8 669 $).

2.2.4 Impacts différentiels

Prestataires actifs

Comme le montre le tableau B2 de l'annexe B, les prestataires actifs qui ont commencé leurs interventions de développement des compétences entre 2002 et 2005 ont connu des gains différentiels au chapitre de leurs revenus et de leur incidence d'emploi au cours de chacune des cinq années qui ont suivi la participation. Comme l'illustre le graphique 3, leurs revenus ont augmenté de façon continue, allant de 204 $ au cours de la première année qui a suivi leur participation à 4 059 $ au cours de la cinquième année. De même, les augmentations constatées en ce qui concerne leur incidence d'emploi se situaient entre 2,4 points de pourcentage au cours de la première année à 4,4 points de pourcentage au cours de la cinquième année.

Graphique 3. Augmentation des revenus des prestataires actifs et des anciens prestataires participant au développement des compétences par rapport aux non-participants[7]

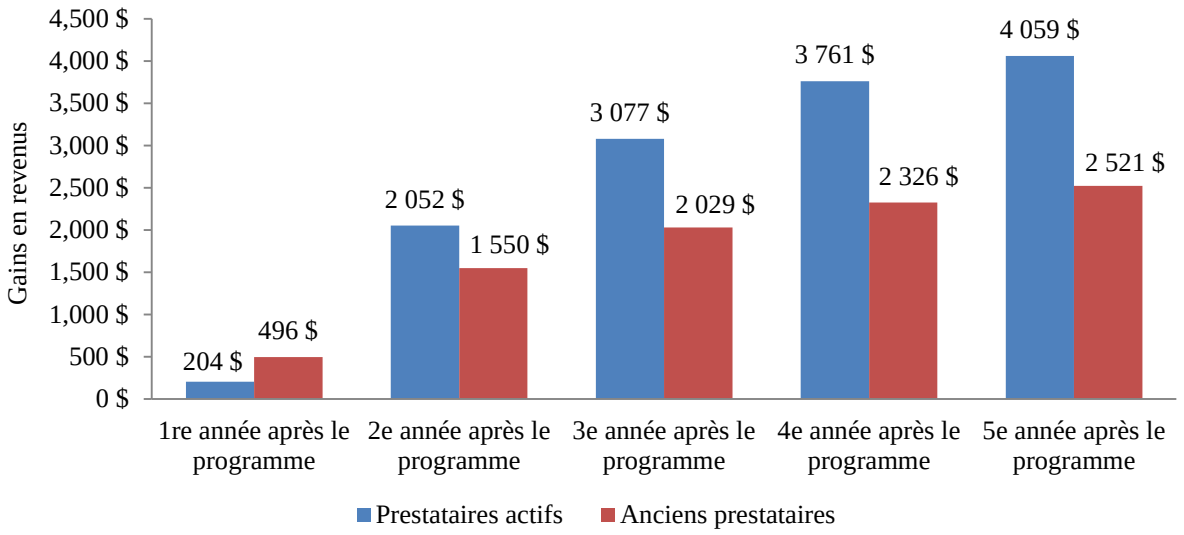

Les gains portant sur les revenus d'emploi et l'incidence d'emploi ont été accompagnés d'une réduction du recours à l'assurance-emploi allant de 69 $ à 470 $ au cours de toutes les années qui ont suivi la participation. Le recours aux prestations d'aide sociale chez les prestataires actifs a diminué pendant trois des cinq années postérieures au programme, tandis que leur dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement a diminué de 1 à 2,2 points de pourcentage au cours de toutes les années qui ont suivi la participation.

Les résultats concernant les participants les plus récents (2007-2008) allaient dans le même sens, soit des gains relatifs aux revenus et à l'incidence d'emploi et une diminution du recours aux mesures de soutien du revenu du gouvernement. Toutefois, l'importance de ces impacts était légèrement plus marquée chez les participants les plus récents (augmentation de l'incidence d'emploi et diminution du recours à l'assurance-emploi plus importantes).

Dans l'ensemble, les participants actifs ont accru leur participation au marché du travail par l'augmentation de leur revenu et de leur incidence d'emploi ainsi que par une dépendance moindre aux mesures de soutien du revenu du gouvernement (recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale).

Les résultats pour les sous-groupes de prestataires actifs étaient les suivants :

- Les jeunes (âgés de moins de 30 ans) qui ont commencé leur participation au programme de développement des compétences entre 2002 et 2005 ont connu une amélioration de leurs revenus et de leur incidence d'emploi au cours de la plupart des années qui ont suivi leur participation. De plus, ils ont affiché une diminution à court terme de leur utilisation de

[7] Les impacts différentiels sur les revenus sont estimés par rapport aux niveaux constatés avant la participation et aux autres groupes témoins. Bien qu'ils soient estimés en dollars courants, le mode de calcul tient compte de l'inflation.

l'assurance-emploi ainsi qu'une diminution de leur recours à l'aide sociale au cours de la plupart des années qui ont suivi leur participation au programme.

- Les travailleurs âgés (55 ans et plus) qui ont commencé leur participation au programme de développement des compétences entre 2002 et 2005 sont ceux qui ont connu les augmentations les plus importantes quant aux revenus et l'incidence d'emploi, en comparaison aux jeunes et à l'ensemble des prestataires actifs. Leur recours à l'assurance-emploi et à l'aide sociale a augmenté dans la majeure partie de la période postérieure au programme, ce qui fait état de l'incapacité pour certains travailleurs plus âgés de maintenir à court terme l'emploi qu'ils avaient obtenu.
- Les travailleurs de longue date qui ont commencé leur participation au programme de développement des compétences entre 2007 et 2009 ont connu des augmentations de revenus au cours de la deuxième et de la troisième année qui a suivi leur participation au programme, mais ces augmentations n'ont pas compensé les pertes de revenus subies pendant les années de participation au programme et au cours de la première année qui a suivi leur participation. Ces participants ont accru leur incidence d'emploi et diminué leur recours à l'assurance-emploi après avoir participé à ce programme.

Anciens prestataires

Comme l'illustre le tableau B3 présenté à l'Annexe B, les anciens prestataires qui ont commencé leur participation au programme de développement des compétences entre 2002 et 2005 ont connu des gains en matière de revenus pendant les cinq années qui ont suivi leur participation au programme. Le graphique 3 montre que leurs revenus ont continuellement augmenté au fil des ans, de 496 $ au cours de la première année suivant la participation au programme à 2 521 $ pendant la cinquième année. Les participants ont également vu leur incidence d'emploi augmenter de 3 à 5 points de pourcentage pendant la période de cinq ans postérieure au programme.

Leur recours à l'aide sociale a diminué pendant toutes les années qui ont suivi leur participation au programme, les montants annuels moyens variant entre 195 $ et 247 $, et leur dépendance globale à l'égard des mesures de soutien du revenu a diminué en moyenne de 2,3 à 3,3 points de pourcentage. Bien que le montant des prestations d'assurance-emploi reçues par les anciens prestataires ait diminué de 54 $ au cours de la première année qui a suivi leur participation au programme, leur recours à l'assurance-emploi a augmenté pendant toutes les autres années. Ces augmentations se situaient entre 171 $ et 217 $.

L'incidence d'emploi des anciens prestataires qui ont commencé leur participation au programme de développement des compétences entre 2007 et 2008 a marqué une hausse semblable, tandis que leur recours à l'aide sociale et leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu ont connu une baisse semblable. Les résultats concernant leurs revenus et leur recours à l'assurance-emploi étaient partiellement différents de ceux des participants de 2002-2005. Ceux qui ont commencé leur participation en 2007 ou en 2008 ont vu leurs revenus diminuer au cours de la première année après leur participation, et ensuite augmenter au cours de la deuxième et de la troisième année. Ils ont également diminué leur recours à l'assurance-emploi pendant la première année qui a suivi leur participation, pour ensuite l'augmenter au cours de la deuxième et de la troisième année qui ont suivi le programme.

Dans l'ensemble, les anciens prestataires ont accru leur recours à l'assurance-emploi à la suite de leur participation au programme, ce qui démontre l'incapacité pour certains anciens prestataires de maintenir à court terme l'emploi qu'ils avaient obtenu. On pourrait également avancer que l'utilisation de l'assurance-emploi est un indicateur d'une participation accrue au marché du travail pour ce groupe de clients puisque ces derniers ont vu leurs revenus d'emploi et leur incidence d'emploi augmenter, et ont diminué leur recours à l'aide sociale. À titre de rappel, les anciens prestataires sont les participants dont la période de prestations d'assurance-emploi s'est terminée dans les trois années qui ont précédé leur participation au programme.

Les résultats par sous-groupes ont démontré ce qui suit :

- le programme de développement des compétences s'est avéré efficace pour améliorer les revenus et l'incidence d'emploi des jeunes qui ont commencé leur participation au programme entre 2002 et 2005. Le programme a aussi fait preuve d'efficacité en permettant de diminuer leur recours à l'aide sociale à la suite de leur participation;
- le programme de développement des compétences s'est également révélé efficace dans la mesure où il a permis d'augmenter les revenus et l'incidence d'emploi des travailleurs âgés qui ont commencé leur participation au programme pendant la période de 2002-2005. La plupart des résultats obtenus à l'aide des autres indicateurs n'étaient pas significatifs sur le plan statistique;
- les travailleurs de longue date qui ont commencé à participer au programme entre 2007 et 2009 ont vu leurs revenus augmenter au cours de la deuxième et de la troisième année qui ont suivi leur participation, toutefois cette augmentation n'a pas compensé les pertes de revenus subies pendant et immédiatement après leur participation au programme. Pendant toutes les années qui ont suivi leur participation au programme, leur incidence d'emploi a connu une amélioration et leur recours à l'aide sociale a diminué. Ils ont également diminué à court terme leur utilisation de l'assurance-emploi, mais celle-ci a augmenté au cours de la deuxième et de la troisième année qui ont suivi le programme.

2.2.5 Résultats de l'analyse coûts-avantages

Comme le montre le tableau B4 présenté à l'annexe B, afin de recouvrer les coûts engendrés, les avantages issus du programme de développement des compétences pour la société devraient être maintenus pendant 7,4 années à la suite de la participation dans le cas des prestataires actifs et 8,6 années dans le cas des anciens prestataires.

2.2.6 Difficultés rencontrées et leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme de développement des compétences

Sur la base d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès d'informateurs clés dans neuf provinces et territoires au cours de l'été 2015

Les gestionnaires et les agents chargés de cas qui ont participé à l'exécution du programme et ont été interrogés au cours de l'été 2015 ont mentionné certains défis liés à la participation au programme et à son exécution :

- l’emplacement géographique et le caractère éloigné constituent des obstacles qui entravent l’accès à la formation, notamment en raison de certains facteurs tels que le manque d’options de formation offertes dans certaines régions ou l’absence de moyens de transport (neuf provinces et territoires);
- les agents chargés de cas ont besoin de plus de temps et de ressources pour assurer la gestion de cas des participants qui font face à de multiples obstacles (huit provinces et territoires). Il est également possible qu’ils ne soient pas pleinement en mesure d’aider les personnes aux prises avec des obstacles importants ou des problèmes de santé mentale (trois provinces et territoires);
- l’admissibilité à l’assurance-emploi peut constituer une entrave pour les personnes peu qualifiées (y compris celles qui sont confrontées à de multiples obstacles à l’emploi) et qui doivent suivre une formation axée sur les compétences, mais ne sont pas admissibles à l’assurance-emploi (cinq provinces et territoires);
- le manque de compétences essentielles (cinq provinces et territoires), les troubles d’apprentissage (trois provinces et territoires) et les difficultés d’alphabétisation (trois provinces et territoires) sont des obstacles courants qui empêchant les participants d’accéder à la formation et de terminer celle-ci. Les personnes qui ne possèdent pas les compétences requises pour réussir une formation professionnelle risquent d’abandonner une formation connexe plus poussée;
- certains participants font face à des difficultés financières pendant la période d’attente qui précède le début de la formation, ce qui peut pousser certains d’entre eux à abandonner leur formation (quatre provinces et territoires). Par exemple, les participants peuvent épuiser la totalité de leurs prestations d’assurance-emploi lors du processus de demande de participation au programme de développement des compétences et en attendant le début de la formation (trois provinces et territoires);
- les participants potentiels ne sont pas informés adéquatement sur le programme (quatre provinces et territoires);
- la participation précoce des prestataires de l’assurance-emploi est difficile puisque Service Canada ne dirige pas les prestataires récents de l’assurance-emploi vers les bureaux des provinces ou des territoires (trois provinces et territoires).

Les informateurs clés ont également fait part des pratiques exemplaires issues de ce programme ainsi que des leçons tirées. En voici quelques-unes :

- le fait de demander aux participants potentiels d’entreprendre des recherches sur le marché du travail et de réaliser des entrevues auprès d’employeurs et d’institutions qui offrent des formations les aide à assumer la responsabilité du processus entourant leur retour au travail et à prendre des décisions informées en ce qui a trait à leur formation (huit provinces et territoires);
- il est important d’assurer une coordination et une communication régulières entre les agents chargés de cas, les prestataires de formation et les autres parties prenantes (sept provinces et territoires);

- l’aide financière visant à couvrir les frais de garde d’enfants (sept provinces et territoires), les allocations de subsistance (quatre provinces et territoires), le transport (trois provinces et territoires) et les droits de scolarité (trois provinces et territoires) pourrait être revue à la hausse afin d’améliorer l’accès à la formation et l’achèvement de celle-ci;
- les plans de formation flexibles ou déployés en phases qui tiennent compte des compétences professionnelles, des compétences de vie et des compétences essentielles en plus de la formation professionnelle sont bénéfiques pour les personnes confrontées à de multiples obstacles à l’emploi (six provinces et territoires);
- il est également bénéfique d’assurer un suivi régulier des participants pendant et après la formation, particulièrement dans le cas de personnes confrontées à de multiples obstacles. Cette mesure permet de cibler des mesures de soutien additionnelles susceptibles d’être proposées lorsque les participants font face à des difficultés pendant leur formation (six provinces et territoires);
- le fait de procéder à l’évaluation des difficultés d’apprentissage et des compétences au début de la participation permet de cibler le type de soutien dont ont besoin les participants pour réussir leur formation (quatre provinces et territoires);
- un prolongement de l’aide financière après la période de formation aiderait les participants pendant leur recherche d’emploi (quatre provinces et territoires);
- il a été proposé d’accroître le montant de l’indemnité de subsistance (quatre provinces et territoires) ainsi que l’aide financière pour le transport (trois provinces et territoires) et le financement des frais de scolarité (trois provinces et territoires). Il a également été suggéré d’offrir une aide à l’emploi et une aide financière aux personnes handicapées (deux provinces et territoires).

2.3 Développement des compétences – Apprentis

2.3.1 Description du programme

Sur la base d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès d'informateurs clés dans dix provinces et territoires au cours de l'été de 2015

L'objectif de ce programme est d'aider les apprentis à devenir des travailleurs spécialisés et à accroître leurs liens avec le marché du travail. Les participants au programme ont habituellement fait un choix de carrière et ont déjà des liens avec le marché du travail. Le processus d'apprentissage comprend un apprentissage en milieu de travail et une formation technique en classe pouvant durer de quatre à douze semaines par année (quatre provinces et territoires). Les apprentis qui comptent un nombre suffisant d'heures de travail pour être admissibles à l'assurance-emploi peuvent présenter une demande afin de recevoir des prestations au titre de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi* pendant leur formation.

Le programme fournit une aide financière aux apprentis admissibles à l'assurance-emploi afin de les aider à compenser les coûts engendrés lorsqu'ils suivent une formation technique. Cette aide couvre les dépenses suivantes :

- Transports (neuf provinces/territoires)
- Garde d'enfants et de personnes à charge (huit provinces/territoires)
- Allocation pour séjour à l'extérieur du lieu de résidence (huit provinces/territoires)
- Allocation de subsistance (sept provinces/territoires)
- Droits de scolarité (sept provinces/territoires)
- Livres (quatre provinces/territoires)
- Mise à niveau des compétences essentielles, rattrapage scolaire, tutorat, salaire des spécialistes en stratégies d'apprentissage (trois provinces/territoires)
- Fournitures, outils et équipements (deux provinces/territoires)

Le niveau de financement est établi en fonction des besoins de l'apprenti, de l'emplacement où se déroule la formation et des frais payés par les apprentis. Le financement est habituellement attribué selon un taux fixe.

2.3.2 Exécution du programme

Sur la base d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès d'informateurs clés dans dix provinces et territoires au cours de l'été de 2015

Puisque ces participants ont déjà un emploi, ils ne font pas nécessairement l'objet d'un processus de gestion de cas. En fait, au moins cinq provinces et territoires n'offrent pas de service de gestion des cas dans le cadre de ce programme. Les apprentis peuvent recevoir des services de gestion des cas dans trois administrations, toutefois il ne s'agit pas d'une exigence. Dans l'ensemble, parmi les trois provinces et territoires qui offrent des services de gestion des cas, deux ont confirmé que seule une faible proportion des participants avait reçu de tels services.

Bien que les demandes de financement varient d'une province ou d'un territoire à l'autre, les participants remplissent habituellement eux-mêmes leur demande.

- Dans trois provinces et territoires, la demande est gérée de façon autonome et le participant n'a aucun contact avec l'agent chargé du cas.
- Dans quatre autres provinces et territoires, les agents chargés de cas rencontrent les apprentis avant le début de la formation ou durant les premiers jours de celle-ci afin de discuter de différents types d'aide financière dont ils disposent et afin de cibler les besoins financiers des apprentis.
- Dans deux autres provinces et territoires, la demande est gérée de façon autonome pour certains apprentis, tandis que d'autres sont appelés à rencontrer un agent chargé du cas (p. ex., l'agent chargé du cas rencontre l'apprenti qui en est à sa première année afin de l'aider à remplir la demande, tandis que les apprentis qui participent au programme pour la deuxième année remplissent eux-mêmes leur demande).

Dans au moins trois provinces et territoires, une demande ou une trousse comprenant des renseignements sur le processus de demande de financement est envoyée aux apprentis avant le début de leur formation ou au début de leur formation.

2.3.3 Profil des participants au programme de développement des compétences – Apprentis

Le tableau C1 de l'annexe C présente les caractéristiques sociodémographiques des prestataires actifs et des anciens prestataires qui ont commencé à recevoir une aide financière en 2003-2005 et en 2013-2014.

Les deux cohortes de prestataires actifs étaient principalement constituées d'hommes (93 % et 95 % respectivement). Ces participants étaient relativement jeunes, toutefois les participants les moins récents étaient les plus jeunes, 84 % d'entre eux étant âgés de moins de 34 ans, comparativement à 72 % pour la cohorte de 2013-2014. Les participants des cohortes de 2003-2005 et de 2013-2014 avaient pour la plupart un emploi nécessitant une formation collégiale ou une formation d'apprenti avant leur participation au programme (84 % et 90 % respectivement). Les participants les plus récents affichaient une rémunération plus élevée au cours de l'année précédant leur participation au programme (33 250 $), par rapport aux participants de 2003-2005.

Les anciens prestataires qui ont commencé à recevoir une aide financière entre 2003 et 2005 ainsi qu'entre 2013 et 2014 étaient principalement des hommes (83 % et 89 % respectivement) et étaient âgés de moins de 34 ans (68 % et 72 %). La plupart d'entre eux avaient un emploi nécessitant une formation collégiale ou une formation d'apprenti avant leur participation au programme, et l'incidence d'emploi des participants les plus récents était plus élevée (70 %) que celle des participants de 2003-2005 (48 %). En outre, au cours de l'année précédant leur participation, les participants les plus récents affichaient des revenus d'emploi plus élevés (23 345 $ par rapport à 18 388 $). On constate également chez eux un plus faible recours à l'assurance-emploi (49 % par rapport à 55 %) et à l'aide sociale (4 % par rapport à 6 %).

2.3.4 Résultats sur le marché du travail

Les résultats concernant la situation sur le marché du travail ont porté sur les personnes qui ont commencé leur participation au programme entre 2003 et 2005. Les statistiques présentées aux

tableaux C2 et C3 de l'annexe C portent spécifiquement sur les cinq années qui ont précédé la participation au programme et les sept années qui ont suivi la première année de participation au programme.

Prestataires actifs

Comme le montre le graphique 4, les participants au programme ont vu leurs revenus moyens augmenter de 14 965 $ au cours de la cinquième année précédant le programme à 58 245 $ au cours de la septième année qui a suivi l'année du début de la participation au programme. La proportion de participants ayant un emploi a diminué de 1 à 2 points de pourcentage par année après la première année de participation au programme, mais s'est maintenue au tour de 95 %. La proportion de participants qui recevaient des prestations en vertu de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi* est passée de 99 % au cours de la première année de participation au programme à 23 % au cours de la septième année qui a suivi la première année de participation. La dépendance des participants à l'égard des mesures de soutien du revenu a également connu une baisse, passant de 15 % au cours de la première année de participation au programme à 5 % au cours de la septième année qui a suivi la participation.

Graphique 4. Revenus moyens des prestataires actifs qui ont participé au programme de développement des compétences – Apprentis (en dollars courants)

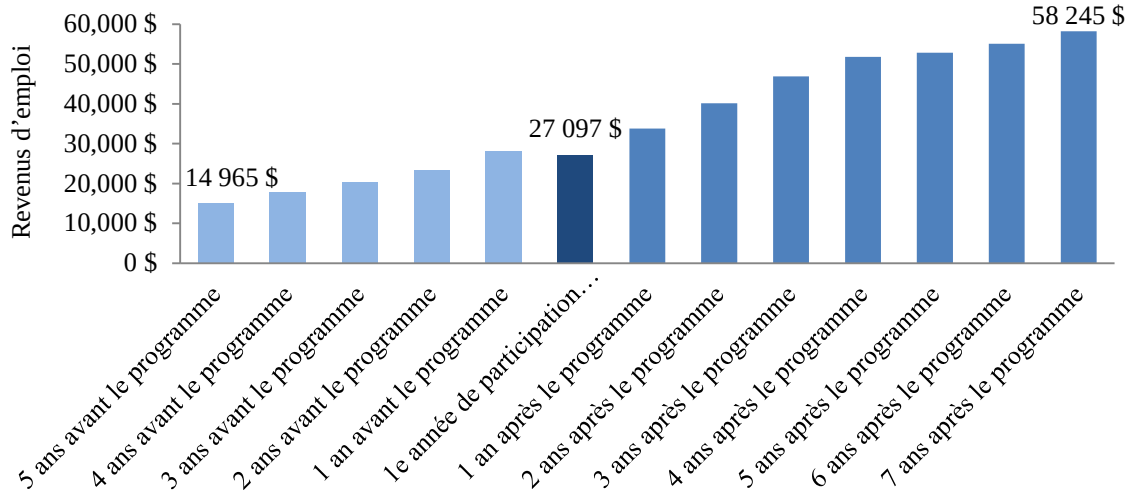

Anciens prestataires

Comme le montre le graphique 5, les revenus d'emploi des anciens prestataires ont connu une augmentation constante, passant de 14 885 $ au cours de la cinquième année précédant le programme à 43 400 $ au cours de la septième année qui a suivi la première année de participation. En moyenne, entre 93 % et 97 % des anciens prestataires avaient un emploi avant leur participation au programme, tandis que 88 % à 95 % d'entre eux détenaient un emploi après le début de leur participation au programme. La proportion d'anciens prestataires qui recevaient des prestations d'assurance-emploi a connu une baisse, passant de 54 % à 37 % entre la première et la septième année qui ont suivi le début de la participation au programme. Le niveau de

dépendance des anciens prestataires à l'égard des mesures de soutien du revenu a affiché une hausse entre la cinquième et la première année précédant la participation au programme, passant de 15 % à 22 %, et a par la suite diminué de 17 % à 14 % entre la première année de participation au programme et la septième année suivant celle-ci.

Graphique 5. Revenus moyens des anciens prestataires qui ont participé au programme de développement des compétences – Apprentis (en dollars courants)

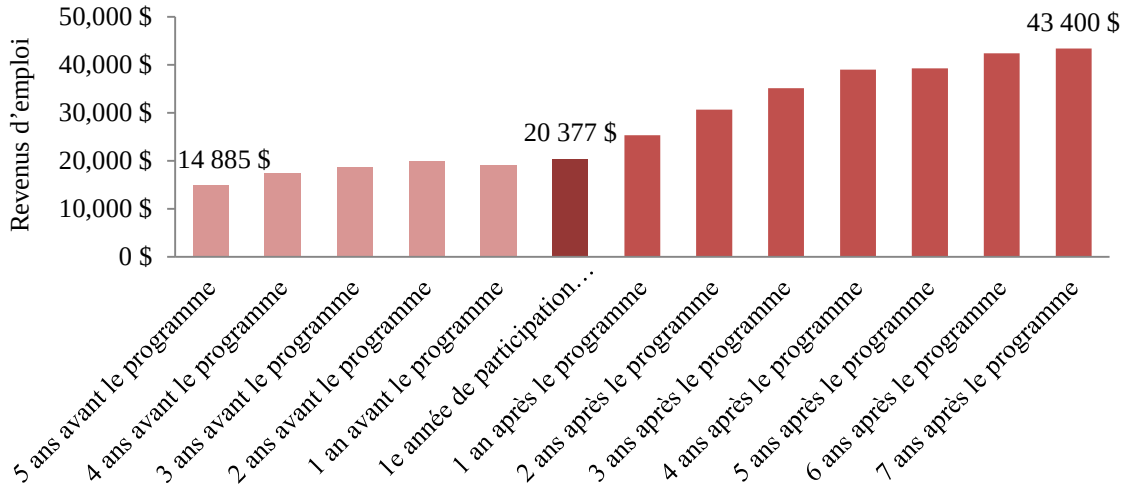

2.3.5 Difficultés rencontrées et leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme de développement des compétences – Apprentis

Sur la base d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès d'informateurs clés dans dix provinces et territoires au cours de l'été de 2015

Les études canadiennes pertinentes font état d'un taux de non-achèvement relativement élevé parmi les apprentis (40 % à 50 %)[8]. De plus, la documentation sur ce thème révèle que malgré la hausse du taux d'inscription des apprentis au Canada, on ne constate pas d'augmentation correspondante du taux d'achèvement[9]. Bien que les données disponibles à l'heure actuelle ne permettent pas de fournir une estimation fiable du taux d'achèvement parmi les participants, les informateurs clés de six provinces et territoires ont confirmé cette tendance et ont fourni des explications quant aux facteurs susceptibles d'entraîner le décrochage des apprentis, notamment :

- difficultés financières, comme le fait de ne pas être en mesure de vivre uniquement des prestations d'assurance-emploi pendant la période de formation (dix provinces et territoires);
- apprentis qui abandonnent le métier (sept provinces et territoires);
- employeurs non disposés à se départir de leurs apprentis pour leur permettre de suivre la formation, ou étant dans l'incapacité de le faire (sept provinces et territoires);

[8] Sceau rouge. 2014. *Réussite et résultats d'un programme d'apprentissage et reconnaissance professionnelle*. Ottawa : Sceau rouge.
[9] Coe, Patrick. « Apprenticeship programme requirements and apprenticeship completion rates in Canada », *Journal of Vocational Education and Training*, 2013, 65(4), p. 575−605.

- absence de possibilités de formation au sein des communautés locales (sept provinces et territoires);
- fluctuations du marché du travail ou faible demande pour certains métiers (six provinces et territoires);
- absence ou faible niveau de compétences essentielles (six provinces et territoires);
- retards pour l'obtention des prestations d'assurance-emploi (p. ex., l'admissibilité à l'assurance-emploi n'est pas confirmée jusqu'à ce que la formation soit presque terminée) (cinq provinces et territoires).

Les informateurs clés ont également souligné certaines leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme ou de l'apprentissage en général. En voici quelques-unes :

- offrir une aide financière plus importante aux apprentis (six provinces et territoires);
- offrir une formation permettant aux personnes confrontées à de nombreux obstacles d'acquérir des compétences essentielles avant d'entreprendre une formation technique (six provinces et territoires);
- évaluer les besoins dans le but de cibler tous les obstacles potentiels à la formation au début du processus d'apprentissage (quatre provinces et territoires);
- offrir une formation aux apprentis sur la façon d'établir et de respecter un budget (trois provinces et territoires).

2.4 Subventions salariales ciblées

2.4.1 Description du programme

Sur la base d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès d'informateurs clés dans huit provinces et territoires au cours de l'été de 2015

Ce programme accorde aux employeurs une subvention destinée à couvrir une partie du salaire des participants. L'objectif du programme est d'encourager les employeurs à embaucher des chômeurs admissibles à l'assurance-emploi qu'ils n'embaucheraient pas normalement, afin de les aider à acquérir une expérience de travail. À cet égard, les informateurs clés de cinq provinces et territoires ont confirmé que les employeurs embauchent habituellement des personnes qu'ils n'auraient pas prises à leur service sans l'aide offerte dans le cadre du programme.

Le montant maximal de la subvention se situe entre 50 % et 100 % du salaire de l'employé, et la durée varie entre 16 et 52 semaines. Dans la plupart des provinces et territoires (six), le taux et le niveau des subventions accordées sont négociés de façon individuelle auprès des employeurs. Le programme de subventions salariales ciblées finance également certains coûts relatifs à l'emploi, notamment les mesures de soutien pour les personnes handicapées (p. ex., équipement spécialisé ou adapté) (quatre provinces et territoires), les fournitures de travail et l'équipement de sécurité (deux provinces et territoires) ainsi que les compléments de formation et autres cours (p. ex., sécurité en milieu de travail, formation en informatique) (deux provinces et territoires).

Les subventions salariales sont habituellement utilisées pour financer des postes à temps plein; toutefois, dans deux provinces et territoires, le soutien de postes saisonniers, temporaires ou à temps partiel peut être envisagé dans des circonstances exceptionnelles. Les subventions salariales ne se limitent habituellement pas à certains types d'emplois ou d'industries (six provinces et territoires) et sont offertes pour un large éventail d'occupations incluant des emplois de premier échelon et des emplois mieux qualifiés. Les subventions salariales devraient mener à des postes permanents. À cet égard, trois provinces et territoires ont effectué des suivis systématiques auprès des participants afin de déterminer s'ils avaient maintenu leur emploi auprès du même employeur à la fin de la subvention. Ces trois provinces et territoires ont affiché des niveaux de rétention variables allant de 36,5 % à la suite de la subvention à 50 % après un an et 31 % après cinq ans.

2.4.2 Exécution du programme

Sur la base d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès d'informateurs clés dans huit provinces et territoires au cours de l'été de 2015

Le programme de subventions salariales ciblées est exécuté par des agents gouvernementaux chargés de cas (trois provinces et territoires), des agents chargés de cas relevant de tiers fournisseurs de services (deux provinces et territoires), ou une combinaison des deux (trois provinces et territoires). Les demandes de participation peuvent émaner principalement de l'employeur (deux provinces et territoires), principalement de l'employé (deux provinces et territoires), ou d'une combinaison des deux (huit provinces et territoires).

Le graphique 6 décrit le processus de demande selon qu'il émane de l'employeur ou du participant. Elle présente les principales étapes du processus, depuis l'évaluation initiale jusqu'au début de la participation au programme. Que la demande de subvention salariale émane du participant ou de l'employeur, dans sept des huit provinces et territoires, les participants rencontrent les agents chargés du cas; les antécédents professionnels, les niveaux de compétence, les objectifs et les obstacles à l'emploi sont également identifiés et évalués dans le cadre d'une évaluation des besoins.

Graphique 6. Processus de demande — Subventions salariales ciblées

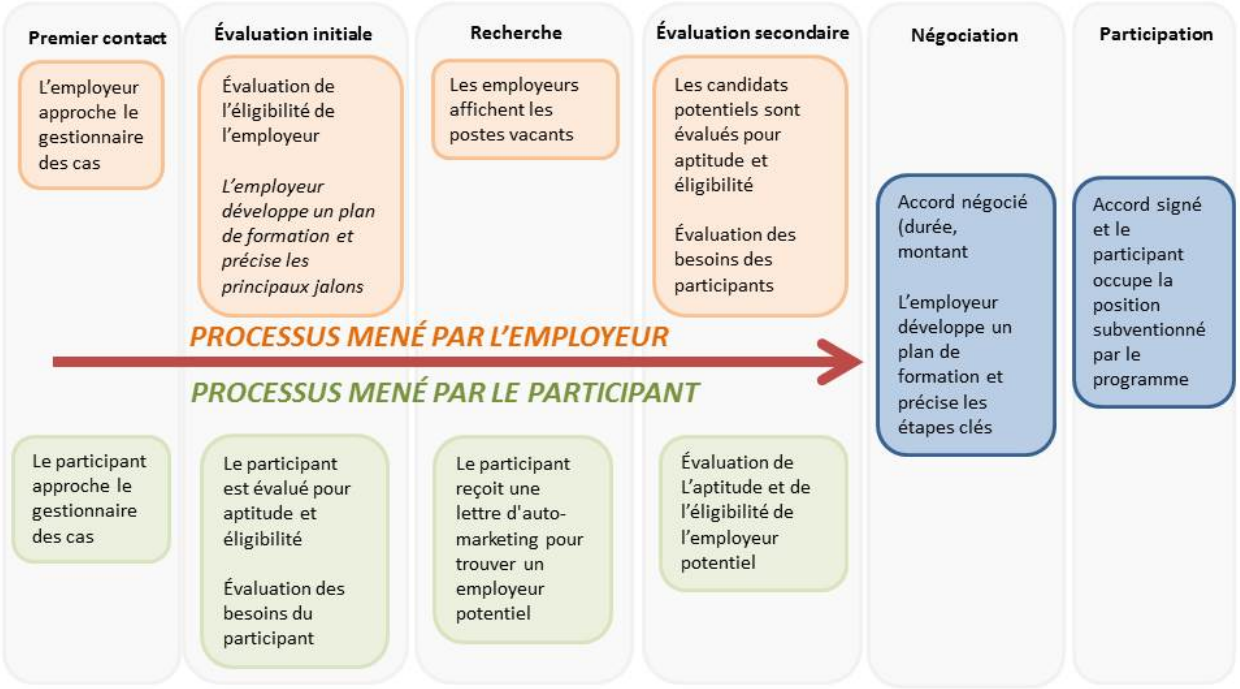

Les agents chargés du cas peuvent recommander aux participants de prendre part au programme s'ils ne possèdent pas l'expérience de travail requise ou s'ils doivent acquérir des compétences liées au travail (cinq provinces et territoires). Deux provinces et territoires accordent une priorité aux personnes confrontées à des obstacles à l'emploi ou appartenant à l'un des groupes suivants : Autochtones, personnes handicapées, minorités visibles, immigrants, travailleurs âgés et récents titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires. De plus, une subvention salariale peut être accordée pour permettre à un apprenti sans emploi d'être jumelé à un employeur afin de poursuivre son apprentissage (trois provinces et territoires).

La durée du processus de demande et d'approbation varie entre trois jours et huit semaines. Dans cinq provinces et territoires sur huit, le processus de demande et d'approbation se conclut en moins de deux semaines.

2.4.3 Profil des participants au programme de subventions salariales ciblées

Les statistiques sociodémographiques présentées au tableau D1 de l'annexe D montrent que les prestataires actifs qui ont commencé à participer au programme de 2002 à 2005 et de 2007 à

2008 étaient principalement des hommes (55 % et 53 % respectivement). Un tiers de ceux qui ont commencé à participer au programme de 2002 à 2005 étaient âgés de plus de 45 ans, et cette proportion était encore plus élevée chez les participants les plus récents (42 %). Les participants des deux cohortes occupaient souvent des emplois nécessitant des études secondaires ou une formation professionnelle avant leur participation au programme (36 % et 38 % respectivement). Les revenus d'emploi des participants les plus récents étaient plus élevés au cours de l'année précédant leur participation au programme (20 866 $ par rapport à 18 511 $).

Plus de la moitié des anciens prestataires qui ont commencé à participer au programme entre 2002 et 2005 ou entre 2007 et 2008 étaient des hommes (53 % et 51 % respectivement). Un peu moins du tiers des participants de ces deux cohortes étaient âgés de 25 à 34 ans (31 % et 30 % respectivement), et la proportion de participants âgés de plus de 45 ans était similaire au sein des deux cohortes (29 % et 34 % respectivement). Ces participants occupaient pour la plupart un emploi nécessitant des études secondaires ou une formation professionnelle avant leur participation au programme (35 % et 36 % respectivement). Les revenus d'emploi des participants des cohortes de 2002-2005 et de 2007-2008 étaient semblables au cours de l'année précédant leur participation au programme (10 917 $ et 11 302 $ respectivement).

2.4.4 Impacts différentiels

Prestataires actifs

Comme le montre le tableau D2 de l'annexe D, les revenus des prestataires actifs qui ont commencé leur participation au programme de subventions salariales ciblées entre 2002 et 2005 ont augmenté au cours de toutes les années qui ont suivi leur participation au programme, et ces augmentations se sont accrues au fil des ans. Les revenus d'emploi sont passés de 661 $ au cours de la première année suivant leur participation au programme à 1 930 $ au cours de la cinquième année (voir graphique 7). Leur incidence d'emploi a également affiché une hausse de 4,9 à 5,1 points de pourcentage pendant toutes les années qui ont suivi leur participation au programme. On constate en outre une diminution de leur recours à l'aide sociale pendant toutes les années qui ont suivi leur participation au programme et les diminutions se situant entre 58 $ et 79 $. Le nombre de semaines de prestations d'assurance-emploi a connu des augmentations graduelles chez les prestataires actifs pendant les cinq années qui ont suivi leur participation au programme, celui-ci allant de 0,3 à 0,5 semaine. Le lecteur devrait interpréter ces résultats en gardant à l'esprit que les participants accumulent des heures assurables en vertu de l'assurance-emploi tout en occupant un poste faisant l'objet d'une subvention. Cette mesure leur permet d'entamer un processus de demande de prestations d'assurance-emploi s'ils ne sont pas en mesure de conserver leur emploi subventionné.

Graphique7. Augmentation des revenus des prestataires actifs et des anciens prestataires ayant participé au programme de subventions salariales ciblées par rapport aux non-participants

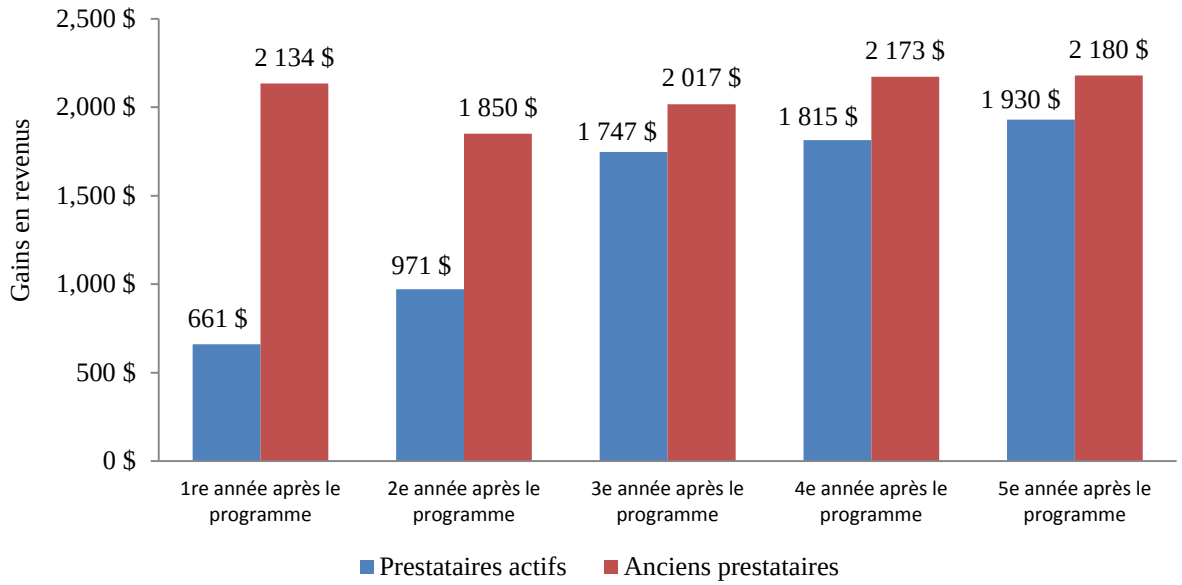

Les prestataires actifs qui ont commencé leur participation au programme en 2007-2008 ont eux aussi affiché des augmentations au chapitre des revenus et de l'incidence d'emploi ainsi qu'une diminution du recours à l'aide sociale pendant toutes les années qui ont suivi leur participation au programme. Les impacts différentiels pour chacun de ces trois indicateurs étaient habituellement plus importants que ceux observés chez les personnes dont la participation au programme remonte à 2002-2005. Notons que la plupart des résultats portant sur le recours à l'assurance-emploi pour la cohorte de 2007-2008 n'étaient pas significatifs sur le plan statistique.

Dans l'ensemble, malgré une hausse du recours à l'assurance-emploi, les prestataires actifs ont amélioré leur situation sur le marché du travail par la hausse de leurs revenus et de leur incidence d'emploi ainsi que par la diminution de leur recours à l'aide sociale.

Les résultats des différents sous-groupes étaient les suivants :

- les jeunes (âgés de moins de 30 ans) qui ont commencé leur participation au programme entre 2002 et 2005 ont vu leurs revenus et leur incidence d'emploi augmenter au cours de la plupart des années qui ont suivi leur participation au programme. Leur recours à l'aide sociale a diminué à la suite de leur participation au programme, mais leur recours à l'assurance-emploi a augmenté dans l'ensemble;
- les travailleurs âgés (55 ans et plus) qui ont commencé leur participation au programme entre 2002 et 2005 ont affiché une augmentation de leurs revenus et de leur incidence d'emploi. Ce sont eux qui ont connu les augmentations les plus importantes parmi tous les prestataires actifs à l'examen. Comme c'était le cas pour les jeunes et l'ensemble des prestataires actifs, leur recours à l'assurance-emploi a généralement augmenté à la suite de leur participation au programme;

- contrairement aux autres groupes, les travailleurs de longue date qui ont commencé leur participation au programme entre 2007 et 2009 ont vu leurs revenus diminuer au cours des deux premières années qui ont suivi leur participation au programme. Leur incidence d'emploi a affiché une hausse, mais la durée des prestations d'assurance-emploi a également augmenté de façon générale.

Anciens prestataires

Comme l'illustre le tableau D3 présenté à l'Annexe D, le programme de subventions salariales ciblées s'est révélé efficace pour améliorer les revenus et l'incidence d'emploi des anciens prestataires qui ont commencé leur participation au programme entre 2002 et 2005. Le graphique 7 montre que les revenus des anciens prestataires ont connu une hausse allant de 1 850 $ à 2 180 $. De plus, leur incidence d'emploi a augmenté de façon graduelle, soit de 5,5 à 6,9 points de pourcentage.

Leur recours à l'aide sociale a également diminué pendant toutes les années qui ont suivi leur participation au programme, la moyenne annuelle se situant entre 266 $ et 387 $. De même, leur niveau de dépendance à cet égard a diminué de 0,5 à 2,2 points de pourcentage par année. Les anciens prestataires ont enregistré une augmentation de leur utilisation de l'assurance-emploi au cours de toutes les années qui ont suivi leur participation au programme. Cette augmentation se situait entre 296 $ et 679 $ et est passée de 0,7 à 2,4 semaines. Le lecteur devrait interpréter ces résultats en gardant à l'esprit que les participants accumulent des heures assurables en vertu de l'assurance-emploi tout en occupant un poste faisant l'objet d'une subvention. Cette mesure leur permet d'entamer un processus de demande de prestations d'assurance-emploi s'ils ne sont pas en mesure de conserver leur emploi subventionné.

Les résultats des anciens prestataires qui ont commencé leur participation au programme en 2007 ou en 2008 étaient semblables en ce qui a trait à la direction de l'impact et sa dimension. Cette cohorte a vu ses revenus et son incidence d'emploi augmenter et a diminué son utilisation de l'aide sociale ainsi que sa dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu, tandis que son utilisation de l'assurance-emploi a connu une hausse.

Dans l'ensemble, les anciens prestataires ont augmenté le recours à l'assurance-emploi à la suite de leur participation, ce qui indique que certains anciens prestataires ont été incapables de maintenir à court terme l'emploi qu'ils avaient obtenu. On peut aussi avancer qu'une hausse du recours à l'assurance-emploi est une indication que ce groupe de clients entretient des liens plus importants avec le marché du travail puisque leurs revenus d'emploi et leur incidence d'emploi ont connu une hausse et que leur recours à l'aide sociale a diminué. À titre de rappel, les anciens prestataires sont les participants dont la période de prestations d'assurance-emploi s'est terminée dans les trois années qui ont précédé leur participation au programme.

Les résultats allaient généralement dans le même sens pour les autres groupes d'anciens prestataires :

- les revenus et l'incidence d'emploi des jeunes et des travailleurs âgés qui ont commencé leur participation au programme entre 2002 et 2005 ainsi que des travailleurs de longue date qui ont commencé leur participation au programme entre 2007 et 2009 ont affiché une

augmentation pendant toutes les années qui ont suivi la participation au programme. Ces groupes ont également diminué leur recours à l'aide sociale, tandis que leur utilisation de l'assurance-emploi a augmenté de façon générale à la suite de leur participation au programme.

2.4.5 Résultats de l'analyse coûts-avantages

En ce qui concerne les prestataires actifs, comme l'illustre le tableau D4 présenté à l'Annexe D, les avantages du programme de subventions salariales ciblées ont recouvré les coûts du point de vue de la société dans une période de 5,9 années après la participation. En outre, les avantages du programme pour les anciens prestataires ont excédé les coûts engendrés pendant la deuxième année de participation au programme.

2.4.6 Difficultés rencontrées et leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme de subventions salariales ciblées

Sur la base d'un examen de la documentation et d'entrevues réalisées auprès d'informateurs clés dans huit provinces et territoires au cours de l'été de 2015

Bien que ce programme ait permis d'accentuer les liens des participants avec le marché du travail, son utilisation a diminué au cours des dernières années. Selon les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, la proportion de nouvelles interventions a chuté, passant de 3 % à 1 % de l'ensemble des interventions de PEMS entre 2002-2003 et 2014-2015, tandis que les investissements réalisés au titre du programme sont demeurés stables, représentant 6 % des dépenses totales au titre des PEMS.

Les informateurs clés de sept provinces et territoires ont confirmé ce déclin et ont cerné certaines causes potentielles, notamment :

- les exigences en matière de production de rapports rendent les subventions moins attrayantes pour les employeurs (sept provinces et territoires);
- les employeurs ne connaissent pas le programme en raison de lacunes sur le plan du marketing ou de la sensibilisation (cinq provinces et territoires);
- la subvention et la lettre de promotion personnelle remise aux participants pour faire la promotion du programme créent une perception négative chez les employeurs quant à la qualité des candidats (cinq provinces et territoires);
- il existe un décalage entre les besoins des employeurs et les compétences des candidats disponibles (quatre provinces et territoires);
- certains employeurs hésitent à travailler avec le gouvernement en raison d'expériences précédentes négatives (trois provinces et territoires);
- la conjoncture économique locale a une incidence directe sur l'utilisation du programme par les employeurs (trois provinces et territoires). Par exemple, en présence d'une économie forte caractérisée par un faible taux de chômage, les employeurs sont plus disposés à embaucher des employés sans se prévaloir d'une subvention (deux provinces et territoires);
- les délais d'approbation de participation au programme constituent un obstacle pour les employeurs (deux provinces et territoires) qui souhaitent que les participants commencent à

travailler immédiatement.

Les informateurs clés ont souligné un certain nombre de leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme. Les principaux enseignements à retenir sont les suivants :

- apparier les compétences des participants et les besoins des employeurs afin d'améliorer la rétention (cinq provinces et territoires);
- il est nécessaire de mieux faire connaître le programme. Par exemple, les organismes de prestation de services devraient avoir des prospecteurs d'emplois dont la tâche serait de mener des campagnes d'information auprès des employeurs et de jumeler les employeurs avec les participants plus difficiles à embaucher (trois provinces et territoires);
- mettre en place un processus de demande simple et facile à utiliser pour les employeurs, et s'assurer que les approbations sont fournies en temps opportun. L'utilisation de systèmes électroniques peut aider à diminuer le temps de traitement pour les employeurs qui doivent présenter des mises à jour mensuelles et trimestrielles (trois provinces et territoires);
- disposer d'une flexibilité suffisante pour apporter des ajustements au programme afin de répondre aux besoins des personnes handicapées (p. ex., niveau de subvention et exigences relatives au nombre d'heures) (trois provinces et territoires);
- il est important d'assurer un suivi permanent. Par exemple, le fait d'effectuer des suivis et des visites de sites sur une base régulière permet de garantir que les employeurs respectent les dispositions en matière de formation stipulées dans le contrat qu'ils ont signé (trois provinces et territoires). En outre, des contacts réguliers avec les employeurs et les participants contribuent à la résolution de problèmes pendant la période de subventions (deux provinces et territoires)

2.5 Aide au travail indépendant

2.5.1 Description du programme

Le programme d'aide au travail indépendant aide les personnes sans emploi à créer leur propre emploi en démarrant leur entreprise ou en devenant travailleurs autonomes. Il offre une aide financière et des conseils sur la planification d'affaires aux participants admissibles à l'assurance-emploi, afin de les aider à lancer leur propre entreprise. Cette aide financière vise à couvrir les dépenses personnelles et d'autres types de dépenses au stade du démarrage de l'entreprise. Entre 2002-2003 et 2014-2015, les investissements réalisés en vertu de ce programme ont diminué, passant de 8 % à 6 % des dépenses totales effectuées au titre des PEMS.

2.5.2 Profil des participants au programme d'aide au travail indépendant

Comme le montre le tableau E1 présenté à l'annexe E, les prestataires actifs qui ont commencé à participer au programme entre 2002 et 2005 étaient principalement des hommes (58 %), tandis que le groupe dont la participation au programme a commencé en 2007 ou en 2008 comptait presque autant de femmes que d'hommes. Au sein des deux cohortes, quatre pour cent des participants étaient âgés de moins de 25 ans, tandis que les autres participants étaient répartis de façon à peu près uniforme entre les autres catégories d'âge (p. ex., 25-34, 35-44 et 45 ans et plus).

Les participants qui se sont joints au programme en 2002-2005 et en 2007-2008 avaient pour la plupart un emploi exigeant des études collégiales ou une formation en apprentissage avant leur participation au programme (37 % et 39 % respectivement). Il convient de souligner que 26 % des participants de 2002-2005 et 23 % des participants de 2007-2008 exerçaient un emploi exigeant des études universitaires ou des compétences en gestion. Cette proportion est plus élevée que celle constatée chez les autres participants aux PEMS. Au cours de l'année qui a précédé leur participation au programme, les participants de 2002-2005 ont touché des revenus d'emploi plus élevés (27 719 $) que les participants plus récents (25 801 $).

Parmi les anciens prestataires qui ont commencé leur participation au programme en 2002-2005, on comptait presque le même nombre d'hommes que de femmes. La distribution était différente pour le groupe de participants plus récents, qui comptait plus de femmes (58 %) que d'hommes (42 %). Au sein des deux cohortes, la répartition des participants selon l'âge était semblable, soit 3 % et 4 % qui étaient âgés de moins de 25 ans, tandis que les autres participants étaient répartis de façon à peu près uniforme entre les autres catégories d'âge (p. ex., 25-34, 35-44 et 45 ans et plus).

Les participants qui se sont joints au programme en 2002-2005 et en 2007-2008 avaient pour la plupart un emploi exigeant des études collégiales ou une formation en apprentissage (32 % et 33 % respectivement), ou encore des études secondaires ou une formation en apprentissage avant leur participation au programme (31 % chacun). De plus, une proportion respective de 24 % et 23 % de ces participants occupaient un emploi exigeant une formation universitaire ou des compétences de gestion, ce qui est également supérieur aux pourcentages habituellement constatés chez les autres participants aux PEMS. Les participants des deux cohortes touchaient des revenus semblables au cours de l'année précédant leur participation au programme (11 387 $ et 11 642 $).

2.5.3 Difficultés liées à la mesure des impacts différentiels du programme de travail autonome

Comme dans le cas des autres PEMS, les impacts différentiels ont été estimés pour les participants au programme d'aide au travail indépendant au cours des périodes de 2002-2005 et de 2007-2008. Les résultats ont révélé d'importantes diminutions au chapitre des revenus d'emploi et de travail indépendant ainsi qu'une diminution de l'incidence d'emploi. De plus, comparativement aux non-participants récents, les participants ont été moins nombreux à recourir à l'assurance-emploi et ont réduit leur dépendance à l'égard de l'aide au revenu de source gouvernementale.

Les estimations détaillées sont présentées aux tableaux E2 et E3 de l'annexe E. Elles ne sont toutefois pas traitées dans le rapport puisqu'elles pourraient ne pas permettre de dresser un portrait précis du bien-être financier des participants pendant la période qui a suivi leur participation au programme. Les impacts ont été analysés à l'aide des revenus déclarés aux fichiers d'impôt T1 et T4 de l'Agence du revenu du Canada; ils ont été mesurés par rapport aux prestataires actifs qui n'ont pas participé au programme d'aide au travail indépendant et qui auraient pu se trouver dans tout type de situation d'emploi ou encore au chômage à la suite de leur participation au programme (p. ex., sans emploi, employé rémunéré, travailleur autonome).

Selon une étude réalisée par Statistique Canada, les travailleurs autonomes canadiens affichent un revenu annuel moyen inférieur à celui des employés rémunérés (46 200 $ par rapport à 52 400 $ en 2009). Toutefois, la valeur nette moyenne de leur foyer est de 2,7 fois supérieure à celle des employés rémunérés, ce qui indique que certains travailleurs autonomes laissent des fonds dans leur entreprise à des fins de réinvestissement.[10] Dans l'ensemble, il semble que le fait d'examiner uniquement les revenus individuels, sans tenir compte de la valeur nette des foyers, n'est pas propice à une évaluation équitable du bien-être financier des participants à la suite de leur participation au programme.

Par ailleurs, on en sait peu sur la conception et l'exécution de ce programme à l'heure actuelle. Plus particulièrement, on constate une compréhension inadéquate du rôle que joue ce programme afin d'aider les futurs entrepreneurs à mettre en œuvre des plans d'affaires viables et à perfectionner leurs compétences entrepreneuriales. De manière générale, il est difficile de déterminer si l'amélioration des liens des participants avec le marché du travail au moyen du programme d'aide au travail indépendant est associée plus étroitement à leur concept d'affaires et à leur esprit d'entreprise qu'à l'aide offerte en vertu du programme de travail autonome.

[10] Sébastien LaRochelle-Côté et Sharanjit Uppal, « Le bien-être financier des travailleurs autonomes », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 23, no 4, hiver 2011.

2.6 Partenariats pour la création d'emplois

2.6.1 Description du programme

Le programme de partenariats pour la création d'emploi offre aux participants des occasions d'acquérir une expérience de travail. Ces derniers continuent de recevoir leurs prestations au titre de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi* ou reçoivent une allocation pendant leur emploi dans le cadre d'un projet financé en vertu du programme. Les activités du projet favorisent le développement de la collectivité et de l'économie locale. Les dépenses du programme ont connu une baisse, passant de 4 % à 2 % engagées au titre des PEMS entre 2003-2003 et 2014-2015.

2.6.2 Profil des participants au programme de partenariats pour la création d'emplois

Prestataires actifs

Comme le montre le tableau F1 présenté à l'annexe F, la proportion des femmes prestataires actives qui ont participé au programme de partenariats pour la création d'emplois a augmenté au fil du temps. Plus précisément, les femmes composaient 49 % des participants au programme pendant la période 2002-2005 et cette proportion a atteint 55 % pour la cohorte de 2007-2008. Les participants plus récents étaient en outre plus âgés, la proportion des personnes âgées de plus de 45 ans s'établissant à 28 % pour la cohorte de 2002-2005 et à 40 % pour la cohorte de 2007-2008. Les participants des deux cohortes exerçaient fréquemment des emplois exigeant des études secondaires ou une formation professionnelle avant leur participation au programme (34 % des participants de chaque cohorte). Ils ont également enregistré des revenus d'emploi similaires au cours de l'année qui a précédé leur participation au programme (15 733 $ pour les participants de la cohorte 2002/2005 et 14 833 $ pour les participants de la cohorte 2007-2008).

Anciens prestataires

Les anciens prestataires qui ont participé au programme de partenariats pour la création d'emplois en 2002-2005 étaient plus susceptibles d'être des hommes (55 %), tandis que la proportion de femmes était plus élevée au sein de la cohorte 2007-2008 (52%). Tout comme les prestataires actifs, les participants les moins récents étaient plus susceptibles d'être plus jeunes comparativement aux participants plus récents, puisque 29 % des personnes qui ont participé au programme en 2002-2005 étaient âgées de plus de 45 ans, cette proportion passant à 38 % pour les participants de 2007-2008. Les participants des deux cohortes occupaient fréquemment des emplois exigeant des études secondaires ou une formation professionnelle avant leur participation au programme, soit 34 % des participants de 2002-2005 et 35 % des participants de 2007-2008. Au cours de l'année qui a précédé leur participation au programme, les participants de 2002-2005 et de 2007-2008 ont affiché des revenus similaires (8 776 $ et 7 811 $, respectivement).

2.6.3 Impacts différentiels

Prestataires actifs

Les prestataires actifs qui ont participé au programme de partenariats pour la création d'emplois entre 2002 et 2005 ont vu croître leurs revenus et leur incidence d'emploi au cours de toutes les années qui ont suivi leur participation au programme. Comme le montre le tableau F2 présenté à l'Annexe F, ces gains se sont situés entre 1 899 $ et 4 409 $ en ce qui concerne le revenu (voir le

graphique 8) et entre 5,5 et 6,3 points de pourcentage pour ce qui est de l'incidence d'emploi. Ces participants ont réduit leur recours aux prestations d'assurance-emploi au cours de la première (549 $) et de la deuxième (220 $) année qui a suivi leur participation; les résultats relatifs au recours à l'aide sociale n'étaient pas significatifs sur le plan statistique. Dans l'ensemble, ces participants ont réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu pendant les quatre premières années qui ont suivi leur participation au programme (entre 1,1 et 3,1 points de pourcentage).

Graphique 8. Augmentation des revenus des prestataires actifs et anciens prestataires ayant participé au programme de partenariats pour la création d'emplois par rapport aux non-participants

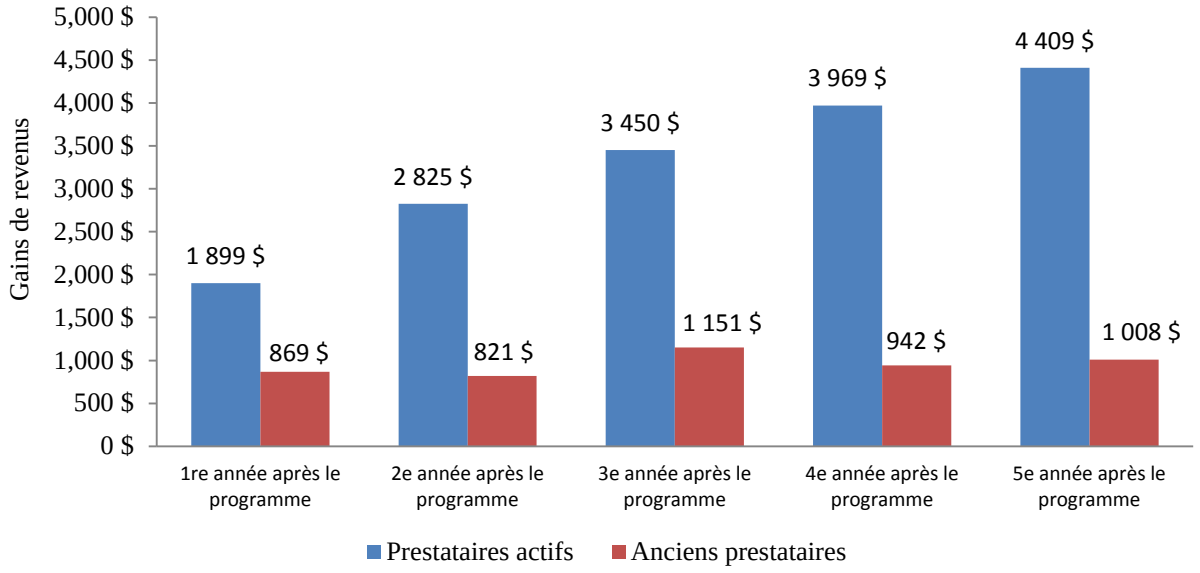

Les prestataires actifs qui ont participé au programme de partenariats pour la création d'emplois en 2007 ou en 2008 ont vu leurs revenus croître au cours des deux premières années qui ont suivi leur participation au programme; toutefois, ces gains étaient moins importants que ceux constatés au sein de la cohorte de 2002-2005. De plus, tout comme les participants de 2002-2005, les prestataires actifs qui ont participé au programme en 2007-2008 ont accru leur incidence d'emploi pour toutes les années qui ont suivi leur participation, ces gains étant cependant moins importants. Moins nombreux à recourir aux prestations d'assurance-emploi, ils ont également diminué leur dépendance à l'égard des mesures du soutien du revenu au cours des deux premières années qui ont suivi leur participation au programme et ont réduit leur recours à l'aide sociale tout au long des trois années.

Les impacts sur les différents sous-groupes étaient les suivants :

- Les jeunes (âgés de moins de 30 ans) qui ont participé au programme entre 2002 et 2005 ont affiché des gains de revenus et une amélioration de l'incidence d'emploi pendant toutes les années qui ont suivi leur participation, mais ont uniquement diminué leur utilisation des prestations d'assurance-emploi et leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu

pendant la première année qui a suivi la fin du programme. Les résultats portant sur les autres années et le recours à l'aide sociale n'étaient pas significatifs sur le plan statistique.

- Les travailleurs âgés (55 ans et plus) qui ont participé au programme entre 2002 et 2005 ont également vu leurs revenus et leur incidence d'emploi croître pendant la majeure partie des cinq années qui ont suivi leur participation au programme. Leur recours à l'assurance-emploi a augmenté à moyen terme après leur participation au programme. Les résultats portant sur l'aide sociale et la dépendance à l'égard des mesures de soutien n'étaient pas significatifs sur le plan statistique.
- Les travailleurs de longue date qui ont commencé à participer au programme entre 2007 et 2009 ont vu croître leur incidence d'emploi pendant chacune des trois années qui ont suivi leur participation et ont diminué leur recours à l'assurance-emploi pendant la première année suivant leur participation au programme. Les résultats portant sur les autres indicateurs n'étaient pas significatifs sur le plan statistique.

Anciens prestataires

Comme l'illustre le tableau F3 présenté à l'Annexe F, le programme de partenariats pour la création d'emplois s'est révélé efficace pour améliorer les revenus des anciens prestataires qui ont participé au programme entre 2002 et 2005, ces derniers ayant connu des gains se situant entre 821 $ et 1 151 $ pour toutes les années qui ont suivi la participation (voir graphique 8). De plus, leur incidence d'emploi a également affiché une hausse comprise entre 3,8 et 4,9 points de pourcentage au cours de ces mêmes années. Ces hausses de revenus et de l'incidence d'emploi étaient accompagnées par une augmentation du recours à l'assurance-emploi variant entre 144 $ et 284 $ de la deuxième à la cinquième année suivant leur participation. Leur recours à l'aide sociale et leur dépendance globale à l'égard des mesures de soutien du revenu pour l'ensemble de la période postérieure au programme ont connu une baisse annuelle moyenne se situant entre 158 $ et 277 $ en ce qui concerne les prestations d'aide sociale et entre 1,1 et 3,9 points de pourcentage au chapitre de la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu.

Dans l'ensemble, les anciens prestataires qui ont participé au programme entre 2002 et 2005 ont augmenté le recours à l'assurance-emploi à la suite de leur participation, ce qui démontre l'incapacité pour certains anciens prestataires de maintenir à court terme l'emploi qu'ils avaient obtenu. On pourrait également avancer que l'augmentation de l'utilisation de l'assurance-emploi est un indicateur d'une participation accrue au marché du travail pour ce groupe de clients puisque ces derniers ont vu leurs revenus d'emploi et leur incidence d'emploi augmenter, et ont réduit leur recours à l'aide sociale. À titre de rappel, les anciens prestataires sont les participants dont la période de prestations d'assurance-emploi s'est terminée dans les trois années qui ont précédé leur participation au programme.

Contrairement aux plus récents participants, les anciens prestataires qui ont commencé leur participation au programme en 2007 et en 2008 ont subi des pertes de revenus à la suite de leur participation. Les résultats portant sur l'incidence d'emploi n'étaient pas significatifs sur le plan statistique à un seuil de 95 % et plus. Les résultats portant sur les autres indicateurs suivaient généralement les mêmes tendances que celles constatées pour les participants de 2002-2005, soit une augmentation du recours à l'assurance-emploi et une diminution du recours à l'aide sociale

et de la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu pendant la majeure partie de la période postérieure au programme.

Certaines variations ont été observées quant aux résultats des trois sous-groupes d'anciens prestataires à l'examen :

- Les résultats des anciens prestataires jeunes qui ont participé au programme entre 2002 et 2005 ont affiché des tendances semblables à celles observées pour l'ensemble des anciens prestataires. Les jeunes ont vu leurs revenus et leur incidence d'emploi croître, et ont été moins nombreux à recourir à l'aide sociale pendant la plupart des années qui ont suivi leur participation au programme, tandis que leur recours à l'assurance-emploi pendant cette période a connu une hausse. En ce qui concerne l'ampleur des impacts constatés, leurs gains de revenus étaient plus importants que ceux constatés pour l'ensemble des anciens prestataires.
- Les impacts sur les revenus et le recours à l'assurance-emploi des travailleurs âgés qui ont participé au programme entre 2002 et 2005 n'étaient généralement pas significatifs sur le plan statistique à un seuil de 95 % et plus. Toutefois, les résultats montrent une hausse de leur incidence d'emploi ainsi qu'une diminution de leur recours à l'aide sociale et de leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu pour la plupart des années qui ont suivi leur participation au programme.
- Les résultats pour les travailleurs de longue date qui ont participé au programme entre 2007 et 2009 affichaient des tendances semblables à celles de l'ensemble des anciens prestataires qui ont participé au programme pendant cette même période. Les travailleurs de longue date ont enregistré des baisses de revenus à la suite de leur participation, toutefois l'impact du programme sur l'incidence d'emploi n'était pas significatif sur le plan statistique. Leur recours à l'assurance-emploi a généralement augmenté, tandis que leur recours à l'aide sociale a chuté à court terme après leur participation. Les impacts du programme au chapitre de la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu n'étaient pas significatifs sur le plan statistique.

2.6.4 Résultats de l'analyse coûts-avantages

Comme l'illustre le tableau F4 présenté à l'Annexe F, les avantages du programme de partenariats pour la création d'emplois ont dépassé les coûts du programme dans les 5,9 années en ce qui concerne les prestataires actifs. Les résultats concernant les anciens prestataires étaient cependant différents, car les avantages pourraient ne jamais égaler les coûts. Dans l'ensemble, au moment d'interpréter les résultats de l'analyse coûts-avantages du programme de partenariats pour la création d'emplois, il devrait également être noté que le financement du programme appuie le développement des communautés et de l'économie locale. Ces avantages n'ont cependant pas été pris en considération dans l'analyse coûts-avantages puisqu'ils sont difficilement quantifiables.

2.7 Services d'aide à l'emploi

2.7.1 Description du programme

Sur la base d'un examen de la documentation provenant de huit provinces et territoires et d'entrevues réalisées auprès d'informateurs clés dans dix provinces et territoires au cours de l'été de 2013

L'objectif du programme de services d'aide à l'emploi est d'aider les chômeurs à se préparer au marché du travail, ainsi qu'à obtenir et à conserver un emploi. Cette mesure de soutien comprend un vaste éventail de services et de ressources liés à l'emploi, assistés et non assistés, mis à la disposition des chômeurs afin de répondre à leurs besoins professionnels, d'emploi et de formation. Certains services sont également ciblés de façon directe afin de combler les besoins des employeurs en ressources humaines. Le programme de services d'aide à l'emploi est fréquemment combiné à des prestations d'emploi (programme de développement des compétences), mais certaines personnes peuvent avoir recours uniquement aux services d'aide à l'emploi. La part de ce programme au titre des dépenses totales des PEMS est passée de 28 % à 35 % entre 2002-2003 et 2014-2015.

Services offerts dans le cadre du programme de services d'aide à l'emploi :

- centres de ressources en emploi, où les participants ont accès à diverses ressources (p. ex., ordinateurs, téléphones), à de l'information sur le marché du travail local et à des ressources susceptibles de les aider dans leur recherche d'emploi, ainsi qu'à des services de planification de carrière; ils peuvent également se renseigner dans ces centres au sujet des exigences professionnelles et des programmes de formation qui leur sont offerts;
- évaluation des besoins en matière d'emploi ou d'employabilité, conseils de gestion et de planification de carrière, counselling d'emploi et élaboration de plans de retour au travail, entre autres, afin de déterminer les besoins des participants en matière d'emploi et de formation. Lorsque leurs besoins ont été déterminés, les participants travaillent avec un gestionnaire de cas à l'élaboration d'un plan d'action qui permet de remédier aux obstacles à l'emploi préalablement cernés et met l'accent sur des activités qui leur permettront d'obtenir un emploi;
- services et soutien personnalisés de gestion des cas offerts par des gestionnaires de cas sur une base continue afin de suivre la progression des participants dans la mise en œuvre de leur plan de retour au travail;
- évaluations et diagnostics spécialisés afin d'évaluer l'incidence des caractéristiques physiques, sociales, intellectuelles et psychologiques sur la capacité des participants d'occuper certains emplois. Ces services peuvent comprendre des évaluations psychologiques et ergonomiques ainsi que des évaluations de la capacité fonctionnelle et des difficultés d'apprentissage;
- préparation à l'emploi et activités de recherche d'emploi, offerts dans le cadre de services individualisés visant à soutenir les participants dans leur recherche d'emploi. Ces services comprennent la clarification du choix de carrière, l'établissement d'objectifs, la rédaction de curriculum vitæ, la préparation en vue d'une entrevue ou d'un travail (p. ex., orientations

relatives aux règles en milieu de travail et aux attentes des employeurs ainsi que les droits et les responsabilités des employés) de même que des ateliers d'aptitudes à la vie quotidienne;

- clubs de recherche d'emploi sous la forme de services collectifs d'emploi offerts dans le but d'aider les participants à améliorer leurs aptitudes à la recherche d'emploi;
- services de placement et de jumelage offerts aux participants qui ont peu de chances de réussir leurs propres démarches de recherche d'emploi. Ces services comprennent l'analyse des compétences, les techniques de recherche d'emploi, les techniques d'entrevue, la rédaction de curriculum vitæ, l'autopromotion, l'accès au marché caché de l'emploi, les compétences en maintien d'emploi ainsi que le jumelage des compétences et intérêts aux possibilités d'emploi et aux besoins des employeurs. Dans quelques provinces et territoires, des incitatifs financiers sont offerts aux employeurs ou aux participants afin d'éliminer les obstacles financiers susceptibles d'entraver leur participation au programme de placement;
- services d'exploration du travail sous la forme d'un soutien plus personnalisé et structuré aux participants qui ont démontré des difficultés à maintenir leur emploi ou aux participants qui souffrent d'un handicap et qui ont besoin d'un soutien afin d'effectuer la transition vers une occasion d'emploi ciblée. Ces services peuvent comprendre l'observation au poste de travail, l'expérience de travail virtuel, les services de placement et l'exploration du travail;
- services de maintien en poste sous la forme d'un soutien à long terme aux participants afin de les aider à obtenir de l'avancement ou de s'intégrer à plus long terme au marché du travail. Ces services sont principalement offerts aux personnes confrontées à de nombreux obstacles à l'emploi;
- formation particulière au poste de travail — mesure d'aide à l'emploi pour aider les participants à acquérir les connaissances et les compétences essentielles requises dans le cadre de leur nouvel emploi. Un encadrement professionnel en cours d'emploi est également offert aux personnes qui se heurtent à plusieurs obstacles à l'emploi et qui ont besoin de soutien additionnel en vue d'acquérir un certain niveau d'autonomie dans leur travail;
- formation à court terme offerte aux participants prêts à occuper un emploi, ce qui les aide à achever une formation ou un cours de courte durée (p. ex., certificat de secourisme ou de sécurité des aliments);
- ateliers répondent à divers besoins en matière de carrière et d'emploi, notamment les techniques de recherche d'emploi, la rédaction de curriculum vitæ et les aptitudes en marketing;
- produits d'information sur le marché du travail mis à la disposition des chercheurs d'emploi afin de les appuyer dans leur recherche d'emploi et dans la prise de décision quant au choix de leur formation et de leur carrière. Ces produits sont aussi offerts aux employeurs dans le but de les aider à embaucher, à former et à conserver les travailleurs, et à élaborer des stratégies axées sur les ressources humaines;
- services offerts aux employeurs lorsque les entreprises et les employés font face à des ralentissements de la production et à des mises à pied; ces services permettent également de remédier à des pénuries de main-d'œuvre grâce à des mécanismes de formation, de placement, de jumelage et de rétention. Dans certaines provinces et certains territoires, les employeurs ont la possibilité de faire la publicité des emplois offerts.

2.7.2 Exécution du programme

Sur la base d'un examen de la documentation provenant de huit provinces et territoires et d'entrevues réalisées auprès d'informateurs clés dans dix provinces et territoires au cours de l'été de 2013

Parmi les dix provinces et territoires qui ont fait l'objet de cette étude, les services d'aide à l'emploi étaient surtout offerts par des tiers fournisseurs de services (cinq provinces et territoires). Trois provinces et territoires ont recours à une démarche mixte où les services sont offerts par le personnel du gouvernement et les fournisseurs de services, tandis que deux autres administrations offrent directement les services d'aide à l'emploi. Les fournisseurs de services de huit provinces et territoires confirment que l'information sur le marché du travail est utilisée pour appuyer la prestation de services d'aide à l'emploi. L'information sur le marché du travail peut notamment être utilisée pour appuyer les participants qui présentent une demande de formation visant le développement des compétences, pour informer les participants du marché du travail local et des possibilités d'emploi, pour la prestation d'ateliers ou pour créer un site d'emplois accessible à partir des centres de ressources en emploi.

En ce qui concerne l'adéquation de l'information disponible sur le marché du travail, les fournisseurs de services de trois provinces et territoires ont indiqué que les informations de niveau national avaient peu d'utilité pour eux. Ils ont également souligné le fait que l'information de niveau régional était limitée et qu'elle n'était pas disponible ou désuète à l'échelle rurale. Au sein de deux administrations, les fournisseurs de services ont indiqué qu'ils ne disposaient pas de capacités et de ressources suffisantes pour recueillir des renseignements sur le marché du travail.

2.7.3 Profil des participants au programme de services d'aide à l'emploi

La section suivante présente les principales caractéristiques sociodémographiques des prestataires actifs et anciens prestataires qui ont participé uniquement au programme de services d'aide à l'emploi, sans recevoir de prestations d'emploi.

Prestataires actifs

Comme l'illustre le tableau G1 présenté à l'annexe G les prestataires actifs qui ont participé uniquement au programme de services d'aide à l'emploi en 2002-2005 comportaient une plus grande proportion d'hommes (54 %), tandis que les participants de 2007-2008 étaient principalement des femmes (51 %). Les participants de 2002-2005 étaient plus susceptibles d'être jeunes que ceux qui avaient reçu de l'aide plus récemment, puisque 39 % d'entre eux avaient moins de 34 ans, tandis que 34 % des participants de la cohorte de 2007-2008 appartenaient à ce groupe d'âge. Les participants des deux cohortes occupaient le plus souvent des emplois exigeant des études secondaires ou une formation professionnelle avant leur participation (38 % pour la cohorte de 2002-2005 et 40 % pour la cohorte de 2007-2008). Enfin, les participants des deux cohortes affichaient des revenus d'emploi similaires (22 335 $ et 22 214 $).

Anciens prestataires

Comme pour les prestataires actifs, la proportion d'anciens prestataires qui ont participé uniquement au programme de services d'aide à l'emploi et qui étaient des femmes a connu une augmentation au fil des ans. Cette proportion est passée de 45 % chez les participants de 2002-2005 à 52 % chez les participants de 2007-2008. Au sein de la cohorte de 2002-2005, 42 % des participants étaient âgés de moins de 34 ans, par rapport à 39 % au sein de la cohorte de 2007-2008. Les participants des cohortes de 2002-2005 et de 2007-2008 occupaient le plus souvent des emplois exigeant des études secondaires ou une formation professionnelle avant leur participation (38 % et 39 % respectivement). Les participants de 2002-2005 affichaient des revenus légèrement moins élevés (10 530 $) que ceux de 2007-2008, dont les revenus s'élevaient en moyenne à 11 991 $.

Obstacles au marché du travail auxquels étaient généralement confrontés les participants au programme de services d'aide à l'emploi

Sur la base d'entrevues réalisées auprès d'informateurs clés dans dix provinces et territoires au cours de l'été de 2013

Selon les informateurs clés, les principaux obstacles à l'emploi auxquels ont été confrontés les participants au programme de services d'aide à l'emploi, incluant ceux qui ont touché et ceux qui n'ont pas touché de prestations d'emploi, comprennent :

- expérience de travail insuffisante ou inadéquation des qualifications (neuf provinces et territoires);
- faible niveau de compétences essentielles et de compétences fondamentales (huit provinces et territoires);
- accès au transport et coût de celui-ci (huit provinces et territoires);
- accès aux services de garde d'enfants et coût de ceux-ci (huit provinces et territoires);
- casiers judiciaires et problèmes de dépendance (huit provinces et territoires);
- présence de handicap ou de problèmes de santé mentale (sept provinces et territoires);
- emploi temporaire, saisonnier ou à temps partiel (sept provinces et territoires);
- manque de compétences recherchées (compétences désuètes, incapacité de réseauter) (sept provinces et territoires);
- perception des employeurs à l'égard de certains groupes (minorités visibles, personnes handicapées, nouveaux immigrants, Autochtones, etc.) (sept provinces et territoires);
- absence de possibilités d'emploi, particulièrement en région rurale ou éloignée (six provinces et territoires);
- barrières linguistiques (six provinces et territoires);
- faible estime de soi, manque de motivation et attitude négative (six provinces et territoires);
- absence compétences en matière de recherche d'emploi ou de techniques d'entrevue (cinq provinces et territoires);

- itinérance et manque de logements abordables (quatre provinces et territoires).

2.7.4 Impacts différentiels

Les impacts différentiels ont été estimés uniquement pour les prestataires actifs puisque les anciens prestataires qui avaient participé exclusivement au programme de services d'aide à l'emploi ont été utilisés comme groupe témoin pour les anciens prestataires qui ont participé à d'autres PEMS.

Les résultats présentés au tableau G2 de l'Annexe G indiquent que les prestataires actifs qui ont participé uniquement au programme de services d'aide à l'emploi ont enregistré des baisses de revenus au cours de la première (1 097 $) et de la deuxième (279 $) année qui a suivi leur participation, tandis qu'ils ont connu des gains au cours de la quatrième (645 $) et de la cinquième (742 $) année. Tandis que leurs revenus ont augmenté à moyen terme après leur participation, l'incidence d'emploi a affiché une hausse moyenne de 0,8 à 1,8 point de pourcentage à compter de la deuxième année qui a suivi leur participation (voir graphique 9). Par ailleurs, ils ont été moins nombreux à recourir à l'assurance-emploi au cours de toutes les années postérieures à leur participation, avec une baisse moyenne de prestations se situant entre 136 $ et 451 $. Leur recours à l'aide sociale a augmenté à la suite de leur participation, la moyenne des prestations se situant entre 29 $ et 94 $; toutefois, leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu a diminué au cours des quatre premières années, en moyenne de 0,6 à 1,2 point de pourcentage.

Graphique 9. Incidence d'emploi des prestataires actifs participant au programme de services d'aide à l'emploi

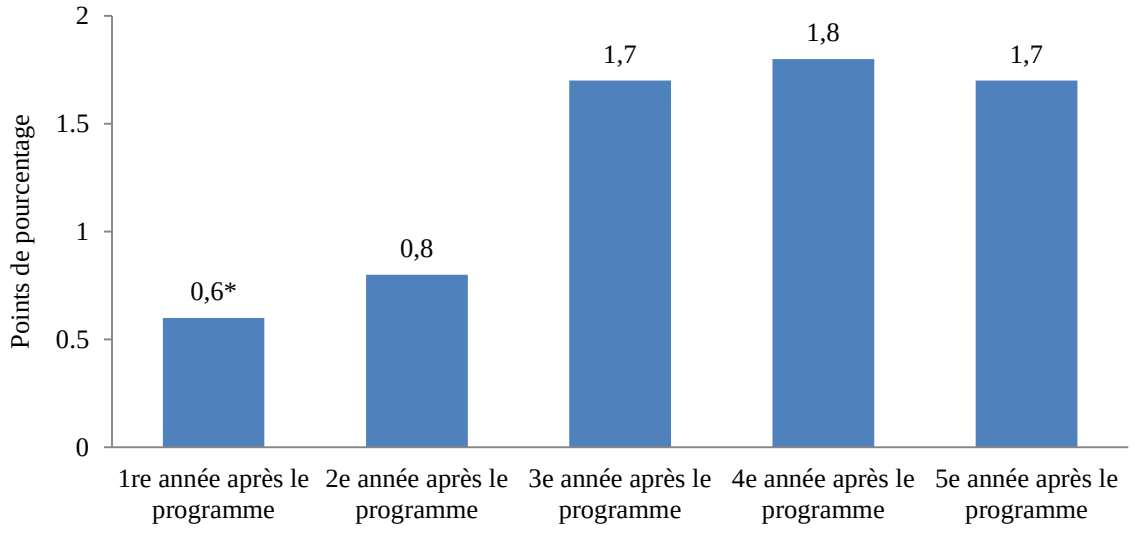

*L'estimation pour la première année après le programme est significative sur le plan statistique à un seuil de 90 %.

Les résultats des prestataires actifs qui ont participé exclusivement au programme de services d'aide à l'emploi en 2007 ou en 2008 ont évolué dans la même direction que ceux rapportés pour les participants de 2002-2005. La plus récente cohorte de participants a également connu des baisses de revenus au cours de la première et de la deuxième année qui a suivi leur participation, ainsi qu'une hausse de l'incidence d'emploi au cours de toutes les années postérieures au

programme. Ils ont eu moins recours à l'assurance-emploi et ont diminué leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu, mais ont été plus nombreux à recourir à l'aide sociale.

Parmi les trois sous-groupes qui ont fait l'objet de cette étude, les résultats suivants ont été constatés :

- Les jeunes (âgés de 30 ans et moins) qui ont commencé leur participation en 2002-2005 ont affiché des gains de revenus à compter de la troisième année qui a suivi leur participation au programme, ainsi qu'une hausse de leur incidence d'emploi à compter de la deuxième année. Leur recours à l'assurance-emploi a chuté pendant toutes les années postérieures au programme, tandis que leur utilisation de l'aide sociale a affiché une hausse. En ce qui concerne leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu, celle-ci a connu une baisse au cours des trois années qui ont suivi leur participation au programme et a par la suite augmenté pendant les autres années de la période postérieure au programme.
- Les travailleurs âgés (55 ans et plus) qui ont commencé leur participation en 2002-2005 ont affiché des gains de revenus à compter de la deuxième année qui a suivi leur participation au programme, et leur incidence d'emploi a augmenté tout au long de la période postérieure au programme. Ils ont été moins nombreux à recourir à l'assurance-emploi au cours des trois années qui ont suivi leur participation, et leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu a chuté pendant les deux premières années. Leur recours aux prestations de l'aide sociale a connu une hausse tout au long de la période suivant le programme.
- Contrairement aux autres participants, les travailleurs de longue date qui ont commencé leur participation au programme entre 2007 et 2009 ont vu leurs revenus et leur incidence d'emploi diminuer au cours des trois années qui ont suivi le programme. suivi le programme. Tout comme les autres prestataires actifs, ils ont diminué leur recours à l'assurance-emploi ainsi que leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu pendant la plus grande partie de la période qui a suivi le programme, tandis que leurs recours à l'aide sociale a augmenté.

Une participation plus précoce au programme de services d'aide à l'emploi améliore les résultats des participants sur le marché du travail

L'étude des effets liés au moment de la participation montre que les impacts différentiels sur les revenus et l'emploi étaient plus importants chez les personnes qui ont participé exclusivement au programme de services d'aide à l'emploi de façon plus précoce pendant leur demande d'assurance-emploi, par rapport aux non-participants et aux personnes qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi sur une plus longue période avant de recevoir ces services (voir le graphique 10 ci-dessous et le tableau G3 présenté à l'annexe G). Plus spécifiquement, les personnes qui ont commencé leur participation dans les quatre semaines qui ont suivi le début de leur période de prestations d'assurance-emploi ont connu une hausse cumulative de leurs revenus de 10 192 $ au cours des cinq années qui ont suivi le programme et ont vu leur incidence d'emploi augmenter de 0,9 à 2,6 points de pourcentage par année.

Les participants qui ont reçu des services d'aide à l'emploi entre la cinquième et la huitième semaine et ceux qui ont commencé leur participation entre la neuvième et la douzième semaine qui ont suivi le début de leur demande de prestations d'assurance-emploi ont affiché des hausses

cumulatives de revenus totalisant 3 888 $ et 2 543 $ respectivement au cours de la période postérieure au programme. Les hausses de revenus des participants qui ont commencé entre la cinquième et la huitième semaine ont été accompagnées d'impacts non significatifs sur le plan statistique quant à leur incidence d'emploi. Les participants qui ont commencé leur participation entre la neuvième et la douzième semaine ont pour leur part vu leur incidence d'emploi diminuer à la suite de leur participation. Les participants qui ont commencé leur participation pendant le second et le troisième trimestre de leur demande d'assurance-emploi ont généralement vu leurs revenus et leur incidence d'emploi chuter à la suite de leur participation.

Graphique 10. Impacts différentiels cumulatifs sur les revenus selon le moment de la participation au programme de services d'aide à l'emploi

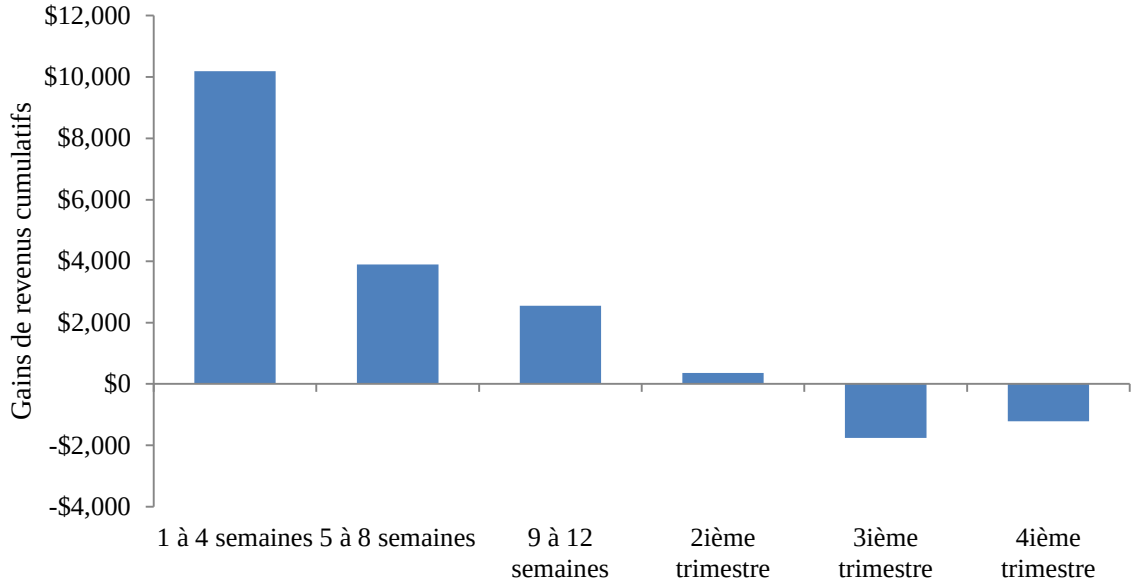

L'étude s'est également penchée sur la différence entre le nombre de semaines d'assurance-emploi non utilisées par les participants et le nombre de semaines d'assurance-emploi non utilisées par le groupe témoin afin de déterminer l'impact du moment de la participation au programme de services d'aide à l'emploi sur le retour au travail. On a constaté que seules les personnes qui ont reçu une aide au cours des quatre premières semaines de leur demande sont retournées au travail plus rapidement que les membres du groupe témoin. De façon plus précise, elles ont trouvé un emploi trois semaines avant le groupe témoin. Les participants qui ont bénéficié d'une aide après la quatrième semaine de leur demande d'assurance-emploi sont retournés au travail de 0,5 à 3,5 semaines plus tard que les membres du groupe témoin (voir le tableau G4 présenté à l'annexe G).

Parmi tous les participants de la cohorte 2002-2005, 39 354 ont reçu une aide dans les quatre semaines qui ont suivi l'établissement de leur demande d'assurance-emploi. Les prestations hebdomadaires moyennes d'assurance-emploi s'élevaient à 312 $ au cours de cette période, ainsi les 39 354 participants n'ont pas utilisé 35 067 499 $ de prestations d'assurance-emploi (39 354 * 312 $ * 2,9 semaines). Le coût moyen lié à la réception de services d'aide à l'emploi au cours de la période de 2002-2005 était de 692 $, ce qui représente un coût de 27 232 968 $ (39 354 * 692 $) et une économie nette de 8 374 531 $.

2.7.5 Résultats de l'analyse coûts-avantages

Comme l'illustre le tableau G5 présenté à l'annexe G, les avantages des services d'aide à l'emploi devraient se poursuivre sur plus de 10,9 ans pour qu'il y ait recouvrement des coûts dans une perspective sociale. Ces conclusions s'expliquent en partie par les pertes de revenus subies par les prestataires actifs pendant et immédiatement après la participation. Notons que le principal résultat attendu du programme de services d'aide à l'emploi est le retour sur le marché du travail et non nécessairement une amélioration des revenus puisque ce programme n'est pas axé sur l'acquisition de compétences.

Les analyses des impacts différentiels montrent que le programme de services d'aide à l'emploi atteint cet objectif par l'augmentation de l'incidence d'emploi des participants et la diminution de leur recours à l'assurance-emploi après leur participation. Les bienfaits du retour au travail ne sont pas pris en considération dans cette analyse puisqu'il est difficile d'y attribuer une valeur monétaire. La diminution du recours à l'assurance-emploi n'a pas non plus été prise en considération, puisque cela représente un avantage pour le gouvernement et un coût pour le participant, entraînant un effet d'annulation.

2.7.6 Difficultés rencontrées et leçons tirées sur le plan de la conception et de l'exécution du programme de services d'aide à l'emploi

Sur la base d'entrevues réalisées auprès d'informateurs clés dans dix provinces et territoires au cours de l'été de 2013

Les informateurs clés interviewés dans le cadre de l'étude sur les services d'aide à l'emploi ont mentionné les difficultés suivantes liées à la conception et à l'exécution du programme :

- Dans certaines régions, les participants ont un accès limité aux services et aux transports, et font face à des problèmes de mobilité (sept provinces et territoires).
- Les participants potentiels au programme ne sont pas adéquatement informés du programme (six provinces et territoires).
- L'allocation budgétaire actuelle ne suffit pas pour soutenir la prestation de services d'aide à l'emploi, ce qui a incité certains fournisseurs à éliminer des services et à réduire le nombre de participants servis (cinq provinces et territoires).
- Les fournisseurs de services ne sont pas nécessairement en mesure d'offrir tous les services dont ont besoin les participants qui font face à de nombreux obstacles à l'emploi. Ils doivent donc orienter ces personnes vers d'autres organismes et il arrive qu'une personne soit orientée vers plusieurs organismes. Cette situation pourrait inciter certains participants à abandonner leur démarche de retour au travail (cinq provinces et territoires).
- La stratégie actuelle de mesure du rendement ne permet pas de mesurer les différents résultats atteints au fil du temps grâce aux processus d'aide aux personnes confrontées à de nombreux obstacles à l'emploi (trois provinces et territoires).
- Les fournisseurs de services ont de la difficulté à embaucher du personnel qualifié et compétent (deux provinces et territoires). De plus, certains fournisseurs de services sont

confrontés à un taux de roulement élevé et au coût élevé de la formation du personnel (deux provinces et territoires).

- Les fournisseurs de services n'ont pas la capacité d'effectuer un suivi auprès de chaque participant afin d'offrir une aide au maintien de l'emploi (deux provinces et territoires).

Les informateurs clés ont également fourni des exemples de pratiques exemplaires et de leçons tirées quant à la conception et à l'exécution du programme. En voici quelques-unes :

- Il est important d'assurer la gestion de cas auprès des participants et d'offrir une démarche globale axée sur les clients, au moyen de services comme le counselling, la motivation, le développement de l'estime de soi et l'aide en matière de cheminement de carrière (neuf provinces et territoires).
- Il est important que les fournisseurs de services s'impliquent au sein de leur collectivité et entretiennent d'excellentes relations avec les autres fournisseurs de services (en vue d'échanger des informations et d'assurer un aiguillage adéquat), particulièrement dans le cas des fournisseurs qui travaillent auprès de personnes handicapées et souffrant de problèmes de santé mentale. De plus, les partenariats et la communication continue avec les employeurs peuvent faciliter l'intégration de certains participants au marché du travail au moyen de services de placement et de subventions (huit provinces et territoires).
- Puisque les participants confrontés à de multiples obstacles à l'emploi nécessitent fréquemment des interventions plus intensives, il est important de procéder à une évaluation exhaustive de leurs besoins afin de prendre la décision la plus adéquate en matière de formation (sept provinces et territoires).
- Il faudrait disposer d'un guichet unique de services et rationaliser l'offre de services (regroupement des services sous un même toit, s'assurer que les utilisateurs frappent à la bonne porte, offrir un éventail de services complets allant du libre-service aux ateliers, en passant par l'évaluation de l'employabilité, l'orientation professionnelle, la détermination des besoins et la gestion courante de cas) et éliminer les obstacles qui entravent l'accès et la participation à ces services (sept provinces et territoires).
- Il est important de maintenir une perspective à long terme au moment d'aider des participants confrontés à de multiples obstacles à l'emploi (six provinces et territoires).
- Le fait d'offrir aux participants un suivi à long terme en matière d'aide à la rétention d'emploi est considéré comme étant une pratique exemplaire (six provinces et territoires).
- Il convient d'offrir une plus grande flexibilité aux fournisseurs de services qui aident les participants confrontés à de multiples obstacles à l'emploi, particulièrement en ce qui concerne la durée des services et le type de soutien financier pouvant être accordé aux participants (six provinces et territoires).
- Il est important que les fournisseurs de services puissent compter sur des employés dédiés et des équipes spécialisées pour venir en aide aux participants confrontés à de multiples obstacles à l'emploi ainsi que sur des formateurs en milieu de travail ou des prospecteurs d'emplois dévoués et désireux d'appuyer ces participants (six provinces et territoires).

- S’il y a lieu, les fournisseurs de services devraient orienter vers des organismes communautaires les participants au programme de services d’aide à l’emploi qui sont confrontés à de multiples obstacles à l’emploi, qui souffrent de problèmes de santé mentale ou de dépendance, ou qui ont un casier judiciaire (cinq provinces et territoires).
- Aider les participants à entreprendre des démarches auprès des employeurs (p. ex., les aider à distribution de curriculum vitae) et à développer les possibilités de réseautage (cinq provinces et territoires).
- Donner aux participants la possibilité d’essayer et de tester des emplois potentiels (cinq provinces et territoires).
- Il est important que les gouvernements provinciaux et territoriaux nouent des partenariats solides avec les tiers fournisseurs de services et les employeurs afin d’être en mesure de mobiliser le réseau de prestation de services en cas de difficultés liées au marché du travail (mises à pied massives, ralentissement de l’économie, etc.) et d’organiser des salons de l’emploi et des ateliers de groupe (cinq provinces et territoires).
- Il est nécessaire d’accentuer la promotion des programmes et des services (cinq provinces et territoires).
- Il est nécessaire de faire preuve d’innovation en matière de prestation de services, en tenant compte des besoins et des réalités des différentes localités (p. ex., ressources et formation en ligne) (trois provinces et territoires).
- Il est nécessaire de modifier la façon de mesurer la réussite dans le cadre du programme de services d’aide à l’emploi. Par exemple, les progrès réalisés par un participant confronté à de multiples obstacles à l’emploi devraient être mesurés en tenant compte des différentes étapes franchies, notamment l’obtention d’un logement adéquat, le traitement des dépendances, l’amélioration des talents personnels et l’intégration au marché du travail (trois provinces et territoires).
- Les fournisseurs de services ont besoin de ressources supplémentaires afin de maintenir le niveau et la qualité des services et d’assurer la formation de leur personnel, particulièrement en milieu rural (trois provinces et territoires).

3. Comparaison des principales conclusions par type de programme

Cette section donne un aperçu des principales conclusions tirées de l'analyse des impacts différentiels des programmes de développement des compétences et de subventions salariales ciblées, de partenariats pour la création d'emplois et de services d'aide à l'emploi pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont commencé leur participation au cours de la période 2002-2005.

Dans l'ensemble, les impacts différentiels démontrent que les programmes et services offerts en vertu des EDMT améliorent la participation au marché du travail des participants, y compris les jeunes et les travailleurs âgés. De plus, pour la plupart des interventions, les avantages de la participation dans une perspective sociale dépassaient le coût des investissements au fil du temps. Enfin, le fait d'offrir des services d'aide à l'emploi plus tôt lors d'une période de prestations d'assurance-emploi (au cours des quatre premières semaines) a eu des répercussions plus importantes sur les revenus et l'emploi des participants, et a facilité leur retour plus rapide au travail. Cela démontre l'importance de cibler une participation précoce des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

Les participants au programme ont une probabilité supérieure d'être embauchés par rapport aux membres du groupe témoin

Comme l'illustre le graphique 11, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux programmes de développement des compétences, de subventions salariales ciblées, de partenariats pour la création d'emplois et de services d'aide à l'emploi avaient une probabilité plus élevée d'occuper un emploi (incidence d'emploi supérieur) que les non-participants. De plus, les probabilités d'occuper un emploi chez les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé aux programmes de développement des compétences, de subventions salariales ciblées et de partenariats pour la création d'emplois étaient supérieures à celles des anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont fait l'objet d'interventions de faible intensité dans le cadre du programme de services d'aide à l'emploi.

Il convient de noter que les services d'aide à l'emploi tels que le counselling, l'aide à la recherche d'emploi et la gestion de cas sont des activités relativement modestes et qu'elles ne sont pas susceptibles, à elles seules, d'avoir des effets substantiels sur les résultats des participants au marché du travail. Toutefois, comme le démontre le rapport, le fait d'offrir des services d'aide à l'emploi plus tôt dans le processus de demandes de prestations d'assurance-emploi (au cours des quatre premières semaines) génère un rendement considérablement plus important (voir le graphique 10 présenté à la sous-section 2.7.4).

Graphique 11. Changement dans la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants

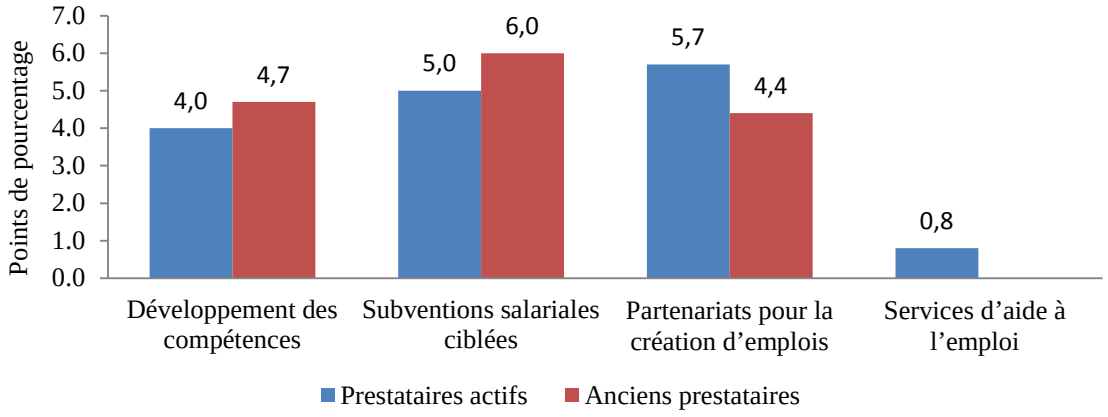

Les incidences d'emploi indiquées au graphique 11 ont été estimées à l'aide de modèles distincts permettant de produire une moyenne annuelle. Ces estimations ne représentent pas une moyenne arithmétique des estimations annuelles des incidences d'emploi annuelles rapportées dans les annexes.

Les participants ont enregistré des revenus plus élevés que les membres du groupe témoin

Comme le montre le graphique 12, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux programmes de développement des compétences, de subventions salariales ciblées et de partenariats pour la création d'emplois ont vu leurs revenus d'emploi augmenter par rapport aux non-participants en situation semblable. Les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé aux programmes de développement des compétences, de subventions salariales ciblées et de partenariats pour la création d'emplois ont eux aussi connu une augmentation de leurs revenus d'emploi comparativement aux anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont reçu exclusivement des services d'aide à l'emploi.

Comme il a déjà été mentionné, les services d'aide à l'emploi sont des activités relativement modestes qui, à elles seules, ne devraient pas avoir d'effets substantiels sur les résultats des participants au marché du travail. En d'autres mots, les services d'aide à l'emploi visent à soutenir le retour au travail des participants sans emploi, et non nécessairement à leur garantir un emploi plus payant que celui occupé avant la participation. Toutefois, comme il a été démontré dans ce rapport, le fait d'offrir des services d'aide à l'emploi plus tôt lors d'une demande d'assurance-emploi (au cours des quatre premières semaines) a généré un rendement considérablement plus important.

Graphique 12. Revenus cumulatifs plus élevés chez les participants par rapport aux non-participants

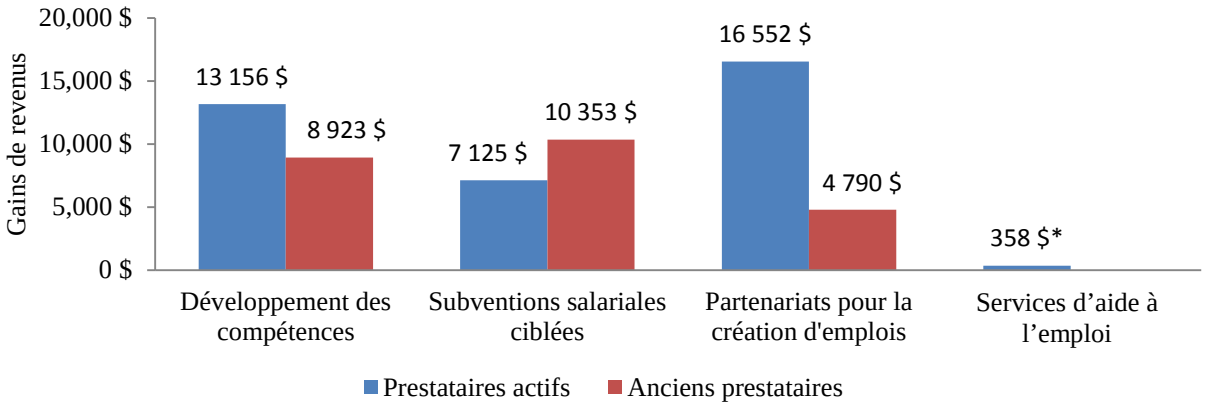

* L'impact différentiel du programme de services d'aide à l'emploi sur les revenus des participants n'est pas significatif sur le plan statistique à un seuil de 95 %.

Les EDMT améliorent également la probabilité d'occuper un emploi et les revenus chez les jeunes et les travailleurs âgés

L'analyse des impacts différentiels montre que la probabilité d'occuper un emploi chez les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui étaient des jeunes ou des travailleurs âgés et qui ont participé aux programmes de développement des compétences, de subventions salariales ciblées, de partenariats pour la création d'emplois et de services d'aide à l'emploi étaient plus élevée que celles des membres du groupe témoin. En ce qui concerne les travailleurs âgés qui ont participé aux programmes, l'impact sur l'incidence d'emploi était systématiquement plus élevé que celui des jeunes participants.

À l'exception des anciens prestataires de l'assurance-emploi qui étaient des travailleurs âgés et qui ont participé au programme de partenariats pour la création d'emplois, l'analyse des impacts différentiels montre également que les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui étaient des jeunes ou des travailleurs âgés et qui ont participé aux programmes de développement des compétences, de subventions salariales ciblées, de partenariats pour la création d'emplois et de services d'aide à l'emploi ont vu leurs revenus d'emploi augmenter par rapport aux membres du groupe témoin (voir graphiques 13 et 14). Parmi les prestataires actifs, les jeunes qui ont participé au programme de partenariats pour la création d'emplois et les travailleurs âgés qui ont participé au programme de développement des compétences ont connu les gains cumulatifs les plus importants au chapitre des revenus. Cela suggère que le fait d'offrir des expériences de travail aux jeunes et de former les travailleurs âgés produit des résultats plus probants.

Graphique 13. Gains de revenus cumulatifs chez les jeunes participants par rapport aux jeunes non participants

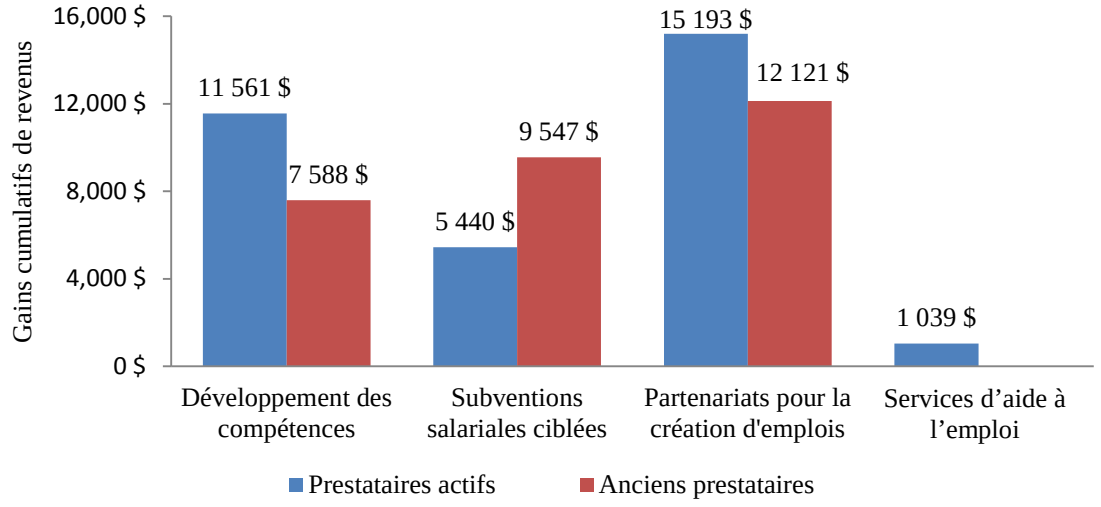

Graphique 14. Gains cumulatifs de revenus d'emploi chez les travailleurs âgés participant aux programmes par rapport aux travailleurs âgés non participants

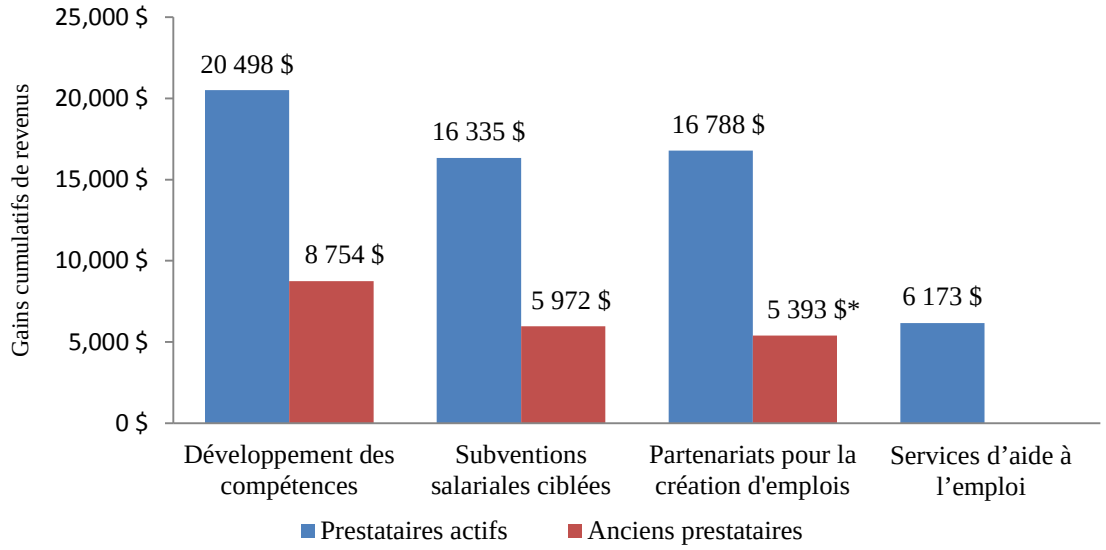

* L'impact différentiel du programme de services d'aide à l'emploi sur les revenus des anciens prestataires qui ont participé au programme de partenariats pour la création d'emplois n'est pas significatif sur le plan statistique à un seuil de 95 %.

La plupart des prestataires actifs ont diminué leur recours à l'assurance-emploi. Malgré une hausse du recours à l'assurance-emploi chez les anciens prestataires, on pourrait faire valoir que cela reflète une augmentation de leur participation au marché du travail puisque les impacts différentiels sur les revenus d'emploi et l'incidence d'emploi sont positifs et que le recours à l'aide sociale affiche une baisse.

Comme l'illustre le graphique 15, les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux programmes de développement des compétences, de partenariats pour la création d'emplois et de services d'aide à l'emploi ont été moins nombreux que les non-participants à recourir à l'assurance-emploi. Il n'est pas surprenant de constater une augmentation du recours à l'assurance-emploi chez les prestataires actifs qui ont participé au programme de subventions salariales ciblées puisque ces participants accumulent des droits d'assurance-emploi pendant qu'ils travaillent. À l'exception des participants au programme de services d'aide à l'emploi, les prestataires actifs ont été moins nombreux à recourir à l'aide sociale. Toutefois, comme nous l'avons mentionné précédemment, les activités relativement modestes menées dans le cadre du programme de services d'aide à l'emploi ne devraient pas avoir d'effets substantiels sur la situation des participants sur le marché du travail.

Graphique 15. Changements relatifs à l'utilisation cumulative de l'assurance-emploi et de l'aide sociale chez les prestataires actifs par rapport aux non-participants

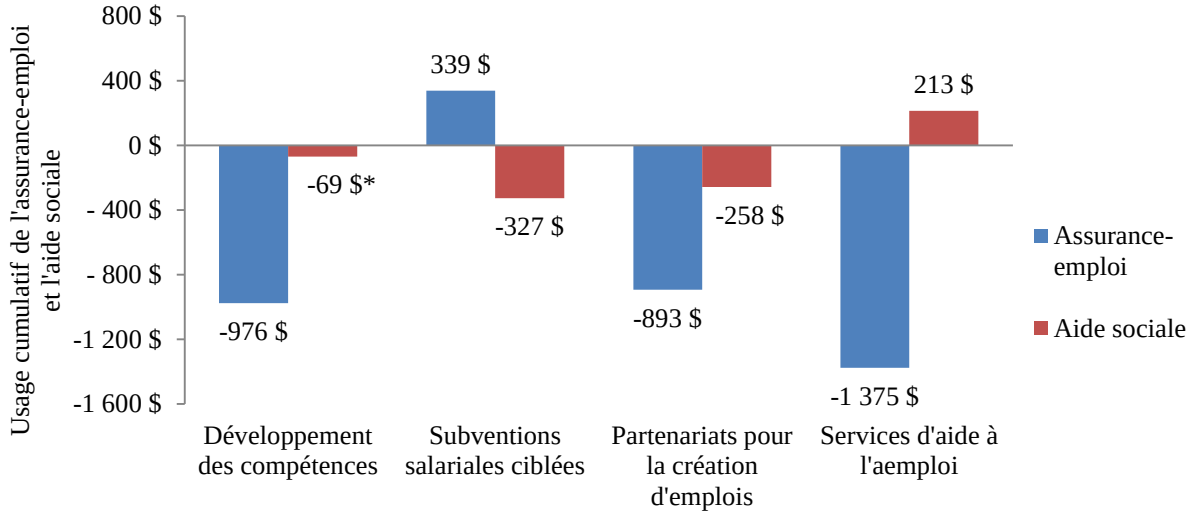

* L'impact différentiel du recours à l'aide sociale chez les anciens prestataires qui ont participé au programme de développement des compétences n'est pas significatif sur le plan statistique à un seuil de 95 %.

Comme l'illustre le graphique 16, les anciens prestataires qui ont participé au programme entre 2002 et 2005 ont augmenté leur utilisation de l'assurance-emploi après leur participation, ce qui démontre l'incapacité pour certains anciens prestataires de conserver l'emploi qu'ils avaient obtenu à court terme. On pourrait également avancer que l'utilisation accrue de l'assurance-emploi est un indicateur d'une participation accrue au marché du travail pour ce groupe de clients puisque ces derniers ont vu leurs revenus d'emploi et leur incidence d'emploi augmenter, et ont réduit leur recours à l'aide sociale. À titre de rappel, les anciens prestataires sont les participants dont la période de prestations d'assurance-emploi s'est terminée dans les trois années précédant leur participation au programme.

Graphique 16. Changements relatifs à l'utilisation cumulative de l'assurance-emploi et de l'aide sociale chez les anciens prestataires par rapport aux non-participants

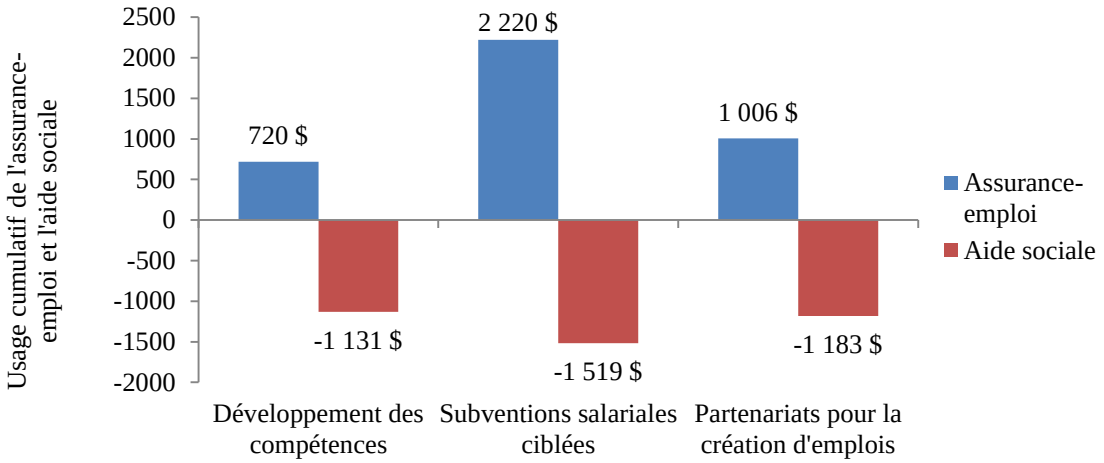

* L'impact différentiel du recours à l'aide sociale chez les anciens prestataires qui ont participé au programme de développement des compétences n'est pas significatif sur le plan statistique à un seuil de 95 %.

Pour la plupart des interventions, les avantages de la participation d'un point de vue social ont dépassé les coûts des investissements.

Comme le montre le tableau 4, les avantages de la participation d'un point de vue social ont dépassé le coût des investissements dans une période comprise entre la deuxième année de participation au programme et environ dix ans après la participation. Cela exclut les anciens prestataires qui ont participé au programme de partenariats pour la création d'emplois, pour qui le coût des investissements ne sera pas récupéré avant 25 ans. Toutefois, ce groupe ne représentait que 0,3 % des nouvelles interventions liées aux PEMS en 2014-2015.

Tableau 4. Nombre d'années requises pour que les avantages du programme dépassent les coûts engendrés

	Développement des compétences	**Subventions salariales ciblées**	**Partenariats pour la création d'emplois**	**Services d'aide à l'emploi**
Prestataires actifs	7,4	5,9	5,9	10,9
Anciens prestataires	8,6	2e année de participation	Plus de 25 ans	S. o.

4. Conclusions

Les investissements réalisés au chapitre des EDMT représentent les investissements annuels les plus importants au sein des programmes actifs du marché du travail au Canada. Compte tenu de leurs impacts différentiels positifs sur l'amélioration de la participation au marché du travail, ces interventions répondent aux besoins des Canadiens sans emploi et contribuent à l'atteinte du résultat stratégique d'EDSC, à savoir *bâtir une main-d'œuvre compétente, adaptable et inclusive et un marché du travail efficace*. Ce résultat stratégique s'harmonise avec le secteur de résultats du cadre pangouvernemental qui consiste à *assurer la sécurité de revenu et créer de l'emploi pour les Canadiens*.

Dans l'ensemble, les impacts différentiels démontrent que les programmes et services améliorent la participation des participants au marché du travail, y compris les jeunes et les travailleurs âgés. De plus, pour la plupart des interventions, les avantages de la participation dans une perspective sociale dépassaient le coût des investissements au fil du temps. Enfin, le fait d'offrir des services d'aide à l'emploi plus tôt lors d'une période de prestations d'assurance-emploi (au cours des quatre premières semaines) a eu des répercussions plus importantes sur les revenus et l'emploi des participants, et a facilité leur retour plus rapide au travail. Cela démontre l'importance de cibler une participation précoce des prestataires actifs de l'assurance-emploi.

Les entrevues réalisées avec les informateurs clés et les gestionnaires de programmes ainsi que l'examen des documents et des questionnaires remplis par les représentants des provinces et territoires ont également permis de cibler certaines leçons tirées quant à la conception et à l'exécution du programme :

Développement des compétences

- Les informateurs clés ont confirmé que la plupart des provinces et territoires prennent des mesures pour orienter le financement accordé au perfectionnement des compétences vers des professions en demande sur le marché du travail. Plus particulièrement, dans le cadre du processus de demande, les participants potentiels doivent justifier le programme de formation qu'ils ont choisi en démontrant qu'une demande existe réellement sur le marché du travail. Dans cinq provinces et territoires, il arrive que les demandes de formation menant à des emplois faisant l'objet d'une faible demande ne soient pas approuvées.

- Selon les informateurs clés, les principaux défis liés au perfectionnement des compétences sont les suivants :
  - Manque de capacité permettant d'assurer la gestion de cas des personnes qui font face à de multiples obstacles à l'emploi et d'effectuer un suivi auprès d'elles.
  - L'accès au programme est limité en raison des critères d'admissibilité de l'assurance-emploi.
  - La capacité des participants à accéder à la formation et à terminer celle-ci est fréquemment limitée en raison d'un manque de compétences de base, de troubles d'apprentissage, de difficultés d'alphabétisation et d'autres facteurs tels que le fait d'habiter en région éloignée et l'absence de moyens de transport.

- Les personnes sans emploi sont peu informées du programme, et la participation précoce des prestataires de l'assurance-emploi est difficile, puisque Service Canada ne dirige pas les prestataires récents aux bureaux des provinces et territoires.

Développement des compétences – Apprentis

- Les études canadiennes pertinentes font état d'un taux de non-achèvement relativement élevé parmi les apprentis (40 % à 50 %)[11]. De plus, la documentation sur ce thème révèle que malgré la hausse du taux d'inscription des apprentis au Canada, on ne constate pas d'augmentation correspondante du taux d'achèvement[12]. Bien que les données disponibles à l'heure actuelle ne permettent pas de fournir une estimation fiable du taux d'achèvement du programme de développement des compétences parmi les participants qui sont des apprentis, les informateurs clés participant à la prestation de programmes auprès des apprentis ont confirmé une stagnation des taux d'achèvement.

- Selon les informateurs clés, l'abandon du programme par les apprentis est attribuable à des facteurs tels qu'un faible niveau de compétences de base, des difficultés financières (p. ex., ne pas être en mesure de vivre uniquement des prestations d'assurance-emploi pendant la période de formation) et des retards pour l'obtention des prestations d'assurance-emploi (p. ex., l'admissibilité à l'assurance-emploi n'est pas confirmée avant que la formation ne soit terminée).

Subventions salariales ciblées

- Les informateurs clés ont confirmé que la participation au programme de subventions salariales ciblées peut être amorcée par des personnes sans emploi ou des employeurs cherchant à pourvoir à un nouveau poste. Les informateurs clés ont également confirmé que dans la plupart des provinces et territoires visés par cette évaluation, les employeurs subventionnés embauchent généralement des personnes qu'ils n'auraient pas autrement embauchées sans l'aide du programme.

- Bien que les résultats de l'évaluation aient démontré l'efficacité du programme de subventions salariales ciblées, son utilisation a diminué au cours des dernières années. Selon les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi, la proportion de nouvelles interventions de subventions salariales ciblées est passée de 3 % à 1 % de toutes les interventions entre 2002-2003 et 2014-2015. Parmi les raisons invoquées par les informateurs clés pour expliquer ce déclin, notons :
  - la fréquence et l'aspect coûteux en temps des exigences relatives à la production de rapports pour les employeurs;
  - la méconnaissance du programme parmi les employeurs;
  - la perception négative des employeurs à l'égard des compétences des candidats;
  - la difficulté d'arrimer les besoins des employeurs aux compétences des candidats disponibles.

---

[11] Sceau rouge. *Réussite et résultats d'un programme d'apprentissage et reconnaissance professionnelle*. Ottawa, Sceau rouge, 2014.

[12] Coe, Patrick. « Apprenticeship programme requirements and apprenticeship completion rates in Canada », *Journal of Vocational Education and Training*, 2013, 65(4), p. 575-605.

Services d'aide à l'emploi

- Selon les informateurs clés, les difficultés liées à la conception et à l'exécution du programme de services d'aide à l'emploi comprennent notamment les facteurs suivants :
  - méconnaissance du programme de services d'aide à l'emploi chez les participants potentiels;
  - les affectations budgétaires actuelles sont insuffisantes pour assurer l'exécution du programme de services d'aide à l'emploi, ce qui a incité certains fournisseurs à éliminer des services;
  - les fournisseurs de services ne sont pas en mesure d'offrir tous les services dont ont besoin les participants qui font face à de nombreux obstacles à l'emploi. Ils doivent orienter ces personnes vers d'autres organismes.

5. Recommandations

Les résultats de l'évaluation ont mené à la formulation de neuf recommandations, soit :

- L'étude sur le moment de la participation au programme de services d'aide à l'emploi a montré que le fait de recevoir de l'aide rapidement après avoir présenté une demande de prestations d'assurance-emploi peut avoir de meilleures répercussions sur le marché du travail. Toutefois, les informateurs clés ont signalé à maintes reprises une méconnaissance du programme.

  - *Recommandation 1 :* Il faudrait envisager de fournir aux provinces et territoires un accès rapide aux données concernant les nouveaux bénéficiaires de l'assurance-emploi afin d'appuyer le ciblage des participants et d'accroître la sensibilisation à l'égard du programme.
  - *Recommandation 2 :* Puisque EDSC a accès aux relevés d'emploi et aux données relatives à l'assurance-emploi, il devrait se pencher sur le rôle actif qu'il pourrait jouer en vue de mieux faire connaître le programme auprès des nouveaux bénéficiaires de l'assurance-emploi.

- Les informateurs clés ont signalé que le manque de compétences de base, les troubles d'apprentissage et les difficultés d'alphabétisation constituaient des obstacles courants pour accéder à la formation et terminer celle-ci.

  - *Recommandation 3 :* Il faudrait envisager d'éliminer les obstacles qui empêchent les participants d'accéder à des programmes de formation et de les terminer, notamment les formations en alphabétisation ou visant l'acquisition de compétences essentielles ainsi que les évaluations portant sur les difficultés d'apprentissage. Ces mesures aideraient les personnes confrontées à de multiples obstacles à se préparer à suivre une formation professionnelle ou à réintégrer le marché du travail. Il conviendrait de consigner ces mesures séparément des autres interventions portant sur le développement des compétences, compte tenu de leurs objectifs particuliers.

- Les résultats d'analyses des impacts différentiels indiquent que les subventions salariales ciblées mènent à une amélioration des revenus et de l'emploi des participants. Toutefois, son utilisation a diminué au fil des ans. Selon les informateurs clés, cette baisse est attribuable au fait que les employeurs n'ont pas recours au programme en raison des processus administratifs, d'une méconnaissance du programme et de la difficulté de trouver des candidats appropriés.

  - *Recommandation 4 :* Les provinces et territoires devraient envisager différents moyens d'éliminer les obstacles à la participation des employeurs au programme de subventions salariales ciblées.

- Les informateurs clés ont confirmé la nécessité d'avoir accès à l'information sur le marché du travail en vue d'appuyer la prestation de services d'aide à l'emploi. Ils ont cependant souligné la difficulté d'accéder à l'information sur le marché du travail à l'échelle régionale ou locale, ou encore de produire de telles données.

  - *Recommandation 5 :* Il faudrait envisager d'accroître la capacité des fournisseurs de service d'accéder à l'information pertinente sur le marché du travail, au besoin, ou de produire celle-ci.

- L’évaluation n’a pas permis d’évaluer de façon concluante l’efficacité et l’efficience du programme d’aide au travail indépendant puisque les données utilisées pour évaluer les impacts sur les revenus ne constituent pas la meilleure source d’information disponible pour rendre compte du bien-être financier des participants. Il convient également de noter que l’on en sait très peu sur la conception et l’exécution de ce programme. Dans l’ensemble, les données n’indiquent pas avec certitude si l’amélioration de l’attachement des participants au milieu du travail grâce au travail indépendant est associée plus étroitement à leur idée entrepreneuriale et à leur esprit d’entreprise qu’à l’aide fournie en vertu du programme d’aide au travail indépendant.

  - *Recommandation 6 :* Il faudrait envisager de procéder à un examen plus détaillé de la conception et de l’exécution du programme d’aide au travail indépendant, et déterminer si les indicateurs de rendement de ce programme sont adéquats.

- Le programme de partenariats pour la création d’emplois s’est révélé particulièrement efficace au chapitre de l’amélioration des revenus et de l’incidence d’emploi des prestataires actifs. La conception et l’exécution de ce programme n’ont cependant pas encore fait l’objet d’une évaluation. Par conséquent, il reste beaucoup à apprendre sur le fonctionnement de ce programme et sur les facteurs qui contribuent à son efficacité.

  - *Recommandation 7 :* Il faudrait envisager d’examiner la conception et l’exécution du programme de partenariats pour la création d’emplois afin de mieux comprendre le fonctionnement de ce programme.

- Dans l’ensemble, l’évaluation des EDMT a permis de procéder à un examen rigoureux de l’efficacité et de l’efficience des PEMS puisque l’équipe chargée de l’évaluation avait accès aux riches données sur les prestataires de l’assurance-emploi et a été en mesure d’établir des liens entre ces données et les données de participation aux PEMS ainsi qu’aux fichiers d’impôt de l’Agence du revenu du Canada. Toutefois, certaines données manquantes ont limité la capacité d’évaluer le mode de fonctionnement des PEMS.

  - *Recommandation 8 :* Il est recommandé d’améliorer la collecte des données afin de répondre aux questions qui intéressent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux/territoriaux concernant les programmes et politiques, plus précisément :

    - Déclaration obligatoire du niveau de scolarité le plus élevé dans le cadre des demandes de prestations d’assurance-emploi.
    - Cueillette de données permettant de déterminer si les participants font partie des groupes désignés, notamment les Autochtones, les personnes handicapées et les immigrants récents.
    - Cueillette de données sur les types de formations financées en vertu du programme de développement des compétences et sur le type d’aide offerte dans le cadre du programme de services d’aide à l’emploi. EDSC devrait collaborer avec les provinces et territoires en vue de définir des catégories communes pour ces deux PEMS.
    - Cueillette de données détaillées sur le coût des interventions.

- EDSC devrait envisager d’obtenir l’accès aux dossiers d’aide sociale à l’échelle des provinces et territoires en vue d’enrichir les données administratives en y intégrant les schémas de recours à l’aide sociale pour les participants et les non-participants.

- Le processus d’évaluation des données a révélé certaines lacunes concernant la qualité et l’intégrité des données. Il serait possible de remédier à ces lacunes documentées en définissant clairement les rôles et responsabilités.
  - *Recommandation 9 :* Il faudrait envisager d’attribuer à une unité distincte au sein d’EDSC la responsabilité de gérer l’intégrité des données, notamment la validation des données téléversées et la documentation des changements au fil du temps.

Références

Commission de l'assurance-emploi du Canada. *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi*, 2003-2004 à 2013-2014.

Coe, Patrick. « Apprenticeship programme requirements and apprenticeship completion rates in Canada », *Journal of Vocational Education and Training*, 2013, 65(4), p. 575-605.

Emploi et Développement social Canada. *Analysis of Employment Benefits and Support Measures (EBSM) Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts from 2002 to 2011: Technical Report*. Direction de l'évaluation, 11 mars 2014.

Emploi et Développement social Canada. *Analysis of National Employment Benefits and Support Measures (EBSM) Profile, Outcomes and Incremental Impacts for 2007-2008 Participants: Technical Report*. Direction de l'évaluation, 6 février 2015.

Emploi et Développement social Canada. *Analysis of National Employment Benefits and Support Measures (EBSM) Profile, Outcomes and Incremental Impacts for the EI Claimant Category: "Long-Tenured Workers": Technical Report*. Direction de l'évaluation, 27 novembre 2015.

Emploi et Développement social Canada. *Analyse coûts-avantages des Prestations d'emploi et des mesures de Soutien (*rapport technique sur les résultats à l'échelle nationale*).* Direction de l'évaluation, 17 mai 2016.

Emploi et Développement social Canada. *Les effets liés au moment de la participation aux Services d'aide à l'emploi (*rapport technique sur les résultats à l'échelle nationale*).* Direction de l'évaluation, 13 novembre 2014.

Emploi et Développement social Canada. *Study on Employment Assistance Services: Technical Report*. Direction de l'évaluation, 28 mai 2014.

Emploi et Développement social Canada. *Study on Skills Development – Apprenticeship (SD−A): Technical Report*. Direction de l'évaluation, 5 avril 2016.

Emploi et Développement social Canada. *Study on Skills Development (SD) – Regular: Technical Report*. Direction de l'évaluation, 22 février 2016.

Emploi et Développement social Canada. *Study on Targeted Wage Subsidies (TWS): Technical Report*. Direction de l'évaluation, 2 décembre 2015.

LaRochelle-Côté, Sébastien et Sharanjit Uppal, « Le bien-être financier des travailleurs autonomes », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 23, n° 4, hiver 2011.

Sceau rouge. *Réussite et résultats d'un programme d'apprentissage et reconnaissance professionnelle*. Ottawa, Sceau rouge, 2014.

Statistique Canada, *Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2014* (consulté à partir du journal Le Quotidien, le 11 juillet 2016).

Statistique Canada. *Tableau 282-0002 ─ Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, annuel (personnes sauf indication contraire)*, CANSIM (base de données) (consulté le 11 juillet 2016).

Acronymes

a.-e.	Assurance-emploi
AS	Aide sociale
DC	Développement des compétences
DC–A	Développement des compétences – Apprentis
EDMT	Entente sur le développement du marché du travail
EDSC	Emploi et Développement social Canada
PEMS	Prestations d’emploi et mesures de soutien
PT	Provinces et territoires
SAE	Services d’aide à l’emploi
SSC	Subventions salariales ciblées

Annexe A – Méthodologie

Données qualitatives

Les données qualitatives présentées dans les études sur les programmes de développement des compétences (DC), de développement des compétences – Apprentis (DC-A), de subventions salariales ciblées (SSC) et de services d'aide à l'emploi (SAE) ont été recueillies au moyen d'entrevues réalisées auprès de gestionnaires et de fournisseurs de services et d'un examen de la documentation et de la littérature. Des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux ont également répondu à des questionnaires dans le cadre des études sur le DC, le DC-A et les SSC. Le tableau A1 indique le nombre d'informateurs clés qui ont été interviewés dans chaque province et territoire.

Les entrevues réalisées auprès des informateurs clés dans le cadre de l'étude sur les SAE ont été menées en 2013, tandis que celles portant sur le DC, le DC-A et les SSC ont eu lieu en 2015.

Tableau A1. Nombre d'entrevues réalisées par les informateurs clés et provinces et territoires compris dans les études sur les EDMT

	Études			
	DC	**DC-A**	**SSC**	**SAE**
Nombre d'entrevues réalisées auprès des informateurs clés				
Gestionnaires	25	30	21	33
Fournisseurs de services	28	23	23	44
Total	**53**	**53**	**44**	**77**
PT compris dans les études portant sur les EDMT				
Alberta	X	X	X	X
Colombie-Britannique	X	X	X	X
Manitoba	X	X	X	X
Nouveau-Brunswick	X	X	X	X
Terre-Neuve-et-Labrador	X	X	X	X*
Territoires du Nord-Ouest	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Nouvelle-Écosse	X	X	X	X
Nunavut	X	X	X	X*
Ontario	X	X	S.O.	X
Île du Prince-Édouard	S.O.	S.O.	X	X
Saskatchewan	X	X	S.O.	X
Yukon	X	X	X	S.O.
Nombre total de provinces et territoires	**10**	**10**	**9**	**8**

* Aucun rapport n'a été présenté pour cette province ou ce territoire.
S.O. : La province ou le territoire a choisi de ne pas participer à ces études.

Méthodes quantitatives

Toutes les analyses quantitatives ont été réalisées à l'aide de données administratives issues de la partie I de la *Loi sur l'assurance-emploi (a.-e.)* (demande d'a.-e.), de la partie II (données sur la participation aux PEMS) et des fichiers d'impôt T1 et T4 pour la totalité des participants.

Impacts différentiels

L'analyse des impacts différentiels a comparé l'expérience du marché du travail des participants avant et après leur participation à celle d'un groupe témoin. L'objectif de cette démarche était de déterminer les effets directs du programme sur des indicateurs clés du marché du travail (voir le graphique 1 présenté à la page 4).

En ce qui concerne les prestataires actifs, les impacts différentiels ont été mesurés par rapport à un groupe témoin composé de prestataires actifs qui auraient pu participer aux PEMS mais ne l'ont pas fait. Les anciens prestataires peuvent être des personnes sous-employées ou n'étant pas en mesure de redevenir admissibles aux prestations d'a.-e., des personnes qui se retrouvent hors du marché du travail pour diverses raisons ou des bénéficiaires de l'aide sociale (AS). Sur la base des méthodes d'évaluation antérieures, des conseils d'experts et en raison de la difficulté de former un groupe témoin adéquat pour les anciens prestataires uniquement à l'aide de données administratives, le groupe témoin pour les anciens bénéficiaires a été composé de personnes qui avaient participé aux SAE uniquement pendant la période de référence. Il s'agit d'une approche prudente étant donné que la participation aux SAE peut avoir une certaine incidence sur les résultats du marché du travail.

Les participants et les non-participants ont été jumelés en fonction d'un large éventail de variables telles que l'âge, le sexe, l'emplacement, le niveau de compétences requis pour le dernier emploi occupé avant la participation, la raison de la cessation d'emploi, l'industrie au sein de laquelle ils travaillaient précédemment ainsi que les revenus d'emploi et le recours à l'a.-e. et l'AS pour chacune des cinq années qui ont précédé leur participation au programme.

Toutes les analyses ont été effectuées à l'aide d'une unité d'analyse appelée équivalent du plan d'action, celle-ci regroupant toutes les PEMS offertes à une personne à moins de six mois d'intervalle. Aux fins de la production du rapport, les impacts différentiels ont été attribués à l'intervention de plus longue durée figurant à l'équivalent du plan d'action lorsque l'intervention la plus longue était le DC, les SSC, les Partenariats pour la création d'emplois ou l'aide au travail indépendant. Les impacts des SAE ont été calculés pour l'équivalent du plan d'action comportant uniquement des SAE sans prestations d'emploi. Ceux-ci ont été désignés « SAE seulement ».

Les estimations de l'impact différentiel ont été obtenues à l'aide de méthodes non expérimentales, notamment l'appariement par score de propension en utilisant une méthode d'appariement par noyau, combinée avec la méthode des doubles différences afin d'estimer les impacts du programme. D'autres techniques alternatives d'appariement (p. ex., plus proche voisin et pondération de propension inverse) ont également été utilisées aux fins de validation.

Les impacts différentiels ont été mesurés au moyen des indicateurs suivants :

- Revenus d'emploi et de travail indépendant : représentent la totalité des revenus qu'une personne a reçus d'un emploi rémunéré ou d'un travail indépendant. (Ces renseignements sont présentés par année civile et sont obtenus à partir des fichiers d'impôt T1 et T4.)
- Incidence d'emploi et de travail indépendant : correspond à l'incidence que représente le fait d'avoir des revenus d'emploi ou d'un travail indépendant.
- Montant des prestations d'a.-e. reçues : représente le montant moyen des prestations d'a.-e. reçues.
- Semaines de prestations d'a.-e. reçues : correspondent au nombre moyen de semaines durant lesquelles les participants ont reçu des prestations d'a.-e..
- Prestations d'AS : représentent le montant moyen des prestations d'AS reçues. (Ces renseignements sont présentés par année civile et sont obtenus à partir des fichiers d'impôt T1.)
- Dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu : représente le ratio des revenus des participants issus des prestations d'a.-e. et d'AS [p. ex., prestations d'a.-e. + prestations d'AS / (prestations d'a.-e. + prestations d'AS + revenus d'emploi et de travail indépendant)].

Les impacts différentiels ont été estimés pour différentes cohortes de participants :

- Tous les prestataires actifs et anciens prestataires ainsi que les jeunes (30 ans ou moins) et les travailleurs âgés (55 ans et plus) qui ont commencé leur participation aux PEMS entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2005.
- Tous les prestataires actifs et anciens prestataires qui ont commencé leur participation aux PEMS entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2008.
- Les prestataires actifs et anciens prestataires qui étaient des travailleurs de longue date et qui ont commencé leur participation aux PEMS entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2009. Les travailleurs de longue date visés par la présente étude sont des personnes qui ont présenté une demande de prestations d'a.-e. standard ou pour pêcheurs, qui ont payé au moins 30 % de la cotisation annuelle maximale de l'employé au titre de l'a.-e. pendant sept des dix années précédant leur demande de prestations d'a.-e. et qui ont touché des prestations d'a.-e. ordinaires ou pour pêcheurs pendant 35 semaines ou moins pendant les cinq années qui ont précédé leur demande. Cette définition est semblable à celle de la catégorie de bénéficiaires de prestations d'a.-e. intitulée « travailleurs de longue date » et présentée dans le cadre de l'initiative Jumeler les Canadiens et les Canadiennes aux emplois disponibles.

Analyse coûts-avantages

L'analyse coûts-avantage a été utilisée pour comparer le coût de la participation aux programmes pour les participants et le coût lié à la prestation de ces programmes pour le gouvernement aux avantages que les participants et le gouvernement ont tirés de ces programmes. Cette analyse a été réalisée du point de vue de la société et a combiné les coûts et les avantages à la fois pour les participants et pour la société.

Les coûts et avantages suivants ont été pris en compte dans les calculs :

- Les coûts du programme, ceux-ci comprenant les coûts administratifs et le coût direct des PEMS. Le coût de chaque PEMS a été calculé au niveau de l'équivalent du plan d'action. Les coûts ont été déterminés en se basant sur la composition moyenne de l'équivalent du plan d'action.
- Le coût marginal social des fonds publics représente la perte subie par la société en raison du recouvrement de recettes supplémentaires comme les impôts afin de financer les dépenses gouvernementales. La valeur était évaluée à 20 % des coûts du programme, des taxes de vente, de l'impôt sur le revenu, des montants d'a.-e. et d'AS versés ou récupérés par le gouvernement.
- Les revenus d'emploi correspondaient aux impacts différentiels sur les revenus des participants pendant et après leur participation. Le calcul tient compte des revenus auxquels les participants ont renoncé pendant leur participation (c.-à-d., le coût de renonciation). Ceux-ci sont basés sur les impacts différentiels pour les participants de 2002-2005.
- Les avantages sociaux correspondent aux régimes d'assurance maladie et d'assurance-vie payés par l'employeur ainsi qu'aux cotisations au régime de retraite. Ils étaient évalués comme représentant 15 % des impacts différentiels sur les revenus.

Les effets du programme sur le recours à l'a.-e. ou à l'AS ainsi que les revenus tirés de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu n'ont pas été inclus dans les calculs puisque ces coûts et ces avantages s'annulent mutuellement par définition dans une perspective sociale. Par exemple, bien que l'a.-e. et l'AS représentent des avantages pour les participants, ces mesures constituent un coût pour le gouvernement. Toutefois, comme il est indiqué précédemment, ces effets sont pris en considération dans le calcul du coût marginal des fonds publics.

Au moment de présenter les résultats, afin de ramener tous les coûts et avantages sur une base commune et de tenir compte de l'inflation et des intérêts sur les investissements gouvernementaux alternatifs, les estimations pour la deuxième année jusqu'à la sixième année postérieure au programme ont été réduites de 5 % par année. De plus, lorsque les avantages étaient toujours inférieurs aux coûts engendrés par le programme six ans après la fin de ce dernier, la période de récupération a été calculée en présumant que l'avantage ou le coût moyen mesuré au cours de la cinquième et de la sixième année après le programme se poursuivraient au fil des ans (en utilisant un taux d'escompte annuel de 5 %).

Forces et limites des études

Dans l'ensemble, le nombre d'informateurs clés interviewés dans certaines provinces ou territoires était relativement peu élevé. Les réponses fournies par les informateurs clés reflétaient leur propre expérience et la réalité de leur région; par conséquent, on ne peut établir clairement qu'elles étaient pleinement représentatives de l'ensemble de la province ou du territoire.

Le processus de jumelage a mené à la création des groupes témoins qui correspondaient étroitement aux participants des EDMT quant à leurs caractéristiques de base. Les résultats obtenus au moyen des techniques d'appariement par noyau ont été validés à l'aide de deux autres techniques (pondération de propension inverse et plus proche voisin), ce qui a relevé le seuil de confiance à l'égard des résultats. Cependant, les lecteurs doivent garder en tête que les impacts différentiels peuvent être influencés par des facteurs non représentés dans le processus de jumelage. Par exemple, la motivation à chercher un emploi n'a pas été mesurée de façon directe,

sauf dans la mesure où elle a été prise en compte dans les schémas précédents portant sur les revenus et la participation au marché du travail.

Les lecteurs doivent également garder à l'esprit qu'il n'est pas possible de comparer les résultats obtenus pour chaque type de prestataire puisque les résultats des prestataires actifs représentent les impacts des PEMS par rapport à la non-participation, tandis que les résultats des anciens prestataires représentent les prestations d'emploi par rapport à un traitement limité (c.-à-d., SAE).

La définition des travailleurs de longue date diffère de celle utilisée dans la littérature puisqu'elle ne tient pas compte du nombre d'années pendant lesquelles le travailleur a occupé un emploi auprès du même employeur.

L'analyse coûts-avantages était limitée dans le sens où elle prenait uniquement en compte les avantages et les coûts quantifiables qui étaient directement liés à l'exécution des PEMS et à la participation à celles-ci, et qui auraient pu être mesurés à l'aide des données administratives disponibles et du rapport de contrôle et d'évaluation de l'a.-e. L'analyse n'a pas permis de recueillir les avantages « intangibles », non pécuniaires et indirects. Elle n'a pas tenu compte de l'effet multiplicateur que l'amélioration des revenus des participants pourrait avoir sur l'économie et n'a pas pris en considération les effets des investissements en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* en vue de soutenir une infrastructure de prestation de services ou la création d'emplois chez les prestataires de services des programmes gouvernementaux. De plus, l'analyse n'a pas pris en compte l'effet de déplacement créé lorsque des participants prennent des emplois qui auraient autrement été comblés par d'autres chômeurs. Pour terminer, cette analyse n'a pas envisagé l'effet possible des PEMS sur l'augmentation du prix des compétences.

Annexe B – Résultats détaillés du programme de développement des compétences

Tableau B1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de développement des compétences

	Prestataires actifs		Anciens prestataires	
	2002-2005	2007-2008	2002-2005	2007-2008
Nombre d'observations	127 056	72 100	42 516	29 375
Sexe				
Homme	54 %	52 %	47 %	44 %
Femme	46 %	48 %	53 %	56 %
Âge				
Moins de 25 ans	20 %	18 %	20 %	20 %
25-34 ans	32 %	29 %	35 %	33 %
35-44 ans	28 %	27 %	26 %	25 %
45 ans et plus	20 %	25 %	18 %	21 %
État matrimonial				
Marié ou conjoint de fait	44 %	47 %	35 %	38 %
Veuf/divorcé/séparé	12 %	11 %	14 %	12 %
Célibataire	42 %	41 %	47 %	46 %
Information manquante	1 %	2 %	3 %	4 %
Niveau de compétence associé à la dernière demande d'a.-e. présentée avant la participation au développement des compétences selon la Classification nationale des professions[1]				
Poste de gestion	3 %	4 %	3 %	3 %
Niveau universitaire	4 %	3 %	5 %	3 %
Collège ou formation d'apprenti	27 %	27 %	22 %	22 %
École secondaire ou formation professionnelle	40 %	40 %	41 %	41 %
Formation en cours d'emploi	26 %	27 %	29 %	31 %
Indicateurs clés du marché du travail au cours de l'année précédant le début de la participation				
Revenus[2]	19 206 $	20 024 $[3]	8 280 $	8 669 $[3]
Proportion en emploi	98 %	99 %	79 %	82 %
Proportion sur l'a.-e.	53 %	53 %	68 %	65 %
Proportion sur l'AS	6 %	5 %	24 %	22 %

En raison de l'arrondissement, le total des pourcentages indiqués pourrait ne pas donner un total de 100 %

[1]Le niveau de compétences correspond au type ou à la durée de la formation ou des études requises de manière générale pour occuper le dernier emploi occupé par les participants avant le début de la dernière demande d'a.-e. précédant leur participation aux PEMS :

- Gestion : postes de gestion
- Niveau universitaire : professions exigeant habituellement des études universitaires (p. ex., un diplôme universitaire tel qu'un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat)
- Collège ou formation d'apprenti : professions exigeant habituellement une formation collégiale, professionnelle ou en apprentissage, soit deux à trois années d'études postsecondaires dans un collège communautaire, un institut de technologie ou un cégep, deux à cinq années de formation en apprentissage ou trois à quatre années d'études secondaires, et plus de deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise ou comportant des responsabilités de supervision et des responsabilités importantes en matière de santé et sécurité, tels que pompiers, agents de police et infirmiers auxiliaires autorisés.
- Formation secondaire ou professionnelle : professions exigeant habituellement une formation secondaire ou professionnelle, par exemple, une à quatre années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi ou expérience de travail précise.
- Formation en cours d'emploi : la formation en cours d'emploi est habituellement donnée pour ces professions (c.-à-d. brèves démonstrations de travail ou formation en cours d'emploi, *ou* aucune exigence scolaire formelle).

[2] Revenus moyens de toutes les personnes comprises dans les études. La moyenne a été calculée en incluant les participants qui avaient déclaré un revenu de 0 $ au cours de l'année.

[3]Les revenus des participants pour 2007-2008 ont été ajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada, en prenant 2002 pour année de référence.

Tableau B2. Impacts différentiels du programme de développement des compétences – Prestataires actifs

Indicateurs	Période du programme		Période postérieure au programme						Total – Période du programme et période postérieure au programme
	Première année de participation au programme	Année additionnelle	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	Total – Période postérieure au programme	
TOUS LES PRESTATAIRES ACTIFS									
Participants de 2002-2005 (n=64 283 ou un échantillon aléatoire de 50 % des participants)									
Revenus d'emploi ($)	-4 747***	-4 211***	204***	2 052***	3 077***	3 761***	4 059***	13 156***	4 197***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-4,5***	-4,7***	2,4***	3,7***	4***	4,2***	4,4**	S. o.	S. o.
Prestations d'a.-e. ($)	1 847***	222***	-470***	-218***	-128***	-89***	-69***	-976***	1 093***
Semaines d'a.-e. (semaines)	6,3***	0,7***	-1,7***	-0,8***	-0,5***	-0,4***	-0,3***	-3,7***	3,3***
Prestations d'AS ($)	21**	44***	36***	-8	-30***	-35***	-31***	-69	-3
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	16,4**	7,4***	-2,2***	-1,5***	-1,3***	-1,2***	-1***	S.O.	S.O.
Participants de 2007-2008 (n=18 025 ou un échantillon aléatoire de 25 % des participants)									
Revenus d'emploi ($)	-5 581***	-5 040***	292***	2 745***	3 904***	-	-	6 943***	-3 660***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-4,8***	-6,0***	3,1***	5,2***	5,8***	-	-	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	1 949***	-199***	-755***	-298***	-191***	-	-	-1 244***	506***
Semaines d'a.-e. (semaines)	5,7***	-0,8***	-2,3***	-0,9***	-0,5***	-	-	-3,7***	1,3***
Prestations d'AS ($)	18	-20	-18	-54***	-58***	-	-	-130***	-131*
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	16,3***	5,6***	-4,4***	-2,9***	-2,1***	-	-	S.O.	S.O.
SOUS-GROUPES DE PRESTATAIRES ACTIFS									
Jeunes (moins de 30 ans) – Participants de 2002-2005 (n=47 458)									
Revenus d'emploi ($)	-4 292***	-4 626***	-138	1 834***	2 802***	3 407***	3 656***	11 561***	2 644***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-5***	-6,1***	1,4 ***	2,6***	3***	2,5***	2,7***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	1 580***	244***	-454***	-191***	-72***	-20	-4	-741***	1 084***
Semaines d'a.-e. (semaines)	6,2***	1,2***	-1,5***	-0,6***	-0,3***	-0,1*	-0,1	-2,6***	4,8***
Prestations d'AS ($)	21***	7	-8	-35***	-49***	-62***	-57***	-212***	-183***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	15,9***	8,6***	-2,4***	-1,6***	-1,3***	-1,2 ***	-1***	S.O.	S.O.
Travailleurs âgés (55 ans et plus) – Participants de 2002-2005 (n=4 602)									
Revenus d'emploi ($)	-2 997***	-621*	2 698***	3 872***	4 286***	4 701***	4 940***	20 498***	16 879***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-2,4***	3,6 ***	9,6***	11,7***	12,7 ***	13***	12,2***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	1 735***	79	-198**	128	268***	440***	384***	1 022***	2 837***
Semaines d'a.-e. (semaines)	5,1***	-0,3	-1***	0,1	0,6**	1,1***	1***	1,8*	6,6***
Prestations d'AS ($)	-53***	92***	100***	99***	73***	70***	71***	413***	452***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	11,1***	1,3*	-0,6	2,3 ***	2,2***	3,7***	3,6***	S.O.	S.O.
Travailleurs de longue date – Participants de 2007-2009 (n=41 714)									
Revenus d'emploi ($)	-9 930***	-9 523***	-2 854***	254**	1 548***	-	-	-1 052***	-20 505***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-5,2***	-6,2***	2,5***	4,2***	4,7***	-	-	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	3 492***	1 373***	-348***	-196***	-72***	-	-	-617***	4 249***
Semaines d'a.-e. (semaines)	8,1***	2,8***	-1,1***	-0,5***	-0,3***	-	-	-1,9***	9,1***
Prestations d'AS ($)	1	23***	36***	5	-11	-	-	29	54**
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	21,2***	11,9***	-1,1***	-1,2***	-0,3**	-	-	S.O.	S.O.

Seuil de signification *** 1 %; ** 5 %; * 10 %

Tableau B3. Impacts différentiels du programme de développement des compétences – Anciens prestataires

Indicateurs	Période du programme		Période postérieure au programme						Total – Période du programme et période postérieure au programme
	Première année de participation au programme	Année additionnelle	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	Total – Période postérieure au programme	
TOUS LES ANCIENS PRESTATAIRES									
Participants de 2002-2005 (n=42 513 ou 100 % des participants)									
Revenus d'emploi ($)	-2 405***	-2 432***	496***	1 550***	2 029***	2 326***	2 521***	8 923***	4 085***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-10***	-4***	3***	5***	5***	5***	5***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	395***	-70***	-54***	171***	217***	203***	183***	720***	1 046***
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,4***	-0,5***	-0,4***	0,5***	0,6***	0,5***	0,4**	1,5***	2,5***
Prestations d'AS ($)	-236***	-334***	-195***	-209***	-237***	-241***	-247***	-1 131***	-1 702***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	8,3**	-1,6***	-3,3***	-2,3***	-2,4***	-2,4***	-2,8***	S.O.	S.O.
Participants de 2007-2008 (n=17 625 ou un échantillon aléatoire de 60 % des participants)									
Revenus d'emploi ($)	-3 570***	-3 727***	-170***	1 153***	1 821***	-	-	2 791***	-4 511***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-12,5***	-6,5***	2,5***	5.0***	5,8***	-	-	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	477***	-263***	-267***	124***	186***	-	-	43	257**
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,5***	-1,0***	-1,1***	0,2*	0,3***	-	-	-0,6**	-0,1
Prestations d'AS ($)	-323***	-410***	-240***	-223***	-207***	-	-	-669***	-1 403***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	8,9***	-2,6***	-4,3***	-2,5***	-2,2***	-	-	S.O.	S.O.
SOUS-GROUPES D'ANCIENS PRESTATAIRES									
Jeunes (moins de 30 ans) – Participants de 2002-2005 (n=16 941)									
Revenus d'emploi ($)	-2 265***	-2 601***	423***	1 485***	1 802***	1 931***	1 946***	7 588***	2 722***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-10,4***	-5,5***	2,4***	4,4***	4,6***	4,5***	4,3***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	397***	-35***	-116***	155***	205***	162***	172***	578***	940***
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,6***	-0,3***	-0,6***	0,4***	0,6***	0,4***	0,4***	1,1***	2,4***
Prestations d'AS ($)	-248***	-385***	-178***	-192***	-217***	-237***	-236***	-1 060***	1 693***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	8,8***	-0,8**	-3,1***	-2***	-1,9***	-2,3***	-2,5***	S.O.	S.O.
Travailleurs âgés (55 ans et plus) – Participants de 2002-2005 (n=1 408)									
Revenus d'emploi ($)	-1 587***	-756*	990**	1 217**	1 675***	2 663***	2 209***	8 754***	6 411**
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-6,2***	0,4	4,1***	4,6***	4,7***	5,7***	5,5***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	225**	-100	6	168*	171*	77	146	568	693
Semaines d'a.-e. (semaines)	0,9**	-0,8***	-0,2	0,4	0,4	0,1	0,2	0,9	1
Prestations d'AS ($)	-161**	-86	-79	-100	-74	-25	-26	-305	-552
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	6***	-1,7*	-1,3	-1,1	-0,7	0,1	0,5	S.O.	S.O.
Travailleurs de longue date – Participants de 2007-2009 (n=8 647)									
Revenus d'emploi ($)	-4 756***	-5 371***	-914***	674***	1 155***	-	-	917	-9 216***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-13,4***	-5,6***	2,8***	4,5***	4,5***	-	-	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	954***	-27	-166***	203***	276***	-	-	312***	1 239***
Semaines d'a.-e. (semaines)	2,4***	-0,4***	-0,6***	0,4***	0,6***	-	-	0,3	2,2***
Prestations d'AS ($)	-287***	-330***	-255***	-206***	-175***	-	-	-636***	-1 253***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	10,6***	-2,7***	-4,5***	-2,5***	-1,6***	-	-	S.O.	S.O.

Seuil de signification *** 1 %; ** 5 %; * 10 %

Tableau B4. Résultats de l'analyse coûts-avantages dans une perspective sociale – Programme de développement des compétences

Total des coûts et avantages au cours de la participation (un à deux ans) et six ans après le programme	**PRESTATAIRES ACTIFS** (n=64 283)	**ANCIENS PRESTATAIRES** (n=42 513)
Coûts du programme	-8 500 $	-8 766 $
Coût marginal social des fonds publics	-1 707 $	-1 471 $
Revenus d'emploi (incluant les revenus auxquels les participants ont dû renoncer)	4 875 $	4 333 $
Avantages sociaux	731 $	650 $
Valeur nette actualisée *(Dans quelle mesure les avantages surpassent-ils les coûts dans les six années suivant la participation?)*	**-4 600 $**	**-5 254 $**
Ratio coûts-avantages *(Quel montant de la partie II de* Loi sur l'assurance-emploi *est dépensé afin d'atteindre un dollar en avantage dans les six années suivant la fin de la participation?)*	**2,20 $**	**2,50 $**
Période de récupération *(Combien d'années à partir de la fin de la participation sont nécessaires pour que les avantages couvrent les coûts?)*	**7,4 ans**	**8,6 ans**

Annexe C – Résultats détaillés du programme de développement des compétences – Apprentis

Tableau C1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché des participants au programme de développement des compétences − Apprentis

	Prestataires actifs		Anciens prestataires	
	2003 à 2005	**2013 à 2014**	**2003 à 2005**	**2013 à 2014**
Nombre d'observations	32 485	7 144	1 400	895
Sexe				
Homme	93 %	95 %	83 %	89 %
Femme	7 %	5 %	17 %	8 %
Âge				
Moins de 25 ans	47 %	15 %	28 %	18 %
25-34 ans	37 %	57 %	40 %	54 %
35-44 ans	12 %	21 %	19 %	20 %
45 ans et plus	5 %	7 %	12 %	9 %
Niveau de compétence associé à la dernière demande d'a.-e. présentée avant la participation au programme de développement des compétences – Apprentis, selon la Classification nationale des professions[1]				
Poste de gestion	1 %	0 %	1 %	2 %
Niveau universitaire	1 %	0 %	1 %	1 %
Collège ou formation d'apprenti	84 %	90 %	48 %	70 %
École secondaire ou formation professionnelle	7 %	3 %	23 %	12 %
Formation en cours d'emploi	8 %	7 %	27 %	16 %
Indicateurs clés du marché du travail au cours de l'année précédant le début de la participation				
Revenus[2]	25 963 $	33 250 $[3]	18 388 $	23345 $[3]
Proportion en emploi	100 %	100 %	94 %	97 %
Proportion sur l'a.-e.	23 %	39 %	55 %	49 %
Proportion sur l'AS	1 %	2 %	6 %	4 %

En raison de l'arrondissement, le total des pourcentages indiqués pourrait ne pas donner un total de 100 %

[1]Le niveau de compétences correspond au type ou à la durée de la formation ou des études requises de manière générale pour occuper le dernier emploi occupé par les participants avant le début de la dernière demande d'a.-e. précédant leur participation aux PEMS :

- Gestion : postes de gestion
- Niveau universitaire : professions exigeant habituellement des études universitaires (p. ex., un diplôme universitaire tel qu'un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat)
- Collège ou formation d'apprenti : professions exigeant habituellement une formation collégiale, professionnelle ou en apprentissage, soit deux à trois années d'études postsecondaires dans un collège communautaire, un institut de technologie ou un cégep, deux à cinq années de formation en apprentissage ou trois à quatre années d'études secondaires et plus de deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise comportant des responsabilités de supervision et des responsabilités importantes en matière de santé et sécurité, tels que pompiers, agents de police et infirmiers auxiliaires autorisés.
- Formation secondaire ou professionnelle : professions exigeant habituellement une formation secondaire ou professionnelle, par exemple, une à quatre années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi ou expérience de travail précise.
- Formation en cours d'emploi : la formation en cours d'emploi est habituellement donnée pour ces professions (c.-à-d. brèves démonstrations de travail ou formation en cours d'emploi, *ou* aucune exigence scolaire formelle).

[2] Revenus moyens de toutes les personnes comprises dans les études. La moyenne a été calculée en incluant les participants qui avaient déclaré un revenu de 0 $ au cours de l'année.

[3]Les revenus des participants pour 2013-2014 ont été ajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada, en prenant 2002 pour année de référence.

Tableau C2. Résultats sur le marché du travail des prestataires actifs qui ont commencé le programme de développement des compétences−Apprentis en 2003-2005

Résultats moyens	Période précédant le programme					Après la première année de participation au programme							
	5 ans avant	4 ans avant	3 ans avant	2 ans avant	1 an avant	Première année de participation au programme	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Revenus incluant 0 $[1]	14 965 $	17 821 $	20 243 $	23 379 $	28 199 $	27 097 $	33 817 $	40 107 $	46 861 $	51 817 $	52 845 $	55 112 $	58 245 $
Revenus excluant 0 $[2]	15 956 $	18 590 $	20 946 $	23 824 $	28 271 $	27 237 $	34 373 $	41 049 $	48 513 $	54 430 $	56 128 $	$59 017 $	62 665 $
Proportion en emploi	94 %	96 %	97 %	98 %	100 %	100 %	98 %	98 %	97 %	95 %	94 %	93 %	93 %
Proportion sur l'a.-e.	20 %	24 %	28 %	26 %	26 %	99 %	69 %	56 %	41 %	29 %	28 %	26 %	23 %
Prestations d'a.-e.	856 $	997 $	1 183 $	1 134 $	1 093 $	3 754 $	2,746 $	2 321 $	1 817 $	1 474 $	1 683 $	1 607 $	1 371 $
Semaines d'a.-e.	3,0	3,4	3,9	3,5	3,3	11,5	7,9	6,2	4,7	3,7	4,1	3,9	3,2
Proportion sur l'AS	4 %	3 %	3 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	2 %	2 %	2 %
Prestations d'AS	140 $	114 $	89 $	72 $	37 $	21 $	36 $	44 $	47 $	57 $	77 $	76 $	89 $
Dépendance au soutien du revenu	6 %	6 %	7 %	6 %	5 %	15 %	11 %	8 %	6 %	5 %	6 %	6 %	5 %
Proportion occupant un travail indépendant	8 %	9 %	10 %	12 %	16 %	20 %	22 %	22 %	23 %	24 %	25 %	24 %	24 %

N= 25 445. Les données excluent les personnes pour lesquelles aucune donnée n'était recensée à l'Agence du revenu du Canada pendant les cinq années précédant la participation.
[1]Le revenu moyen inclut toutes les personnes visées par l'étude.
[2] Le revenu moyen exclut les personnes qui n'ont déclaré aucun revenu au cours d'une année donnée.

Tableau C3. Résultats sur le marché du travail des anciens prestataires qui ont commencé le programme de développement des compétences−Apprentis en 2003-2005

Résultats moyens	Période précédant le programme					Après la première année de participation au programme							
	5 ans avant	4 ans avant	3 ans avant	2 ans avant	1 an avant	Première année de participation au programme	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Revenus incluant 0 $[1]	14 885 $	17 425 $	18 662 $	20 003 $	18 997 $	20 377 $	25 333 $	30 651 $	35 146 $	38 994 $	39 253 $	42 369 $	43 400 $
Revenus excluant 0 $[2]	15 959 $	18 314 $	19 199 $	20 947 $	20 267 $	21 363 $	26 747 $	32 408 $	37 808 $	42 692 $	43 746 $	47 541 $	49 150 $
Proportion en emploi	93 %	95 %	97 %	96 %	94 %	95 %	95 %	95 %	93 %	91 %	90 %	89 %	88 %
Proportion sur l'a.-e.	33 %	39 %	52 %	54 %	56 %	50 %	54 %	54 %	47 %	43 %	41 %	39 %	37 %
Prestations d'a.-e.	1 501 $	1 771 $	2 455 $	2 755 $	3 260 $	2 100 $	2 701 $	2 821 $	2 600 $	2 639 $	3 098 $	2 900 $	2 762 $
Semaines d'a.-e.	6,1	7,9	9,2	9,8	11	7,5	9,2	9	7,9	7,5	8,3	7,5	6,4
Proportion sur l'AS	9 %	6 %	6 %	6 %	6 %	8 %	6 %	4 %	4 %	4 %	6 %	5 %	5 %
Prestations d'AS	361 $	250 $	195 $	193 $	206 $	265 $	217 $	189 $	214 $	206 $	284 $	302 $	291 $
Dépendance au soutien du revenu	15 %	14 %	16 %	18 %	22 %	17 %	17 %	15 %	13 %	13 %	15 %	14 %	14 %
Proportion occupant un travail indépendant	10 %	13 %	12 %	13 %	14 %	18 %	19 %	20 %	22 %	22 %	23 %	22 %	24 %

N=1 240. Les données excluent les personnes pour lesquelles aucune donnée n'était recensée à l'Agence du revenu du Canada pendant les cinq années précédant la participation.
[1]Le revenu moyen inclut toutes les personnes visées par l'étude.
[2] Le revenu moyen exclut les personnes qui n'ont déclaré aucun revenu au cours d'une année donnée.

Annexe D – Résultats détaillés du programme de subventions salariales ciblées

Tableau D1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de subventions salariales ciblées

	Prestataires actifs		Anciens prestataires	
	2002-2005	2007-2008	2002-2005	2007-2008
Nombre d'observations	18 772	9 114	24 525	10 613
Sexe				
Homme	55 %	53 %	53 %	51 %
Femme	45 %	46 %	46 %	49 %
Âge				
Moins de 25 ans	10 %	8 %	13 %	11 %
25-34 ans	27 %	24 %	31 %	30 %
35-44 ans	30 %	26 %	27 %	25 %
45 ans et plus	33 %	42 %	29 %	34 %
État matrimonial				
Marié ou conjoint de fait	50 %	51 %	43 %	43 %
Veuf/divorcé/séparé	14 %	13 %	14 %	12 %
Célibataire	34 %	34 %	40 %	41 %
Information manquante	2 %	2 %	3 %	4 %
Niveau de compétence associé à la dernière demande d'a.-e. présentée avant la participation au programme de subventions salariales ciblées, selon la Classification nationale des professions[1]				
Poste de gestion	5 %	7 %	4 %	5 %
Niveau universitaire	6 %	5 %	7 %	6 %
Collège ou formation d'apprenti	29 %	29 %	27 %	28 %
École secondaire ou formation professionnelle	36 %	38 %	35 %	36 %
Formation en cours d'emploi	24 %	21 %	27 %	25 %
Indicateurs clés du marché du travail au cours de l'année précédant le début de la participation				
Revenus[2]	18 511 $	20 866 $[3]	10 971 $	11 302 $[3]
Proportion en emploi	98 %	99 %	86 %	87 %
Proportion sur l'a.-e.	59 %	52 %	68 %	65 %
Proportion sur l'AS	7 %	5 %	15 %	15 %

En raison de l'arrondissement, le total des pourcentages indiqués pourrait ne pas donner un total de 100 %

[1]Le niveau de compétences correspond au type ou à la durée de la formation ou des études requises de manière générale pour occuper le dernier emploi occupé par les participants avant le début de la dernière demande d'a.-e. précédant leur participation aux PEMS :

- Gestion : postes de gestion
- Niveau universitaire : professions exigeant habituellement des études universitaires (p. ex., un diplôme universitaire tel qu'un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat)
- Collège ou formation d'apprenti : professions exigeant habituellement une formation collégiale, professionnelle ou en apprentissage, soit deux à trois années d'études postsecondaires dans un collège communautaire, un institut de technologie ou un cégep, deux à cinq années de formation en apprentissage ou trois à quatre années d'études secondaires et plus de deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise comportant des responsabilités de supervision et des responsabilités importantes en matière de santé et sécurité, tels que pompiers, agents de police et infirmiers auxiliaires autorisés.
- Formation secondaire ou professionnelle : professions exigeant habituellement une formation secondaire ou professionnelle, par exemple, une à quatre années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi ou expérience de travail précise.
- Formation en cours d'emploi : la formation en cours d'emploi est habituellement donnée pour ces professions (c.-à-d. brèves démonstrations de travail ou formation en cours d'emploi, *ou* aucune exigence scolaire formelle).

[2] Revenus moyens de toutes les personnes comprises dans les études. La moyenne a été calculée en incluant les participants qui avaient déclaré un revenu de 0 $ au cours de l'année.

[3]Les revenus des participants pour 2007-2008 ont été ajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada, en prenant 2002 pour année de référence.

Tableau D2. Impacts différentiels du programme de subventions salariales ciblées – Prestataires actifs

Indicateurs	Période du programme		Période postérieure au programme						Total – Période du programme et période postérieure au programme
	Première année de participation au programme	Année additionnelle	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	Total – Période postérieure au programme	
PRESTATAIRES ACTIFS									
Participants de 2002-2005 (n=18,767)									
Revenus d'emploi ($)	-1 404***	752***	661***	971***	1 747***	1 815***	1 930***	7 125***	6 473***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	4,4***	7,2***	5,0***	4,9***	5,1***	5,0***	5,1***	S. o.	S. o.
Prestations d'a.-e. ($)	100***	-208***	-2	52	39	104***	146***	339***	231
Semaines d'a.-e. (semaines)	0,3***	0	0,5***	0,4***	0,3***	0,4***	0,5***	2,1***	2,4***
Prestations d'AS ($)	-24*	-86***	-79***	-61***	-63***	-58***	-65***	-327***	-436***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	-0,5*	-2,7***	0,7***	0,7***	0,1	0,4	0,5*	S. o.	S. o.
Participants de 2007-2008 (n=9,114)									
Revenus d'emploi ($)	-1 560***	967***	1 270***	1 112***	1 580***	-	-	4 014***	3 492**
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	3,8***	9,3***	7,7***	5,3***	5,6***	-	-	S. o.	S. o.
Prestations d'a.-e. ($)	-88	-149*	-32	-55	-209**	-	-	-296	-532*
Semaines d'a.-e. (semaines)	-0,8***	0	0,3	0,2	-0,3	-	-	0,2	-0,6
Prestations d'AS ($)	13	-182***	-275***	-200***	-132***	-	-	-609***	-781***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	-1,7***	-3,3***	-0,4	-0,2	0.0	-	-	S. o.	S. o.
SOUS-GROUPES DE PRESTATAIRES ACTIFS									
Jeunes (moins de 30 ans) – Participants de 2002-2005 (n=4,506)									
Revenus d'emploi ($)	-657***	1 228***	789***	544*	1 637*	1 045***	1 425***	5 440***	6 011***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	3,8***	5,5***	4***	3,2***	2,8***	2,1***	3,3***	S. o.	S. o.
Prestations d'a.-e. ($)	-198***	-475***	-199***	-11	64	174**	167**	194	-479*
Semaines d'a.-e. (semaines)	-0,6***	-0,8***	0	0,3	0,4**	0,6***	0,6***	1,7**	0,3
Prestations d'AS ($)	-4	-76***	-76***	-57***	-79***	-67***	-59**	-338***	-418***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	-3,3***	-4,7***	-1,1**	-0,3	-0,3	0,7	0,1	S. o.	S. o.
Travailleurs âgés (55 ans et plus) – Participants de 2002-2005 (n=1,571)									
Revenus d'emploi ($)	-608	2 189***	2 354***	2 891***	3 986***	3 657***	3 447***	16 335***	17 917***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	8,2***	15,6***	15***	13,3***	15,2***	15,1***	13,3***	S. o.	S. o.
Prestations d'a.-e. ($)	350**	213	399***	464***	468***	638***	370**	2 339***	2 902***
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,4***	2,2***	2,4***	2,1***	2***	2,4***	1,7***	10,6***	14,2***
Prestations d'AS ($)	-35	-106***	-101**	-7	-45	-76	-125***	-354*	-495*
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	-2,3**	-2,2*	2,5**	2,9***	1,9*	3,5***	1,8	S. o.	S. o.
Travailleurs de longue date – Participants de 2007-2009 (n=9,471)									
Revenus d'emploi ($)	-4 407***	-3 034***	-1 727***	-959***	-225	-	-	-2 879***	-10 298***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	2,8***	2,4***	2,1***	2,3***	2,6***	-	-	S. o.	S. o.
Prestations d'a.-e. ($)	1 397***	748***	13	-3	28	-		37	2 182***
Semaines d'a.-e. (semaines)	3,0***	1,7***	0,3**	0,2	0,2**	-	-	0,6**	5,4***
Prestations d'AS ($)	3	12	1	-4	-8	-	-	-12	4
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	5,7***	4,2***	1,0***	0,3	0,4	-	-	S. o.	S. o.

Seuil de signification *** 1 %; ** 5 %; * 10 %

Tableau D3. Impacts différentiels du programme de subventions salariales ciblées – Anciens prestataires

Indicateurs	Période du programme		Période postérieure au programme						Total – Période du programme et période postérieure au programme
	Première année de participation au programme	Année additionnelle	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	Total – Période postérieure au programme	
ANCIENS PRESTATAIRES									
Participants de 2002-2005 (n=24 523)									
Revenus d'emploi ($)	3 237***	3 564***	2 134***	1 850***	2 017***	2 173***	2 180***	10 353***	17 155***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	14***	11,1***	6,9***	6,2***	5,7***	5,5***	5,7***	S. o.	S. o.
Prestations d'a.-e. ($)	391***	855***	679***	499***	397***	349***	296***	2 220***	3 466***
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,2***	3,4***	2,4***	1,6***	1,2***	1***	0,7***	7,1***	11,8***
Prestations d'AS ($)	-481***	-587***	-387***	-306***	-285***	-274***	-266***	-1 519***	-2 587***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	-10,5***	-2,2***	-0,5***	-1,1***	-1,5***	-1,7***	-2,2***	S. o.	S. o.
Participants de 2007-2008 (n=10 613)									
Revenus d'emploi ($)	3 019***	3 147***	2 076***	2 018***	2 110***	-	-	6 189***	12 349***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	14,1***	12,5***	8,2***	6,8***	7,1***	-	-	S. o.	S. o.
Prestations d'a.-e. ($)	277***	913***	697***	420***	297***	-	-	1 415***	2 605***
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,1***	3,9***	2,8***	1,6***	1,0***	-	-	5,4***	10,4***
Prestations d'AS ($)	-493***	-697***	-479***	-404***	-350***	-	-	-1 234***	-2 424***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	-8,9***	-1,7***	-0,2	-1,6***	-2,0***	-	-	S. o.	S. o.
SOUS-GROUPES D'ANCIENS PRESTATAIRES									
Jeunes (moins de 30 ans) – Participants de 2002-2005 (n=7 269)									
Revenus d'emploi ($)	2 789***	3 215***	1 893***	1 625***	1 790***	2 026***	2 212***	9 547***	15 550***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	10,3***	8,2***	4,5***	3,9***	3,5***	3,9***	4,5***	S. o.	S. o.
Prestations d'a.-e. ($)	296***	550***	473***	317***	191***	217***	181***	1 379***	2 225***
Semaines d'a.-e. (semaines)	1***	2,4***	1,9***	1,1***	0,6***	0,6***	0,4***	4,5***	7,9***
Prestations d'AS ($)	-498***	-548***	-355***	-280***	-238***	-271***	-271***	-1 415	-2 461***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	-9,6***	-3,2***	-0,8***	-1,4***	-1,8***	-2***	-2,2***	S. o.	S. o.
Travailleurs âgés (55 ans et plus) – Participants de 2002-2005 (n=1 888)									
Revenus d'emploi ($)	2 851***	2 979***	1 758***	1 150**	1 430***	1 008**	626	5 972***	11 802***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	20,3***	17,1***	10,4***	7,6***	5,1***	4,1***	4,2***	S. o.	S. o.
Prestations d'a.-e. ($)	810***	1 451***	999***	763***	456***	293***	79	2 589***	4 851***
Semaines d'a.-e. (semaines)	2,5***	5,8***	3,3***	2***	0,8**	-0,1	-1,1***	4,8***	13,2***
Prestations d'AS ($)	-453***	-569***	-384***	-353***	-348***	-351***	-328***	-1 764***	-2 786***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	-8,7***	3,1***	2,8***	2,1***	0,3**	0,7	-0,3	S. o.	S. o.
Travailleurs de longue date – Participants de 2007-2009 (n=4 883)									
Revenus d'emploi ($)	4 912***	5 236***	3 704***	2 956***	2 958***	-	-	9 608***	19 748***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	10,5***	10,0***	6,5***	5,5***	5,0***	-	-	S. o.	S. o.
Prestations d'a.-e. ($)	367***	511***	454***	214***	148***	-		816***	1 694***
Semaines d'a.-e. (semaines)	0,7***	1,6***	1,2***	0,4***	0,1***	-	-	1,7***	3,9***
Prestations d'AS ($)	-310***	-390***	-267***	-226***	-181***	-	-	-673***	-1 372***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	-8,1***	-2,0***	-0,8***	-1,9***	-1,9***	-	-	S. o.	S. o.

Seuil de signification *** 1 %; ** 5 %; * 10 %

Tableau D4. Résultats de l'analyse coûts-avantages dans une perspective sociale – Subventions salariales ciblées

Total des coûts et avantages au cours de la participation (un à deux ans) et six ans après le programme	**PRESTATAIRES ACTIFS** (n=18 767)	**ANCIENS PRESTATAIRES** (n=24 523)
Coût du programme	-6 259 $	-6 102 $
Coût marginal social des fonds publics	-1 082 $	-812 $
Revenus d'emploi (y compris les revenus auxquels les participants ont dû renoncer)	6 601 $	16 839 $
Avantage social	990 $	2 526 $
Valeur nette actualisée *(Dans quelle mesure les avantages surpassent-ils les coûts dans les six années suivant la participation?)*	**251 $**	**12 452 $**
Ratio coûts-avantages *(Quel montant de la partie II de la* Loi sur l'assurance-emploi *est dépensé afin d'atteindre un dollar en avantage dans les six années suivant la fin de la participation?)*	**1,00 $**	**0,30 $**
Période de récupération *(Combien d'années à partir de la fin de la participation sont nécessaires pour que les avantages couvrent les coûts?)*	**5,9 années**	**2e année du programme**

Annexe E – Résultats détaillés du programme d'aide au travail indépendant

Tableau E1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme d'aide au travail indépendant

	Prestataires actifs		Anciens prestataires	
	2002-2005	2007-2008	2002-2005	2007-2008
Nombre d'observations	20 689	10 220	8 884	5 244
Sexe				
Homme	58 %	50 %	50 %	42 %
Femme	42 %	49 %	49 %	58 %
Âge				
Moins de 25 ans	4 %	4 %	4 %	3 %
25-34 ans	30 %	30 %	31 %	33 %
35-44 ans	36 %	32 %	35 %	33 %
45 ans et plus	30 %	33 %	30 %	30 %
État matrimonial				
Marié ou conjoint de fait	58 %	57 %	54 %	55 %
Veuf/divorcé/séparé	14 %	12 %	14 %	12 %
Célibataire	26 %	27 %	28 %	27 %
Information manquante	2 %	4 %	4 %	5 %
Niveau de compétence associé à la dernière demande d'a.-e. présentée avant la participation au Travail indépendant, selon la Classification nationale des professions[1]				
Poste de gestion	12 %	13 %	9 %	11 %
Niveau universitaire	14 %	10 %	15 %	12 %
Collège ou formation d'apprenti	37 %	39 %	32 %	33 %
École secondaire ou formation professionnelle	28 %	28 %	31 %	31 %
Formation en cours d'emploi	10 %	10 %	13 %	13 %
Indicateurs clés du marché du travail au cours de l'année précédant le début de la participation				
Revenus[2]	27 719 $	25 801 $[3]	11 387 $	11 642 $[3]
Proportion en emploi	98 %	99 %	79 %	82 %
Proportion sur l'a.-e.	46 %	49 %	73 %	70 %
Proportion sur l'AS	3 %	2 %	9 %	8 %

En raison de l'arrondissement, le total des pourcentages indiqués pourrait ne pas donner un total de 100 %

[1]Le niveau de compétences correspond au type ou à la durée de la formation ou des études requises de manière générale pour occuper le dernier emploi occupé par les participants avant le début de la dernière demande d'a.-e. précédant leur participation aux PEMS :

- Gestion : postes de gestion
- Niveau universitaire : professions exigeant habituellement des études universitaires (p. ex., un diplôme universitaire tel qu'un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat)
- Collège ou formation d'apprenti : professions exigeant habituellement une formation collégiale, professionnelle ou en apprentissage, soit deux à trois années d'études postsecondaires dans un collège communautaire, un institut de technologie ou un cégep, deux à cinq années de formation en apprentissage ou trois à quatre années d'études secondaires et plus de deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise comportant des responsabilités de supervision et des responsabilités importantes en matière de santé et sécurité, tels que pompiers, agents de police et infirmiers auxiliaires autorisés.
- Formation secondaire ou professionnelle : professions exigeant habituellement une formation secondaire ou professionnelle, par exemple, une à quatre années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi ou expérience de travail précise.
- Formation en cours d'emploi : la formation en cours d'emploi est habituellement donnée pour ces professions (c.-à-d. brèves démonstrations de travail ou formation en cours d'emploi, *ou* aucune exigence scolaire formelle).

[2] Revenus moyens de toutes les personnes comprises dans les études. La moyenne a été calculée en incluant les participants qui avaient déclaré un revenu de 0 $ au cours de l'année.

[3]Les revenus des participants pour 2007-2008 ont été ajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada, en prenant 2002 pour année de référence.

Tableau E2. Impacts différentiels du programme d'aide au travail indépendant – Prestataires actifs

Indicateurs	Période du programme		Période postérieure au programme						Total – Période du programme et période postérieure au programme
	Première année de participation au programme	Année additionnelle	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	Total – Période postérieure au programme	
PRESTATAIRES ACTIFS									
Participants de 2002-2005 (n= 20 688)									
Revenus d'emploi ($)	-9 256***	-13 863***	-11 041***	-9 331***	-8 376***	-7 449***	-6 870***	-43 066***	-66 184***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-12,4***	-29,1***	-21,9***	-17,4***	-15,2***	-13,7***	-12,3***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	3 642***	1 489***	-1 304***	-1 036***	-809***	-774***	-712***	-4 635***	496***
Semaines d'a.-e. (semaines)	9,6***	3,7***	-4***	-3,1***	-2,3***	-2,1***	-1,9***	-13,4***	-0.1
Prestations d'AS ($)	-13	-52***	-19	-21	-45***	-40***	-41***	-167***	-232***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	24,2***	22,5***	-5,2***	-4,9***	-3,6**	-3,5**	-3,3**	S.O.	S.O.
Participants de 2007-2008 (n=10 220)									
Revenus d'emploi ($)	-10 325***	-14 571***	-11 412***	-9 929***	-9 375***	-	-	-30 708***	-55 590***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-12,8***	-28,7***	-22,7***	-18,3***	-16,1***	-	-	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	2 463***	-999***	-2 038***	-1 473***	-1 172***	-	-	-4 682***	-3 218***
Semaines d'a.-e. (semaines)	5,7***	-3,2***	-5,7***	-4,0***	-3,1***	-	-	-12,7***	-10,3***
Prestations d'AS ($)	-1	-92***	-83***	-73***	-93***	-	-	-249***	-343***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	22,9***	6,1***	-10,3***	-7,5***	-5,7***	-	-	S.O.	S.O.
SOUS-GROUPES DE PRESTATAIRES ACTIFS									
Jeunes (moins de 30 ans) – Participants de 2002-2005 (n=3 420)									
Revenus d'emploi ($)	-7 781***	-11 955***	-9 609***	-8 685***	-7 985***	-7 313***	-7 148***	-40 741***	-60 477***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-11***	-29***	-20***	-18,2***	-16,1***	-14,4***	-12,9***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	3 192***	881***	-1 529***	-1 199***	-913***	-787***	-832***	-5 259***	-1 187***
Semaines d'a.-e. (semaines)	8,8***	2,1***	-4,6***	-3,4***	-2,4***	-2,1***	-2,2***	-14,8***	-3,9***
Prestations d'AS ($)	-3	-67***	-47**	-44*	-47**	-38	-57**	-233**	-303**
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	24***	19,9***	-6,7***	-5,6***	-3,6***	-3,3	-3,4***	S.O.	S.O.
Travailleurs âgés (55 ans et plus) – Participants de 2002-2005 (n=1,480)									
Revenus d'emploi ($)	-6 541***	-8 612***	-5 826***	-4 222***	-3 097***	-1 827***	-1 109	-16 081***	-31 234***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-9,6***	-20***	-13,8***	-9,2***	-7,6***	-5,2***	-0,3	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	3 251***	1 490***	-1 022***	-801***	-619***	-499***	-318**	-3 259***	1 482**
Semaines d'a.-e. (semaines)	8,5***	3,8***	-3,2***	-2,5***	-1,7***	-1,4***	-0,6**	-9,4***	3
Prestations d'AS ($)	-87***	-61**	-33	38	-29	-56*	-56*	-136	-283
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	18,7***	18,3***	-5,1***	-3,8***	-3,9***	-3,2***	-2,3**	S.O.	S.O.
Travailleurs de longue date – Participants de 2007-2009 (n=6 352)									
Revenus d'emploi ($)	-12 681***	-18 320***	-15 787***	-14 217***	-13 010***	-	-	-43 014***	-74 014***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-11,9***	-30,4***	-25,1***	-21,5***	-18,6***	-	-	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	3 694***	270***	-1 370***	-959***	-673***	-		-3 002***	962***
Semaines d'a.-e. (semaines)	8,2***	0,0***	-3,6***	-2,5***	-1,7***	-	-	-7,8***	0,5***
Prestations d'AS ($)	-3	-49***	-54***	-43***	-61***	-	-	-158***	-210***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	25,4***	14,9***	-6,0***	-4,5***	-3,2***	-	-	S.O.	S.O.

Seuil de signification *** 1 %; ** 5 %; * 10 %

Tableau E3. Impacts différentiels du programme d'aide au travail indépendant – Anciens prestataires

Indicateurs	Période du programme		Période postérieure au programme						Total – Période du programme et période postérieure au programme
	Première année de participation au programme	Année additionnelle	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	Total – Période postérieure au programme	
ANCIENS PRESTATAIRES									
Participants de 2002-2005 (n=8,882)									
Revenus d'emploi ($)	-5 944***	-8 683***	-7 121***	-5 978***	-5 448***	-4 886***	-4 506***	-27 939***	-42 567***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-22,7***	-25,6***	-18,4***	-15***	-12***	-11***	-9,8***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	708***	-696***	-736***	-521***	-360***	-344***	-381***	-2 341***	-2 329***
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,8***	-2,4***	-2,4***	-1,5***	-1***	-0,9***	-0,9***	-6,8***	-7,4***
Prestations d'AS ($)	-479***	-439***	-253***	-231***	-194***	-207***	-206***	-1 092***	-2 010***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	11,2***	-7,8***	-7,3***	-5,4***	-4***	-3,6***	-3,9***	S.O.	S.O.
Participants de 2007-2008 (n=5 244)									
Revenus d'emploi ($)	-7 220***	-9 766***	-7 610***	-6 655***	-6 904***	-	-	-21 162***	-38 155***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-23,0***	-26,0***	-18,3***	-14,9***	-13,1***	-	-	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	698***	-1 004***	-1 163***	-689***	-551***	-	-	-2 403***	-2 709***
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,8***	-3,0***	-3,4***	-1,9***	-1,4***	-	-	-6,7***	-7,9***
Prestations d'AS ($)	-478***	-508***	-364***	-365***	-314***	-	-	-1 042***	-2 028***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	11,2***	-8,7***	-9,8***	-6,9***	-5,6***	-	-	S.O.	S.O.
SOUS-GROUPES D'ANCIENS PRESTATAIRES									
Jeunes (moins de 30 ans) – Participants de 2002-2005 (n=1 528)									
Revenus d'emploi ($)	-6 197***	-8 484***	-6 604***	-5 301***	-5 231***	-4 934***	-4 588***	-26 658***	-41 339***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-22,9***	-27,3***	-18,8***	-13,6***	-12***	-12,6***	-11,3***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	673***	-716***	-786***	-531***	-367***	-461***	-460***	-2 605***	-2 648***
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,8***	-2,9***	-3***	-1,9***	-1,4***	-1,6***	-1,6***	-9,5***	-10,6***
Prestations d'AS ($)	-535***	-498***	-301***	-237***	-231***	-262***	-227***	-1 259***	-2 292***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	8,8***	-8,8***	-9***	-5,6***	-4***	-4***	-3,7***	S.O.	S.O.
Travailleurs âgés (55 ans et plus) – Participants de 2002-2005 (n=616)									
Revenus d'emploi ($)	-4 287***	-6 208***	-4 535***	-3 546***	-2 153***	-553	139	-10 647***	-21 142***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-19,8***	-19,3***	-10,7***	-8***	-2,6	0,1	0,8	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	1 018***	-594***	-495***	-267**	-138	-216*	-3	-1 119***	-695
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,5***	-2,3***	-1,8***	-0,9**	-0,6	-0,7*	-0,1	-4,2**	-5**
Prestations d'AS ($)	-395***	-386***	-333***	-322***	-289***	-248***	-187***	-1 379***	-2 160***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	12***	-7,5***	-6,9***	-5,1***	-5,2***	-5,2***	-3,1***	S.O.	S.O.
Travailleurs de longue date – Participants de 2007-2009 (n=1 835)									
Revenus d'emploi ($)	-8 833***	-12 363***	-9 933***	-8 552***	-8 694***	-	-	-27 177***	-48 370***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-23,3***	-26,8***	-20,4***	-16,5***	-16,0***	-	-	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	1 056***	-946***	-1 066***	-713***	-589***	-		-2 367***	-2 256***
Semaines d'a.-e. (semaines)	2,4***	-2,4***	-2,8***	-1,7***	-1,2***	-	-	-5,7***	-5,6***
Prestations d'AS ($)	-385***	-371***	-279***	-179***	-216***	-	-	-674***	-1 429***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	13,4***	-5,1***	-6,9***	-4,4***	-3,2***	-	-	S.O.	S.O.

Seuil de signification *** 1 %; ** 5 %; * 10 %

Annexe F – Résultats détaillés du programme de partenariats pour la création d'emplois

Tableau F1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de partenariats pour la création d'emplois

	Prestataires actifs		Anciens prestataires	
	2002-2005	2007-2008	2002-2005	2007-2008
Nombre d'observations	5 056	2 456	5 013	2 321
Sexe				
Homme	51 %	45 %	55 %	48 %
Femme	49 %	55 %	45 %	52 %
Âge				
Moins de 25 ans	13 %	11 %	11 %	8 %
25-34 ans	31 %	25 %	31 %	28 %
35-44 ans	28 %	24 %	28 %	25 %
45 ans et plus	28 %	40 %	29 %	38 %
État matrimonial				
Marié ou conjoint de fait	48 %	50 %	42 %	44 %
Veuf/divorcé/séparé	11 %	10 %	14 %	13 %
Célibataire	39 %	38 %	41 %	38 %
Information manquante	2 %	3 %	3 %	5 %
Niveau de compétence associé à la dernière demande d'a.-e. présentée avant la participation au programme de partenariats pour la création d'emplois, selon la Classification nationale des professions[1]				
Poste de gestion	6 %	6 %	5 %	5 %
Niveau universitaire	9 %	6 %	8 %	7 %
Collège ou formation d'apprenti	25 %	24 %	25 %	26 %
École secondaire ou formation professionnelle	34 %	34 %	34 %	35 %
Formation en cours d'emploi	27 %	31 %	27 %	28 %
Indicateurs clés du marché du travail au cours de l'année précédant le début de la participation				
Revenus[2]	15 733 $	14 833 $[3]	8 776 $	7 811 $[3]
Proportion en emploi	97 %	99 %	82 %	82 %
Proportion sur l'a.-e.	58 %	59 %	70 %	7 %
Proportion sur l'AS	7 %	6 %	16 %	13 %

En raison de l'arrondissement, le total des pourcentages indiqués pourrait ne pas donner un total de 100 %

[1]Le niveau de compétences correspond au type ou à la durée de la formation ou des études requises de manière générale pour occuper le dernier emploi occupé par les participants avant le début de la dernière demande d'a.-e. précédant leur participation aux PEMS :

- Gestion : postes de gestion
- Niveau universitaire : professions exigeant habituellement des études universitaires (p. ex., un diplôme universitaire tel qu'un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat)
- Collège ou formation d'apprenti : professions exigeant habituellement une formation collégiale, professionnelle ou en apprentissage, soit deux à trois années d'études postsecondaires dans un collège communautaire, un institut de technologie ou un cégep, deux à cinq années de formation en apprentissage ou trois à quatre années d'études secondaires et plus de deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise comportant des responsabilités de supervision et des responsabilités importantes en matière de santé et sécurité, tels que pompiers, agents de police et infirmiers auxiliaires autorisés.
- Formation secondaire ou professionnelle : professions exigeant habituellement une formation secondaire ou professionnelle, par exemple, une à quatre années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi ou expérience de travail précise.
- Formation en cours d'emploi : la formation en cours d'emploi est habituellement donnée pour ces professions (c.-à-d. brèves démonstrations de travail ou formation en cours d'emploi, *ou* aucune exigence scolaire formelle).

[2] Revenus moyens de toutes les personnes comprises dans les études. La moyenne a été calculée en incluant les participants qui avaient déclaré un revenu de 0 $ au cours de l'année.

[3]Les revenus des participants pour 2007-2008 ont été ajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada, en prenant 2002 pour année de référence.

Tableau F2. Impacts différentiels du programme de partenariats pour la création d'emplois – Prestataires actifs

Indicateurs	Période du programme		Période postérieure au programme						Total – Période du programme et période postérieure au programme
	Première année de participation au programme	Année additionnelle	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	Total – Période postérieure au programme	
PRESTATAIRES ACTIFS									
Participants de 2002-2005 (n=5 055)									
Revenus d'emploi ($)	-4 760***	-1 548***	1 899***	2 825***	3 450***	3 969***	4 409***	16 552***	10 244***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	S. o.	S. o.	5,5***	5,6***	6***	5,8***	6,3***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	2 563***	286***	-549***	-220***	-55	-14	-55	-893***	1 956***
Semaines d'a.-e. (semaines)	6,1***	-0,3	-1,6***	-0,5***	-0,1	0,1	0	-2,1***	3,6***
Prestations d'AS ($)	-59***	10	-36	-50*	-68***	-58***	-47	-258***	-308***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	16,6***	3,1***	-3,1***	-1,7***	-1,2***	-1,1***	-0,8	S.O.	S.O.
Participants de 2007-2008 (n=2 456)									
Revenus d'emploi ($)	-4 541***	59	1 427***	1 286**	850	-	-	3 537**	-956
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	S. o.	S. o.	6,1***	4,5***	3,8***	-	-	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	370***	-1 406***	-513***	-404***	-44	-	-	-961***	-1 997***
Semaines d'a.-e. (semaines)	2,8***	-3,5***	-0,8**	-0,8**	0,3	-	-	-1,4	-2,1
Prestations d'AS ($)	-100***	-43	-104***	-78**	-87**	-	-	-269***	-412***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	8,6***	-7,4***	-2,4***	-2,0***	-0,9	-	-	S.O.	S.O.
SOUS-GROUPES DE PRESTATAIRES ACTIFS									
Jeunes (moins de 30 ans) – Participants de 2002-2005 (n=1 511)									
Revenus d'emploi ($)	-4 169***	-863**	1 897***	2 792***	3 330***	3 433***	3 740***	15 193***	10 161***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	S. o.	S. o.	3,3***	4,1***	4,2***	4,6***	3,8***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	2 794***	428***	-414***	8	91	202*	187	73	3 295***
Semaines d'a.-e. (semaines)	6,9***	0	-1,1***	0,1	0,3	0,7**	0,6*	0,5	7,4***
Prestations d'AS ($)	29	21	-36	-36	-50	-56	-35	-213	-163
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	19,7***	3,2***	-3,2***	-1,3*	-0,6	-0,7	0,1	S.O.	S.O.
Travailleurs âgés (55 ans et plus) – Participants de 2002-2005 (n=347)									
Revenus d'emploi ($)	-4 713***	-920	1 765**	2 980***	3 234***	4 424***	4 385***	16 788***	11 154**
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	S. o.	S. o.	3,9*	5,5**	7,4***	8,1***	11,6***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	3 483***	251	39	447*	1 023***	758***	877***	3 144***	6 878***
Semaines d'a.-e. (semaines)	10,7 ***	0,8	0,8	1,6 **	2,9 ***	2**	2,4***	9,7***	21,1***
Prestations d'AS ($)	-70	-28	68	12	-30	21	-37	34	-65
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	23 ***	1,2	-0,3	0,8	3,6*	-0,1	-0,8	S.O.	S.O.
Travailleurs de longue date – Participants de 2007-2009 (n=872)									
Revenus d'emploi ($)	-7 677***	-2 385***	368	1 668*	947	-	-	2 983	-7 079**
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	S. o.	S. o.	5,6***	6,2***	5,0***	-	-	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	1 701***	-483***	-506***	-157	-70	-		-733**	485
Semaines d'a.-e. (semaines)	4,7***	-1,0*	-1,0**	-0,1	0,0	-	-	-1,0	2,8*
Prestations d'AS ($)	33	127***	61	-4	18	-	-	75	234
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	14,6***	0,4	-1,5	0,1	0,7	-	-	S.O.	S.O.

Seuil de signification *** 1 %; ** 5 %; * 10 %

Tableau F3. Impacts différentiels du programme de partenariats pour la création d'emplois – Anciens prestataires

Indicateurs	Période du programme		Période postérieure au programme						Total – Période du programme et période postérieure au programme
	Première année de participation au programme	Année additionnelle	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	Total – Période postérieure au programme	
Anciens prestataires									
Participants de 2002-2005 (n=5 013)									
Revenus d'emploi ($)	-2 242***	-631***	869***	821***	1 151***	942***	1 008***	4 790***	1 917***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	S. o.	S. o.	4,9***	4***	4,8***	4***	3,8***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	183***	-240***	44	284***	144***	276***	258***	1 006***	949***
Semaines d'a.-e. (semaines)	0,2	-1***	0,16	1***	0,5***	0,9***	0,8***	3,3***	2,6***
Prestations d'AS ($)	-302***	-301***	-277***	-257***	-267***	-223***	-158***	-1 183***	-1 785***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	1,9***	-5,2***	-3,9***	-2***	-2,7***	-1,3***	-1,1***	S.O.	S.O.
Participants de 2007-2008 (n=2 321)									
Revenus d'emploi ($)	-3 760***	-1 962***	-715*	-1 136**	-1 073**	-	-	-2 926**	-8 650***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-S. o.	S. o.	2,1*	1,9*	1,6	-	-	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	-9	-385***	29	199*	112	-		340	-54
Semaines d'a.-e. (semaines)	0.0	-0,7**	0,8**	0,9**	0,6*	-	-	2,3***	1,6
Prestations d'AS ($)	-339***	-351***	-296***	-181***	-158***	-	-	-636***	-1 325***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	1,2	-6,3***	-3,3***	-2,1***	-2,0***	-	-	S.O.	S.O.
SOUS-GROUPES D'ANCIENS PRESTATAIRES									
Jeunes (moins de 30 ans) – Participants de 2002-2005 (n=1 383)									
Revenus d'emploi ($)	-2 131***	-212	1 353***	1 733***	2 712***	3 040***	3 283***	12 121***	9 778***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	S. o.	S. o.	5***	3,3***	3,5***	3,6***	4***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	226***	-126*	171**	412***	154	378***	282**	1 397***	1 497***
Semaines d'a.-e. (semaines)	0,6**	-0,7**	0,6**	1,4***	0,5	1,1***	0,7**	4,2***	4,2***
Prestations d'AS ($)	-295***	-272***	-183***	-229***	-259***	-212***	-161**	-1 044***	-1 610***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	2*	-5,6***	-2,7***	-1,1	-2,6***	-0,7	-1	S.O.	S.O.
Travailleurs âgés (55 ans et plus) – Participants de 2002-2005 (n=423)									
Revenus d'emploi ($)	-2 184***	-679	334	1 002	1 873*	1 442	742	5 393	2 531
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	S. o.	S. o.	4,4*	5**	6,3**	5*	5,1**	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	-439**	-665***	-273	-64	194	241	341	439	-666
Semaines d'a.-e. (semaines)	-3***	-2,9***	-1,6**	-1,1	-0,7	-1	-1,3*	-5,6*	-11,5***
Prestations d'AS ($)	-396***	-469***	-322***	-355***	-272***	-174*	-92	-1 214***	-2 080***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	-1,9	-10,8***	-8,2***	-8***	-7,3***	-5,9***	-6,1***	S.O.	S.O.
Travailleurs de longue date – Participants de 2007-2009 (n=532)									
Revenus d'emploi ($)	-5 275***	-4 741***	-2 229***	-2 682***	-2 257**	-	-	-7 168***	-17 184***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	S. o.	S. o.	3,1	3,2	2,8	-	-	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	118	-108	39	667***	497***	-		1 204***	1 214*
Semaines d'a.-e. (semaines)	0,6	0,1	0,7	2,4***	2,1***	-	-	5,2***	5,9***
Prestations d'AS ($)	-212**	-295***	-216**	-158	-135	-	-	-508*	-1 015***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	5,4***	-2,2	-2,3	1,2	1,6	-	-	S.O.	S.O.

Seuil de signification *** 1 %; ** 5 %; * 10 %

Tableau F4. Résultats de l'analyse coûts-avantages dans une perspective sociale – Partenariats pour la création d'emplois

Total des coûts et avantages au cours de la participation (un à deux ans) et six ans après le programme	**PRESTATAIRES ACTIFS** (n=5 055)	**ANCIENS PRESTATAIRES** (n=5 013)
Coût du programme	-9 834 $	-10 141 $
Coût marginal social des fonds publics	-1 605 $	-1 665 $
Revenus d'emploi (y compris les revenus auxquels les participants ont dû renoncer)	10 265 $	1 348 $
Avantage social	1 540 $	202 $
Valeur nette actualisée *(Dans quelle mesure les avantages surpassent-ils les coûts dans les six années suivant la participation?)*	**366 $**	**-10 257 $**
Ratio coûts-avantages *(Quel montant de la partie II de la* Loi sur l'assurance-emploi *est dépensé afin d'atteindre un dollar en avantage dans les six années suivant la fin de la participation?)*	**1,00 $**	**Avantages négatifs**
Période de récupération *(Combien d'années à partir de la fin de la participation sont nécessaires pour que les avantages recouvrent les coûts?)*	**5,9 ans**	**Les avantages pourraient ne jamais égaler les coûts**

Annexe G – Résultats détaillés – Services d'aide à l'emploi seulement

Tableau G1. Caractéristiques sociodémographiques et relatives au marché du travail des participants au programme de services d'aide à l'emploi seulement

	Prestataires actifs		Anciens prestataires	
	2002-2005	2007-2008	2002-2005	2007-2008
Nombre d'observations	374 348	216 461	211 718	119 298
Sexe				
Homme	54 %	49 %	55 %	48 %
Femme	45 %	51 %	45 %	52 %
Âge				
Moins de 25 ans	11 %	10 %	12 %	11 %
25-34 ans	28 %	24 %	30 %	28 %
35-44 ans	30 %	27 %	30 %	28 %
45 ans et plus	31 %	38 %	28 %	33 %
État matrimonial				
Marié ou conjoint de fait	46 %	46 %	33 %	34 %
Veuf/divorcé/séparé	14 %	14 %	16 %	15 %
Célibataire	37 %	37 %	45 %	44 %
Information manquante	3 %	4 %	5 %	7 %
Niveau de compétence associé à la dernière demande d'a.-e. présentée avant la participation au programme de services d'aide à l'emploi, selon la Classification nationale des professions[1]				
Poste de gestion	5 %	6 %	4 %	4 %
Niveau universitaire	7 %	5 %	6 %	4 %
Collège ou formation d'apprenti	28 %	27 %	24 %	24 %
École secondaire ou formation professionnelle	38 %	40 %	38 %	39 %
Formation en cours d'emploi	22 %	23 %	28 %	28 %
Indicateurs clés du marché du travail au cours de l'année précédant le début de la participation				
Revenus[2]	22 335 $	22 214 $[3]	10 530 $	11 991 $[3]
Proportion en emploi	97 %	99 %	81 %	85 %
Proportion sur l'a.-e.	46 %	45 %	59 %	56 %
Proportion sur l'AS	6 %	5 %	23 %	20 %

En raison de l'arrondissement, le total des pourcentages indiqués pourrait ne pas donner un total de 100 %

[1]Le niveau de compétences correspond au type ou à la durée de la formation ou des études requises de manière générale pour occuper le dernier emploi occupé par les participants avant le début de la dernière demande d'a.-e. précédant leur participation aux PEMS :

- Gestion : postes de gestion
- Niveau universitaire : professions exigeant habituellement des études universitaires (p. ex., un diplôme universitaire tel qu'un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat)
- Collège ou formation d'apprenti : professions exigeant habituellement une formation collégiale, professionnelle ou en apprentissage, soit deux à trois années d'études postsecondaires dans un collège communautaire, un institut de technologie ou un cégep, deux à cinq années de formation en apprentissage ou trois à quatre années d'études secondaires et plus de deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience de travail précise comportant des responsabilités de supervision et des responsabilités importantes en matière de santé et sécurité, tels que pompiers, agents de police et infirmiers auxiliaires autorisés.
- Formation secondaire ou professionnelle : professions exigeant habituellement une formation secondaire ou professionnelle, par exemple, une à quatre années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi ou expérience de travail précise.
- Formation en cours d'emploi : la formation en cours d'emploi est habituellement donnée pour ces professions (c.-à-d. brèves démonstrations de travail ou formation en cours d'emploi, *ou* aucune exigence scolaire formelle).

[2] Revenus moyens de toutes les personnes comprises dans les études. La moyenne a été calculée en incluant les participants qui avaient déclaré un revenu de 0 $ au cours de l'année.

[3]Les revenus des participants pour 2007-2008 ont été ajustés en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada, en prenant 2002 pour année de référence.

Tableau G2. Impacts différentiels du programme de services d'aide à l'emploi seulement

Indicateurs	Période du programme	Période postérieure au programme						Total – Période du programme et période postérieure au programme
		1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	Total – Période postérieure au programme	
PRESTATAIRES ACTIFS								
Participants de 2002-2005 (n=38 564 ou un échantillon aléatoire de 10 % des participants)								
Revenus d'emploi ($)	-2 913***	-1 097***	-279***	347*	645***	742***	358	-2 555***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-0,5***	0,6*	0,8***	1,7***	1,8***	1,7***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	697***	-451***	-312***	-251***	-222***	-136***	-1 375***	-677***
Semaines a.-e. (semaines)	2,1***	-1,5***	-0,9***	-0,8***	-0,7***	-0,4***	-4,3***	-2,2***
Prestations d'AS ($)	60***	94***	31***	23*	29***	36***	213***	273***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	5,6***	-1,2***	-0,9***	-0,9***	-0,6***	-0,4*	S.O.	S.O.
Participants de 2007-2008 (n=108 230 ou un échantillon aléatoire de 50 % des participants)								
Revenus d'emploi ($)	-3 134***	-1 113***	-368***	87	-	-	-1 395***	-4 529***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	0,3**	0,6***	0,6***	0,8***	-	-	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	788***	-512***	-371***	-288***	-	-	-1 171	-384
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,9***	-1,7***	-1,1***	-0,8***	-	-	-3,6***	-1,7***
Prestations d'AS ($)	67***	89***	48***	37***	-	-	174***	241***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	5,6***	-1,0***	-0,9***	-0,7***	-	-	S.O.	S.O.
SOUS-GROUPES DE PRESTATAIRES ACTIFS								
Jeunes (moins de 30 ans) – Participants de 2002-2005 (n=46 771)								
Revenus d'emploi ($)	-1 895***	-510***	16	372***	510***	650***	1 039***	-855
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	0,3	0,9	0,4**	0,7***	0,6**	0,5**	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	406***	-539***	-339***	-262***	-183***	-136***	-1 457***	-1 051***
Semaines d'a.-e. (semaines)	1,4***	-1,7***	-0,9***	-0,7***	-0,4***	-0,3**	-4**	-2,6***
Prestations d'AS ($)	1	62***	27***	16*	29***	28***	164***	165***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	5,7***	-2,3***	-0,5***	-0,5***	0,4***	0,9***	S.O.	S.O.
Travailleurs âgés (55 ans et plus) – Participants de 2002-2005 (n=32 480)								
Revenus d'emploi ($)	-2 717***	-661***	741***	1 575***	2 199***	2 318***	6 173***	3 456***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	0,9***	3,8***	5,2***	6,6***	7,7***	7,7***	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	841***	-302***	-229***	-80**	-3	83**	-531***	309**
Semaines d'a.-e. (semaines)	2,5***	-0,9***	-0,6***	-0,2*	0,1	0,3**	-1,5***	1**
Prestations d'AS ($)	-24***	66***	70***	73***	68***	68***	345***	320***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	5,4***	-1,6***	-0,8***	0,1	0,4	0,9***	S.O.	S.O.
Travailleurs de longue date – Participants de 2007-2009 (n=45 182 ou un échantillon aléatoire de 40 % des participants)								
Revenus d'emploi ($)	-4 866***	-2 659***	-1 281***	-822***			-4 763***	-9 630***
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	-0,8***	-1,4***	-1,1***	-1,0***			S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e. ($)	1 447***	-8	-374***	-263***			-644***	802***
Semaines d'a.-e. (semaines)	3,0***	-0,5***	-1,0***	-0,7***			-2,2***	0,9***
Prestations d'AS ($)	47***	84***	67***	54***			205***	251***
Dépendance au soutien du revenu (points de pourcentage)	7,3***	1,3***	-1,1***	-0,6***			S.O.	S.O.

Seuil de signification *** 1 %; ** 5 %; * 10 %

Tableau G3. Impacts différentiels liés au moment de la participation au programme de services d'aide à l'emploi

Cohorte	n=	Pendant le programme	Période postérieure au programme					Total des impacts après le programme	Total des impacts (pendant et après le programme)
			1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans		
Revenus d'emploi									
1–4 sem.	*39 354*	-505 $***	258 $***	1 708 $***	2 343 $***	2 804 $***	3 080 $***	10 192 $***	9 687 $***
5–8 sem.	*31 168*	-2 046 $***	-765 $***	444 $***	1 123 $***	1 511 $***	1 574 $***	3 888 $***	1 842 $***
9–12 sem.	*48 648*	-3 109 $***	-839 $***	124 $	783 $***	1 179 $***	1 296 $***	2 543 $***	-566 $
2e trim.	*38 513*	-4 566 $***	-1 106 $***	-240 $**	327 $***	603 $***	775 $***	358 $	-4 209 $***
3e trim.	*38 495*	-6 680 $***	-1 139 $***	-703 $***	-178 $	151 $	114 $	-1 754 $***	-8 433 $***
4e trim.	*24 456*	-6 814 $***	-545 $***	-696 $***	-253 $	-11 $	287 $	-1 218 $	-8 032 $***
Incidence d'emploi									
1–4 sem.	*39 354*	2,6 pp***	2,1 pp***	1,6 pp***	1,6 pp***	0,9 pp***	0,3 pp	S.O.	S.O.
5–8 sem.	*31 168*	1,4 pp***	0,4 pp*	0,3 pp	0,2 pp	-0,3 pp	-0,8 pp***	S.O.	S.O.
9–12 sem.	*48 648*	0,2 pp	-0,6 pp***	-0,6 pp***	-0,4 pp**	-0,6 pp***	-1,0 pp***	S.O.	S.O.
2e trim.	*38 513*	-1,2 pp***	-0,5 pp**	-0,6 pp**	-0,4 pp	-0,5 pp**	-0,7 pp***	S.O.	S.O.
3e trim.	*38 495*	-4,1 pp***	-0,5 pp**	-0,7 pp***	-0,6 pp**	-0,7 pp***	-1,0 pp***	S.O.	S.O.
4e trim.	*24 456*	-5,8 pp***	-0,4 pp	-1,1 pp	-0,5 pp	-0,8 pp	-0,2 pp	S.O.	S.O.
Prestations d'a.-e.									
1–4 sem.	*39 354*	298 $***	5 $	-209 $***	-137 $***	-84 $***	-80 $***	-503 $***	-205 $**
5–8 sem.	*31 168*	1 174 $***	-31 $***	-214 $***	-195 $***	-157 $***	-65 $***	-663 $***	511 $***
9–12 sem.	*48 648*	1 470 $***	-385 $***	-270 $***	-229 $***	-198 $***	-146 $***	-1 228 $***	242 $***
2e trim.	*38 513*	1 809 $***	-687 $***	-333 $***	-196 $***	-138 $***	-94 $***	-1 449 $***	360 $***
3e trim.	*38 495*	1 823 $***	-1 502 $***	-453 $***	-364 $***	-240 $***	-164 $***	-2 723 $***	-899 $***
4e trim.	*24 456*	1 498 $***	-1 911 $***	-442 $***	-355 $***	-266 $***	-167 $***	-3 143 $***	-1 645 $***

** Significatif à 10 %; ** significatif à 5 %; *** significatif à 1 %*
n= se réfère au nombre de participants. Correspond à 100 % des participants. pp= points de pourcentage
Remarque : pour les estimations, nous avons sélectionné un échantillon aléatoire de 50 % parmi les groupes témoins de chaque cohorte, en raison de leur nombre élevé. Nous avons utilisé 100 % des participants.

Tableau G4. Impacts différentiels sur le moment du retour au travail des participants au programme de services d'aide à l'emploi seulement

Cohorte	1-4 sem. *(N=39 354)*	5-8 sem. *(N=31 168)*	9-12 sem. *(N=48 648)*	2e trim. *(N=38 513)*	3e trim. *(N=38 495)*	4e trim. *(N=24 456)*
Moment du retour au travail	2,9 sem.***	-0,5 sem.***	-1,9 sem.***	-3,3 sem.***	-3,5 sem.***	-3,0 sem.***

** Significatif à 10 %; ** significatif à 5 %; *** significatif à 1 %*

Tableau G5. Résultats de l'analyse coûts-avantages dans une perspective sociale – Services d'aide à l'emploi seulement

Total des coûts et avantages au cours de la participation (un à deux ans) et six ans après le programme	**PRESTATAIRES ACTIFS** (n=38 564)
Coût du programme	-692 $
Coût marginal social des fonds publics	-197 $
Revenus d'emploi (y compris les revenus auxquels les participants ont dû renoncer)	-2 079 $
Avantage social	-312 $
Valeur nette actualisée *(Dans quelle mesure les avantages surpassent-ils les coûts dans les six années suivant la participation?)*	**-3 280 $**
Ratio coûts-avantages *(Quel montant de la partie II de la* Loi sur l'assurance-emploi *est dépensé afin d'atteindre un dollar en avantage dans les six années suivant la fin de la participation?)*	**Avantages négatifs**
Période de récupération *(Combien d'années à partir de la fin de la participation sont nécessaires pour que les avantages recouvrent les coûts?)*	**10,9 ans**

Annexe H. Liste des neuf études présentées dans le rapport de synthèse

Tableau H1. Aperçu des études présentées dans ce rapport

Étude	Données probantes obtenues	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
Analyse des profils, des résultats et des impacts différentiels à moyen terme des PEMS – Participants de 2002-2005 *(Terminée en 2014)*	- Impacts différentiels sur les participants, y compris les jeunes et les travailleurs âgés - Profil et caractéristiques sociodémographiques des participants	- Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des doubles différences - Établissement de profils statistiques	Participants 2002-2005	7 années entre 2002 et 2011 (c.-à-d. 2 années pendant le programme et 5 années après le programme)
Effets du calendrier d'application du programme de services d'aide à l'emploi à l'échelle nationale *(Terminée en 2014)*	- Impacts différentiels	- Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des doubles différences - Établissement de profils statistiques		
Analyse coûts-avantages des Prestations d'emploi et mesures de soutien *(Terminée en 2016)*	- Analyse coûts-avantages	- Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des doubles différences - Analyse de coûts		8 années entre 2002 et 2013 (c.-à-d. 2 années pendant le programme et 6 années après le programme)
Analyse des profils, des résultats et des impacts différentiels des PEMS – Participants de 2007-2008 *(Terminée en 2015)*	- Impacts différentiels - Profil et caractéristiques sociodémographiques des participants	- Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des doubles différences - Établissement de profils statistiques	Participants 2007-2008	5 années entre 2007 et 2012 (c.-à-d. 2 années pendant le programme et 3 années après le programme)
Analyse des profils, des résultats et des impacts différentiels pour la catégorie de prestataires de l'a.-e. « travailleurs de longue date » *(Terminée en 2015)*	- Impacts différentiels - Profil et caractéristiques sociodémographiques des participants	- Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des doubles différences - Établissement de profils statistiques	Participants 2007-2009	5 années entre 2007 et 2013 (c.-à-d. 2 années pendant le programme et 3 années après le programme)
Étude sur le programme de services d'aide à l'emploi *(Terminée en 2014)*	- Conception et exécution du programme - Difficultés rencontrées et leçons tirées	- 81 entrevues d'informateurs clés dans dix PT - Examen de la littérature et des documents dans 8 PT	Conception et exécution au moment de la collecte de données (2013)	
Étude sur le programme de subventions salariales ciblées *(Terminée en 2015)*	- Conception et exécution du programme - Difficultés rencontrées et leçons tirées	- 44 entrevues d'informateurs clés dans huit PT - Examen de la littérature et des documents - Questionnaire rempli par les responsables de PT	Conception et exécution au moment de la collecte de données (2015)	
Étude sur le programme de développement des compétences – Programme régulier *(Terminée en 2016)*	- Conception et exécution du programme - Difficultés rencontrées et leçons tirées	- 53 entrevues d'informateurs clés dans neuf PT - Examen de la littérature et des documents - Questionnaire rempli par les responsables de PT		
Étude sur le programme de développement des compétences – Apprentis *(Terminée en 2016)*	- Conception et exécution du programme - Difficultés rencontrées et leçons tirées	- 53 entrevues d'informateurs clés dans dix PT - Examen de la littérature et des documents - Questionnaire rempli par les responsables de PT		